

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU POLE
METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS

ANNEE 2021

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 18 février 2021

DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE POUR
LE BUDGET
PRIMITIF 2021

N° CS2021-01

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 11 février 2021

Secrétaire de séance : Nadine PERINET

Membres présents : 29

• Délégués titulaires :

M. Hubert BERTRAND – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – M. Daniel
RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain
LETESSIER – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI –
Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD –
M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON –
M. Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET – M. Pierre-
Jean CRASTES – Mme Carole VINCENT - M. Stéphane
VALLI - M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves
BROISIN – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, délégué de M. Philippe NOUVELLE –
Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Muriel
BENIER – M. Jacques DUBOUT, suppléant de Mme
Christine DUPENLOUP – Mme Séverine RALL,
suppléante de Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Christian
AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT –
M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

M Marin GAILLARD donne pouvoir à M Jean-Claude
GEORGET – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à
Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

**M. Philippe NOUVELLE – Mme
Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER –
M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves
CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT - M. Denis MAIRE -
M. Christophe ARMINJON - M. Joseph DEAGE – M. Cyril
DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude
TERRIER – M. Michel MERMIN – M. Philippe MONET –
M. Yves MASSROTTI - M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – M. Christophe MAYET**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE POUR LE BUDGET PRIMITIF 2021

La préparation du Budget Primitif (BP) pour l'année 2021 s'inscrit dans une perspective de transition, faisant suite à l'installation du Pôle métropolitain pour le nouveau mandat il y a tout juste six mois et, surtout, au travail en cours d'élaboration de notre feuille de route politique pour le mandat 2020-2026. Il est établi dans un contexte contraint, marqué par la crise sanitaire, économique et sociale, et donc par de très fortes tensions sur les finances publiques.

Le premier budget de notre nouveau mandat au Pôle métropolitain est donc marqué par la volonté de poursuivre les actions structurantes initiées précédemment et de rendre possible de nouvelles évolutions fortes dans le mandat, dès lors que notre feuille de route politique sera adoptée et traduite en plan d'actions.

Ainsi, l'année 2021 sera marquée par la finalisation du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération du Grand Genève et son dépôt auprès de la Confédération suisse, la préparation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, la refondation du projet de territoire Grand Genève à l'aune des défis de la transition écologique avec le lancement de la démarche « Grand Genève en transitions », le déploiement de services à la mobilité dans le Genevois français (autopartage et covoiturage), l'adoption du schéma métropolitain de l'Habitat, le lancement d'expérimentations en faveur de l'économie circulaire, la promotion des économies d'énergie et de la production d'énergie renouvelable, le développement de l'offre de formation et d'enseignement supérieur.

L'année 2021 sera aussi l'occasion de débattre et de décider, dans le droit fil de la feuille de route politique, de sujets majeurs liés à l'organisation de la mobilité dans le Genevois français avec la perspective d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle de notre territoire, à l'élaboration possible d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur un périmètre à définir (hors Thonon agglomération disposant d'un SCOT sur un périmètre élargi), l'élaboration d'un programme d'actions économiques du Genevois français permettant de répondre aux défis de la crise et de prendre le virage de la transition écologique.

L'action du Pôle métropolitain du Genevois français répond à plusieurs objectifs de ses EPCI membres :

- Renforcer leur capacité de négociation au sein du Grand Genève et dans les différentes instances de coopérations transfrontalières;
- Garantir une meilleure visibilité et une meilleure prise en compte de notre réalité transfrontalière au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes et plus globalement au plan national;
- Renforcer nos capacités d'actions dans 4 domaines prioritaires: la mobilité, l'aménagement du territoire, la transition écologique ; le développement économique, la formation et l'enseignement supérieur.
- Accompagner les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) dans la recherche de financements, dans le cadre des politiques contractuelles, en appui des réalisations et investissements qu'ils portent ;
- Engager des actions de communication, proposer des démarches de concertation et de participation, agir dans le domaine de la Culture afin de renforcer l'adhésion et le sentiment d'appartenance au Grand Genève ; mieux appréhender les enjeux de notre territoire, accompagner les changements, mieux adapter et rendre lisibles les actions

menées. Le Pôle doit porter un message auprès des habitants du Genevois français et du Grand Genève.

Progressivement, nous avons donc développé cinq types d'actions pour :

- Planifier pour mieux maîtriser notre développement à l'échelle transfrontalière (Projets de territoire du Grand Genève et différentes générations de Projet d'agglomération) et du Genevois français (Schémas métropolitains de mobilité, d'accueil des entreprises, d'aménagement commercial, coordination des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET...))
- Déployer des services aux habitants et des entreprises à travers les mobilités nouvelles (covoiturage, autopartage-Citiz, plans de mobilités), la Cité des Métiers du Grand Genève, Grand Forma (formation et enseignement supérieur), REGENERO...
- Réaliser des évènements fédérateurs et une communication plus proche des usagers et des habitants : la Nuit est Belle, les Assises Européennes de la transition énergétique, les Rencontres culturelles du Grand Genève, Assises transfrontalières des Elus, promotion du territoire à travers les évènements économiques annuels, F-LEX, le Festival du Léman Express, la refonte des sites internet du Grand Genève et du Pôle métropolitain du Genevois français...
- Développer des partenariats afin de renforcer l'efficacité de nos actions, faire reconnaître la spécificité de notre métropole transfrontalière, mobiliser des cofinancements externes afin d'accélérer la réalisation des projets : Europe (plusieurs opérations INTERREG), Etat et Région (Contrat de Plan Etat-Région avec la convention de Coopération métropolitaine du Genevois français ; CRTE. Convention Air...) ; Confédération suisse, Cantons de Genève et Vaud (Projets d'agglomération), nouvelles formes de partenariats avec l'ADEME, l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie, la Banque des Territoires.
- Observer et objectiver les dynamiques du territoire comme base des politiques publiques.

Notre mandat s'ouvre par une crise sanitaire, économique et sociale majeure. Il est aussi marqué par de nombreuses avancées. La mise en service du Léman Express, des bus et tramway transfrontaliers, la Voie Verte d'agglomération constitue une démonstration quotidienne de la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière pour le développement de services aux habitants. Ce résultat confirme la réalité de notre bassin de vie transfrontalier, réalité humaine, sociale, économique, culturelle et sportive.

Jugées impossibles hier, ces réalisations se sont affirmées dans le quotidien de nombreux de nos concitoyens. Elles nous invitent à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des habitants et entreprises de notre territoire, relever les défis de la crise et garantir le vivre ensemble. La transition écologique constitue le fil directeur de notre mandat.

L'année 2021 est donc une année de transition et doit nous permettre de redéfinir le champ des possibles, les priorités à donner à l'action du Pôle métropolitain, les domaines dans lesquels, nous souhaitons à travers le Pôle métropolitain, renforcer les capacités d'actions du bloc local communes – EPCI – Pôle métropolitain.

Dans cette perspective, il est proposé, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du budget primitif 2021, de ne pas appeler d'augmentation de cotisations des EPCI membres, contrairement à ce que prévoyait initialement la prospective budgétaire 2018-2021, afin de se donner le temps d'élaborer – toujours dans cette logique de budget de transition – un nouvel effort de projection, sur la durée.

Le BP 2021 s'inscrit dans l'hypothèse d'une stabilité des contributions des membres à 7€ par habitant pour la seule année 2021, (la prospective budgétaire 2018 – 2021 prévoyait une contribution de 8,50 € / habitant pour l'année 2021).

Une évolution à la hausse des contributions reste néanmoins possible, dès 2022, en lien avec le programme d'actions prévisionnel et l'évolution souhaitée des missions et compétences que les EPCI souhaiteront confier au Pôle métropolitain.

Les recettes prévisionnelles du BP 2021 reposent donc sur un peu plus de 3 000 000 € de contributions des membres. Elles intègrent également des subventions externes de l'ordre de 773 000 € (Europe – INTERREG ; Région ; ADEME ; Banque des Territoires) et un report estimatif de 739 000 € du BP 2020.

Le projet de BP 2021 s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes à hauteur de 4 730 000 €.

La consommation du budget 2020 en fonctionnement est de 72.19% et 41.50% en investissement. Ce taux de réalisation en baisse par rapport aux années antérieures (90% en 2018 ; 82% en 2019), 2020 conjuguant renouvellement des équipes politiques et crise sanitaire.

Le BP 2021 est un budget de transition. Une prospective budgétaire à 3 ans sera donc établie après adoption de la feuille de route politique 2020-2026 et mise à jour du programme de travail pluriannuel.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2021, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 26/02/21

Publié ou notifié le 26/02/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 18 février 2021

ADOPTION DU
PROJET DE
CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC LE
TRESORIER
PORTANT
AUTORISATION DE
POURSUITE SUR
PRODUITS
LOCAUX, SEUILS
ET DILIGENCES

N° CS2021-02

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit février à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 11 février 2021

Secrétaire de séance : Nadine PERINET

Membres présents : 29

• Délégués titulaires :

M. Hubert BERTRAND – Mme Aurélie CHARILLON –
M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – M. Daniel
RAPHOZ – M. Vincent SCATTOLIN – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain
LETESSIER – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI –
Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD –
M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON –
M. Florent BENOIT – M. Julien BOUCHET – M. Pierre-
Jean CRASTES – Mme Carole VINCENT - M. Stéphane
VALLI - M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves
BROISIN – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, délégué de M. Philippe NOUVELLE –
Mme Annick GROSROYAT, suppléante de Mme Muriel
BENIER – M. Jacques DUBOUT, suppléant de Mme
Christine DUPENLOUP – Mme Séverine RALL,
suppléante de Mme Isabelle HENNIQUAU - M. Christian
AEBISCHER, suppléant de M. Jean-Luc SOULAT –
M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

M Marin GAILLARD donne pouvoir à M Jean-Claude
GEORGET – M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à
Mme Nadine PERINET

• **Délégués excusés :**

**M. Philippe NOUVELLE – Mme
Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER –
M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD – M. Yves
CHEMINAL – M. Jean-Luc SOULAT - M. Denis MAIRE -
M. Christophe ARMINJON - M. Joseph DEAGE – M. Cyril
DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude
TERRIER – M. Michel MERMIN – M. Philippe MONET –
M. Yves MASSROTTI - M. Marin GAILLARD –
Mme Catherine BRUN – M. Christophe MAYET**

**ADOPTION DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LE TRESORIER PORTANT AUTORISATION DE
POURSUITE SUR PRODUITS LOCAUX, SEUILS ET
DILIGENCES**

VU l'article L1611-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, selon lequel « les créances non fiscales des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (...), à l'exception des droits au comptant, ne sont mises en recouvrement que lorsqu'elles atteignent un seuil fixé par décret ».

VU l'article D1611-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par décret n°2017-509 du 7 avril 2017, fixant ce seuil à 15 €.

Vu l'instruction n°11-022-M0 du 16 décembre 2011 relative au recouvrement des recettes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Vu l'instruction n°11-008-M0 du 21 mars 2011 relative à la forme et au contenu des pièces de recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements.

Vu la Charte nationale des bonnes pratiques de gestion des recettes des collectivités territoriales et de leurs établissements publics de mars 2011.

Vu l'autorisation générale et permanente de poursuites en date du 14.01.2021 au comptable public, responsable de la Trésorerie d'Annemasse

Vu le projet de convention ci-annexé à la présente délibération autorisant la conclusion d'une convention de partenariat relative aux poursuites sur les produits locaux (seuils et diligences) entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le comptable public, Responsable de la Trésorerie d'Annemasse pour effectuer les poursuites dans les conditions décrites ci-après.

Les produits locaux représentent une part importante des recettes du budget des collectivités territoriales. L'efficacité de leur recouvrement est conditionnée à l'amélioration de la qualité des émissions des titres de recettes, l'échange régulier d'informations entre l'ordonnateur et le comptable et la mise en place d'une sélectivité des poursuites avec détermination de seuil de poursuites afin de :

- Améliorer le taux de recouvrement des produits locaux ;
- Cibler les actions sur les dossiers à enjeux ;
- Accélérer le traitement des demandes d'admission en non-valeur.

L'adoption d'une convention de poursuites entre le Pôle métropolitain du Genevois français et le comptable public est nécessaire.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur Stéphane VALLI ne prenant pas part au vote :

- **ADOpte** le projet de convention de partenariat relative aux poursuites sur produits locaux seuils et diligences avec le comptable public, responsable de la trésorerie d'Annemasse, ci-annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la présente convention et l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 26/02/21

Publié ou notifié le 26/02/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 mars 2021

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2021-03

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 26
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à onze heures
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 26

- Délégués titulaires :

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – Mme Claire
CHUINARD – M. François DEVILLE – M. Gabriel
DOUBLET – M. Patrice DUNAND – M. Christian
DUPESSEY – M. Marin GAILLARD - Mme Isabelle
HENNIQUAU – M. Sébastien JAVOGUES – M. Alain
LETESSIER – M. Jean-François OBEZ – Mme Nadine
PERINET – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M.
Vincent SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M.
Jean-Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M.
Daniel RAPHOZ – M. Jean-Luc SOULAT – M. Stéphane
VALLI

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE

- Délégués représentés :

M Jean-Claude GEORGET donne pouvoir à M. Marin
GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN donne pouvoir à M.
Marin GAILLARD – M. Joseph DEAGE donne pouvoir à
Mme Chrystelle BEURRIER - M. Cyril DEMOLIS donne
pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER – M. Christophe
MAYET donne pouvoir à Mme Catherine BRUN – M.
Benjamin VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

• **Délégués excusés :**

**M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Claude GEORGET – M.
Jean-Yves BROISIN – M. Cyril DEMOLIS – M. Joseph
DEAGE - M. Benjamin VIBERT – M. Christophe MAYET**

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 10 décembre 2020.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 29 voix pour, Messieurs Daniel RAPHOZ, Jean-Luc SOULAT et Stéphane VALLI ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** syndical le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 10 décembre 2020.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Metropolitan Council of Geneva, France, is circular. It features a central figure, likely a personification of Justice or Liberty, holding a scale and a sword. The text around the seal reads "Métropolitain du Genevois Français" and "R.F." at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 18 février 2021

APPROBATION DES
COMPTES DE
GESTION 2020

N° CS2021-04

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le dix-huit mars à onze heures
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 29

- Délégués titulaires :

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – M. Pierre-
Jean CRASTES - Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE – M. Gabriel DOUBLET – M. Patrice DUNAND –
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian DUPESSEY –
M. Marin GAILLARD- Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Sébastien JAVOGUES – M. Alain LETESSIER – M. Denis
MAIRE - M. Jean-François OBEZ – Mme Nadine PERINET
– Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M. Jean-
Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M. Daniel
RAPHOZ – M. Jean-Luc SOULAT – M. Stéphane VALLI

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE

- Délégués représentés :

M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-
Claude TERRIER - M Jean-Claude GEORGET donne
pouvoir à M. Marin GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN
donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Joseph
DEAGE donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER - M.
Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Chrystelle
BEURRIER – M. Christophe MAYET donne pouvoir à
Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT donne
pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés :**

M. Christophe ARMINJON - M. Jean-Claude GEORGET - M. Jean-Yves BROISIN - M. Cyril DEMOLIS - M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT - M. Christophe MAYET

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020

Madame la comptable et Monsieur le comptable ont dressé le compte de gestion 2020 du Budget Principal du Pôle métropolitain du Genevois français à partir du budget primitif de l'exercice 2020 et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs des créances à recouvrer, du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, des bordereaux de titres de recettes, des bordereaux de mandats. Les états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, l'état de restes à recouvrer et l'état des restes à payer sont également réalisés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 32 voix pour, Messieurs Stéphane VALLI, Daniel RAPHOZ et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du Budget Principal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 mars 2021

APPROBATION DES
COMPTES
ADMINISTRATIFS
2020

N° CS2021-05

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à onze heures
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 29

- Délégués titulaires :

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – M. Pierre-
Jean CRASTES - Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE – M. Gabriel DOUBLET – M. Patrice DUNAND –
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian DUPESSEY –
M. Marin GAILLARD - Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Sébastien JAVOGUES – M. Alain LETESSIER – M. Denis
MAIRE - M. Jean-François OBEZ – Mme Nadine PERINET
– Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M. Jean-
Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M. Daniel
RAPHOZ – M. Jean-Luc SOULAT – M. Stéphane VALLI

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE

- Délégués représentés :

M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-
Claude TERRIER - M Jean-Claude GEORGET donne
pouvoir à M. Marin GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN
donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Joseph
DEAGE donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER - M.
Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Chrystelle
BEURRIER – M. Christophe MAYET donne pouvoir à
Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT donne
pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés :**

M. Christophe ARMINJON - M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Cyril DEMOLIS – M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT – M. Christophe MAYET

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Sous la présidence de Monsieur le 1^{er} Vice-président du Pôle métropolitain du Genevois français, le Président s'étant retiré de la séance.

Présentation est faite du compte administratif 2020 du budget principal du Pôle métropolitain du Genevois français (selon les pièces annexées à la présente délibération).

| LIBELLE | FONCTIONNEMENT | | INVESTISSEMENTS | | ENSEMBLE | |
|--------------------------------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents | Dépenses ou Déficit | Recettes ou Excédents |
| COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL M 14 | | | | | | |
| Résultats reportés | | 363 291.11 | 31 519.58 | | 31 519.58 | 363 291.11 |
| Opérations de l'exercice | 3 063 903.63 | 3 506 119.85 | 57 690.11 | 56 798.46 | 3 121 593.74 | 3 562 918.31 |
| TOTAUX | 3 063 903 63 | 3 869 410 96 | 89 209.69 | 56 798.46 | 3 153 113.32 | 3 926 209.42 |
| Résultats de clôture | | 805 507.33 | 32 411.23 | | | 773 096.10 |
| Restes à réaliser | | | 33 999.84 | | | |
| TOTAUX CUMULES | | 805 507.33 | 66 411.07 | | | 739 096.26 |
| RESULTATS DEFINITIFS | | 805 507.33 | 66 411.04 | | | 739 096.26 |

Au **budget principal**, le résultat propre à l'exercice se situe à 442 216.22 euros.

Avec la reprise des résultats de l'année 2019 du budget du Pôle métropolitain le résultat de clôture de l'exercice 2020 est de 739 096.26 euros.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 30 voix pour, Monsieur Christian DUPESSEY, Messieurs Gabriel DOUBLET, Stéphane VALLI, Sébastien JAVOGUES, Daniel RAPHOZ et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** les comptes administratifs 2020 du Budget Principal

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



(Handwritten signature in blue ink)

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 mars 2021

AFFECTATION DES
RESULTATS 2020

N° CS2021-06

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à onze heures
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 29

- Délégués titulaires :

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – M. Pierre-
Jean CRASTES - Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE – M. Gabriel DOUBLET – M. Patrice DUNAND –
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian DUPESSEY –
M. Marin GAILLARD - Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Sébastien JAVOGUES – M. Alain LETESSIER – M. Denis
MAIRE - M. Jean-François OBEZ – Mme Nadine PERINET
– Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M. Jean-
Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M. Daniel
RAPHOZ – M. Jean-Luc SOULAT – M. Stéphane VALLI

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE

- Délégués représentés :

M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-
Claude TERRIER - M Jean-Claude GEORGET donne
pouvoir à M. Marin GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN
donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Joseph
DEAGE donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER - M.
Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Chrystelle
BEURRIER – M. Christophe MAYET donne pouvoir à
Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT donne
pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés :**

M. Christophe ARMINJON - M. Jean-Claude GEORGET - M. Jean-Yves BROISIN - M. Cyril DEMOLIS - M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT - M. Christophe MAYET

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Après avoir approuvé le compte administratif 2020 du budget du Pôle métropolitain du Genevois français, il est proposé au Comité syndical d'affecter les résultats de l'exercice 2020 de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Résultat cumulé au 31.12.2020 en excédent de fonctionnement :

- 805 507.33 €

Résultat cumulé au 31.12.2020 en déficit d'investissement :

- 32 411.23 euros

Restes à réaliser 2020 en investissement : - 33 999. 84 €

Affectation à l'excédent reporté au compte 002

- 739 096.26 euros

Affectation en recette d'investissement au 1068 (besoin de financement)

- 66 411.07 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 32 voix pour, Messieurs Daniel RAPHOZ, Jean-Luc SOULAT, Stéphane VALLI et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **AFFECTE** les résultats de l'exercice 2020 sur le Budget principal 2021 suivant la proposition.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular. It features a central figure, likely a personification of justice or law, seated on a throne. The text around the perimeter reads 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' is at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 mars 2021

APPROBATION DES
COTISATIONS DES
EPCI MEMBRES
2021

N° CS2021-07

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à onze heures
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 29

- Délégués titulaires :

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – M. Pierre-
Jean CRASTES - Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE – M. Gabriel DOUBLET – M. Patrice DUNAND –
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian DUPESSEY –
M. Marin GAILLARD - Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Sébastien JAVOGUES – M. Alain LETESSIER – M. Denis
MAIRE - M. Jean-François OBEZ – Mme Nadine PERINET
– Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M. Jean-
Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M. Daniel
RAPHOZ – M. Jean-Luc SOULAT – M. Stéphane VALLI

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE

- Délégués représentés :

M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-
Claude TERRIER - M Jean-Claude GEORGET donne
pouvoir à M. Marin GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN
donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Joseph
DEAGE donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER - M.
Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Chrystelle
BEURRIER – M. Christophe MAYET donne pouvoir à
Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT donne
pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés :**

M. Christophe ARMINJON - M. Jean-Claude GEORGET - M. Jean-Yves BROISIN - M. Cyril DEMOLIS - M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT - M. Christophe MAYET

APPROBATION DES COTISATIONS DES EPCI MEMBRES 2021

Monsieur le Président rappelle que pour pouvoir établir son budget, le comité syndical doit fixer le montant de contribution des membres.

En effet, l'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français indique que la contribution des membres aux dépenses du Pôle métropolitain est fixée chaque année par le Comité syndical. La contribution est calculée en fonction du nombre d'habitants. La population prise en compte est la population totale (population municipale et population comptée à part) de l'EPCI membre, actualisée au 1er janvier de l'année de l'exercice et officialisée par une publication au Journal Officiel.

La contribution aux dépenses du syndicat est répartie entre les membres de la façon suivante :

- *Contribution de base : (x) centimes d'euros par habitant.*

L'article 14 Titre IV des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français conformément à l'article L. 5212-20 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que la contribution des membres est obligatoire pour ces derniers pendant la durée du Pôle et dans la limite des nécessités du service telle que les décisions du Pôle l'ont déterminée.

Aussi, conformément au Débat d'Orientation Budgétaire tenu lors du Comité syndical du 18 février 2021, Monsieur le Président propose de fixer la contribution des membres à 7.00 € par habitant pour le Budget Primitif (BP) 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 32 voix pour, Messieurs Daniel RAPHOZ, Gabriel DOUBLET, Stéphane VALLI et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **FIXE** la contribution des membres à 7.00 € par habitant pour l'exercice budgétaire 2021 ;
- **RETIENT** pour chaque membre, sa population totale, selon la définition de l'INSEE et la population légale en vigueur au 1^{er} janvier 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires et à signer les documents y afférant pour procéder au recouvrement de ces contributions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Pôle Métropolitain du Genevois Français is circular, featuring a central figure holding a staff and a banner, surrounded by the text 'Pôle Métropolitain du Genevois Français' and 'R.F.' at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 mars 2021

APPROBATION DU
BUDGET
PRINCIPAL 2021

N° CS2021-08

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à onze heures
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 29

- Délégués titulaires :

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – M. Pierre-
Jean CRASTES - Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE – M. Gabriel DOUBLET – M. Patrice DUNAND –
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian DUPESSEY –
M. Marin GAILLARD - Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Sébastien JAVOGUES – M. Alain LETESSIER – M. Denis
MAIRE - M. Jean-François OBEZ – Mme Nadine PERINET
– Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M. Jean-
Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M. Daniel
RAPHOZ – M. Jean-Luc SOULAT – M. Stéphane VALLI

- Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE

- Délégués représentés :

M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-
Claude TERRIER - M Jean-Claude GEORGET donne
pouvoir à M. Marin GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN
donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Joseph
DEAGE donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER - M.
Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Chrystelle
BEURRIER – M. Christophe MAYET donne pouvoir à
Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT donne
pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés :**

M. Christophe ARMINJON - M. Jean-Claude GEORGET - M. Jean-Yves BROISIN - M. Cyril DEMOLIS - M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT - M. Christophe MAYET

APPROBATION DU BUDGET PRINCIPAL 2021

Monsieur le Président procède à la lecture du Budget Principal 2021.

Ce dernier s'équilibre

- en fonctionnement à

DEPENSES : 4 434 200.26 euros

RECETTES : 4 434 200.26 euros

- et en investissement à

DEPENSES : 283 231.07 euros

RECETTES : 283 231.07 euros

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 32 voix pour, Messieurs Daniel RAPHOZ, Gabriel DOUBLET, Stéphane VALLI et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** le Budget Principal 2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



Note interne

Annemasse le 16 mars 2021

**De Monsieur Pierre-Jean CRASTES,
Vice-président délégué aux finances, aux
politiques partenariales et au Projet
d'agglomération du Grand Genève**

**A Mesdames et Messieurs les
délégués du Comité syndical**

Objet : budget primitif 2021

Le projet de Budget Primitif (BP) pour l'année 2021 s'inscrit dans le prolongement du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du Comité syndical du 18 février 2021. Le présent document reprend et complète les éléments du Rapport d'Orientation Budgétaire.

Le Budget Primitif (BP) pour l'année 2021 est établi dans une perspective de transition, faisant suite à l'installation du Pôle métropolitain pour le nouveau mandat il y a tout juste six mois et, surtout, au travail d'élaboration de notre feuille de route politique pour le mandat 2020-2026 et du plan d'actions de mise en oeuvre. Il est établi dans un contexte contraint, marqué par la crise sanitaire, économique et sociale, et donc par de très fortes tensions sur les finances publiques.

Le premier budget de notre nouveau mandat au Pôle métropolitain est donc marqué par la volonté de poursuivre les actions structurantes initiées précédemment et de rendre possible de nouvelles évolutions fortes dans le mandat, dès lors que notre feuille de route politique sera adoptée et traduite en plan d'actions.

Ainsi, l'année 2021 sera marquée par la finalisation du Projet d'agglomération de 4^{ème} génération du Grand Genève et son dépôt auprès de la Confédération suisse, la préparation du Contrat de Relance et de Transition Ecologique, la refondation du projet de territoire Grand Genève à l'aune des défis de la transition écologique avec le lancement de la démarche « Grand Genève en transitions », le déploiement de services à la mobilité dans le Genevois français (autopartage et covoiturage), l'adoption du schéma métropolitain de l'Habitat, le lancement d'expérimentations en faveur de l'économie circulaire, la promotion des économies d'énergie et de la production d'énergie renouvelable, le développement de l'offre de formation et d'enseignement supérieur.

L'année 2021 sera aussi l'occasion de débattre et de décider, dans le droit fil de la feuille de route politique, de sujets majeurs liés à l'organisation de la mobilité dans le Genevois français avec la perspective d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle de notre territoire, à l'élaboration possible d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur un périmètre à définir (hors Thonon agglomération disposant d'un SCOT sur un périmètre élargi), l'élaboration d'un programme d'actions économiques du Genevois français permettant de répondre aux défis de la crise et de prendre le virage de la transition écologique.

L'action du Pôle métropolitain du Genevois français répond à plusieurs objectifs de ses EPCI membres :

- renforcer leur capacité de négociation au sein du Grand Genève et dans les différentes instances de coopérations transfrontalières;
- garantir une meilleure visibilité et une meilleure prise en compte de notre réalité transfrontalière au sein de la Région Auvergne - Rhône-Alpes et plus globalement au plan national;

- renforcer nos capacités d'actions dans 4 domaines prioritaires: la mobilité, l'aménagement du territoire, la transition écologique ; le développement économique, la formation et l'enseignement supérieur.
- accompagner les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) dans la recherche de financements, dans le cadre des politiques contractuelles, en appui des réalisations et investissements qu'ils portent ;
- engager des actions de communication, proposer des démarches de concertation et de participation, agir dans le domaine de la Culture afin de renforcer l'adhésion et le sentiment d'appartenance au Grand Genève ; mieux appréhender les enjeux de notre territoire, accompagner les changements, mieux adapter et rendre lisibles les actions menées. Le Pôle doit porter un message auprès des habitants du Genevois français et du Grand Genève.

Progressivement, nous avons donc développé cinq types d'actions pour :

- Planifier pour mieux maîtriser notre développement à l'échelle transfrontalière (Projets de territoire du Grand Genève et différentes générations de Projet d'agglomération) et du Genevois français (Schémas métropolitains de mobilité, d'accueil des entreprises, d'aménagement commercial, coordination des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET...))
- Déployer des services aux habitants et des entreprises à travers les mobilités nouvelles (covoiturage, autopartage-Citiz, plans de mobilités), la Cité des Métiers du Grand Genève, Grand Forma (formation et enseignement supérieur), REGENERO...
- Réaliser des événements fédérateurs et une communication plus proche des usagers et des habitants : la Nuit est Belle, les Assises Européennes de la transition énergétique, les Rencontres culturelles du Grand Genève, Assises transfrontalières des Elus, promotion du territoire à travers les événements économiques annuels, F-LEX, le Festival du Léman Express, la refonte des sites internet du Grand Genève et du Pôle métropolitain du Genevois français...
- Développer des partenariats afin de renforcer l'efficacité de nos actions, faire reconnaître la spécificité de notre métropole transfrontalière, mobiliser des cofinancements externes afin d'accélérer la réalisation des projets : Europe (plusieurs opérations INTERREG), Etat et Région (Contrat de Plan Etat-Région avec la convention de Coopération métropolitaine du Genevois français ; CRTE. Convention Air...); Confédération suisse, Cantons de Genève et Vaud (Projets d'agglomération), nouvelles formes de partenariats avec l'ADEME, l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie, la Banque des Territoires.
- Observer et objectiver les dynamiques du territoire comme base des politiques publiques.

Notre mandat s'ouvre par une crise sanitaire, économique et sociale majeure. Il est aussi marqué par de nombreuses avancées. La mise en service du Léman Express, des bus et tramway transfrontaliers, la Voie Verte d'agglomération constitue une démonstration quotidienne de la valeur ajoutée de la coopération transfrontalière pour le développement de services aux habitants. Ce résultat confirme la réalité de notre bassin de vie transfrontalier, réalité humaine, sociale, économique, culturelle et sportive.

Jugées impossibles hier, ces réalisations se sont affirmées dans le quotidien de nombreux de nos concitoyens. Elles nous invitent à redoubler d'efforts pour répondre aux besoins des habitants et entreprises de notre territoire, relever les défis de la crise et garantir le vivre ensemble. La transition écologique constitue le fil directeur de notre mandat.

L'année 2021 est donc une année de transition et doit nous permettre de redéfinir le champ des possibles, les priorités à donner à l'action du Pôle métropolitain, les domaines dans lesquels, nous souhaitons à travers le Pôle métropolitain, renforcer les capacités d'actions du bloc local communes – EPCI – Pôle métropolitain.

Dans cette perspective, il est proposé, dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) du budget primitif 2021, de ne pas appeler d'augmentation de cotisations des EPCI membres, contrairement à ce que prévoyait initialement la prospective budgétaire 2018-2021, afin de se donner le temps d'élaborer – toujours dans cette logique de budget de transition – un nouvel effort de projection, sur la durée.

Le BP 2021 s'appuie sur une stabilité des contributions des membres à 7€ par habitant pour la seule année 2021, (la prospective budgétaire 2018 – 2021 prévoyait une contribution de 8,50 € / habitant pour l'année 2021).

Une évolution à la hausse des contributions reste néanmoins possible, dès 2022, en lien avec le programme d'actions prévisionnel et l'évolution souhaitée des missions et compétences que les EPCI souhaiteront confier au Pôle métropolitain.

Les recettes prévisionnelles du BP 2021 reposent donc sur un peu plus de 3 000 000 € de contributions des membres. Elles intègrent également des subventions externes de l'ordre de 740 700 € (Europe – INTERREG ; Région ; ADEME ; Banque des Territoires) et un report de 739 000 € du BP2020.

Le projet de BP 2021 s'équilibre ainsi en dépenses et en recettes à hauteur de 4 747 400 €.

La consommation du budget 2020 en fonctionnement est de 72.19% et 41.50% en investissement. Ce taux de réalisation en baisse par rapport aux années antérieures (90% en 2018 ; 82% en 2019), 2020 conjuguant renouvellement des équipes politiques et crise sanitaire.

Le BP 2021 est un budget de transition. Une prospective budgétaire à 3 ans sera donc établie après adoption de la feuille de route politique 2020-2026 et mise à jour du programme de travail pluriannuel.

Rappel du calendrier budgétaire

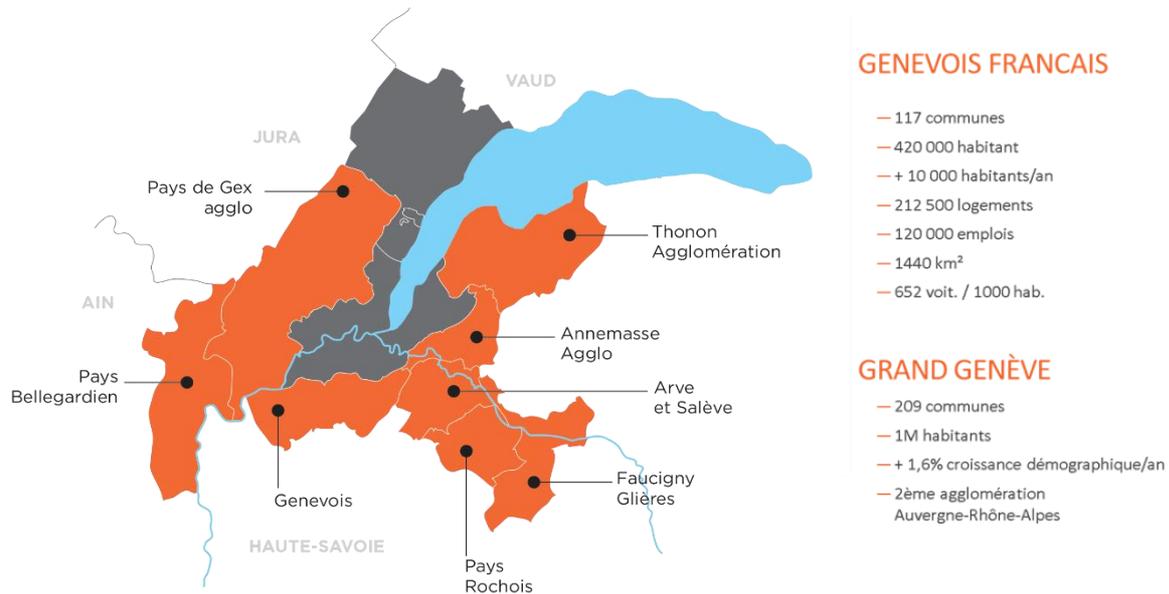
- **Novembre 2020 – janvier 2021** : processus de dialogue budgétaire
- **22 janvier 2021** : orientations budgétaires du Bureau du Pôle métropolitain
- **05 février 2021** : deuxième discussion en Bureau.
- **18 février 2021** : débat d'orientation budgétaire du Conseil syndical.
- **26 mars 2021** : réunion du Comité syndical afin de soumettre au vote le projet de budget primitif 2021 du Pôle métropolitain

Table des matières

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Table des matières | 4 |
| 1. L'action du Pôle métropolitain et la construction d'une nouvelle feuille de route..... | 5 |
| 2. Les ressources | 6 |
| 5.1 Les ressources financières | 6 |
| 5.2 Les ressources humaines..... | 9 |
| Les effectifs | 9 |
| La masse salariale | 10 |
| Organisation | 11 |
| Actions sociales..... | 12 |
| Mutualisation | 12 |
| 5.3 L'endettement..... | 13 |
| 3. La situation financière du Pôle métropolitain | 13 |
| 6.1 Budget 2020 : bilan..... | 13 |
| 6.2 Budget 2021 : principales caractéristiques..... | 14 |
| 4. Budget 2021 : propositions | 17 |
| 5. Traduction budgétaire du programme de travail | 18 |
| A. Gouvernance | 18 |
| B. Mobilité | 19 |
| C. Aménagement du territoire | 20 |
| D. Transition écologique | 21 |
| E. Développement économique et formation..... | 22 |
| F. Communication et identité territoriale | 23 |
| H. Domaine d'actions : Frais de personnel | 24 |
| I. Domaine d'actions : Administration générale | 25 |

1. L'action du Pôle métropolitain et la construction d'une nouvelle feuille de route

Le Genevois français compte plus de 420 000 habitants, 119 000 emplois et 22 500 entreprises. Il est composé de huit intercommunalités, représentant désormais 117 communes situées dans les départements de l'Ain et de la Haute-Savoie. Il constitue la partie française du Grand Genève, agglomération transfrontalière de plus d'un million d'habitants.



En 2017, l'évolution en Pôle métropolitain a permis de renforcer les capacités d'action des élus du Genevois français dans tous ses domaines, pour répondre aux objectifs suivants :

- renforcer notre capacité de négociation au sein du Grand Genève et au sein des différentes instances de coopération transfrontalière ;
- garantir une meilleure visibilité et une meilleure prise en compte de notre réalité transfrontalière au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et plus globalement au plan national ;
- consolider et développer les compétences du Pôle métropolitain ;
- accompagner la recherche de nouvelles sources de financement.

Unies au sein d'une même instance, les collectivités membres du Pôle métropolitain constituent un membre fondateur et de plein droit du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève, au même titre que la République et Canton de Genève, la Ville de Genève, la Région de Nyon, la Confédération suisse (en tant que membre associé) et les autres partenaires français : Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseils départementaux de l'Ain et de la Haute- Savoie, l'Etat (en tant que membre associé).

Le Pôle métropolitain permet de faire ensemble ce que l'on ne peut faire seul.

Le Pôle métropolitain c'est :

- réunir en communauté de moyens
- agir en communauté de projets
- réussir en communauté de destin

Le Pôle métropolitain – à travers sa mission « politiques contractuelles » - est, par ailleurs, en capacité d'aller chercher des financements, de porter des projets structurants et de renforcer les partenariats au sein du Grand Genève et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Enfin, le Pôle métropolitain conçoit, avec ses membres, les stratégies de développement du territoire, coordonne des actions, impulse des projets notamment à travers des expérimentations, et assure des services aux habitants. Ces quatre fonctions s'appliquent de manière différenciée sur les thématiques de la transition écologique, de la mobilité, de l'aménagement du territoire, du développement économique et de la formation.

Enfin l'action du Pôle métropolitain comporte un enjeu fort de communication et d'appropriation par les élus et par la population du territoire. Le Pôle métropolitain doit porter un message, un projet d'identification et d'appartenance, auprès des habitants du Genevois français et du Grand Genève.

Le mandat qui débute est marquée par la volonté de faire de la transition écologique le fil directeur de l'action métropolitaine. Sur cette base, un important travail de refonte de la feuille de route politique, au regard des enjeux actuels, liés à la gestion de la crise sanitaire et à la nécessité d'assurer la transition écologique du territoire, a été initié dès l'installation du nouveau conseil syndical. A l'heure où le document d'orientation budgétaire est rédigé, la feuille de route politique n'est pas achevée, ni validée.

Aussi au regard de ces éléments, l'année 2021 constituera une année politique et donc budgétaire de transition.

2. Les ressources

5.1 Les ressources financières

Le Pôle métropolitain ne lève aucune fiscalité. Ses ressources proviennent des cotisations de ses membres et des cofinancements obtenus auprès des partenaires institutionnels.

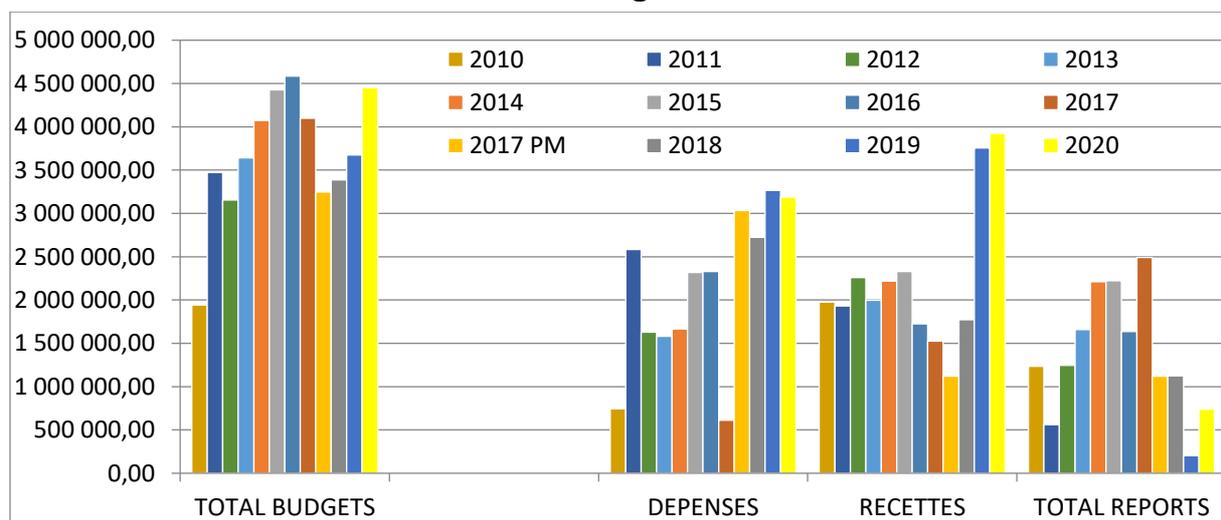
La cotisation des membres est en 2020 de 7 € par habitant.

Le budget de l'ARC puis du Pôle métropolitain oscille entre 3 et 4 millions € par an depuis 2010. C'est un budget quasi-exclusivement de fonctionnement, l'investissement étant limité à l'achat de matériel informatique et de mobilier pour le personnel et depuis, 2020, de mobilier urbain pour les premières lignes de covoiturage. Le budget d'investissement se situe entre 10 000 € et 80 000 € depuis 2010. Cette année il y a un reste à réaliser en investissement de 33 999.84 € (mobilité).

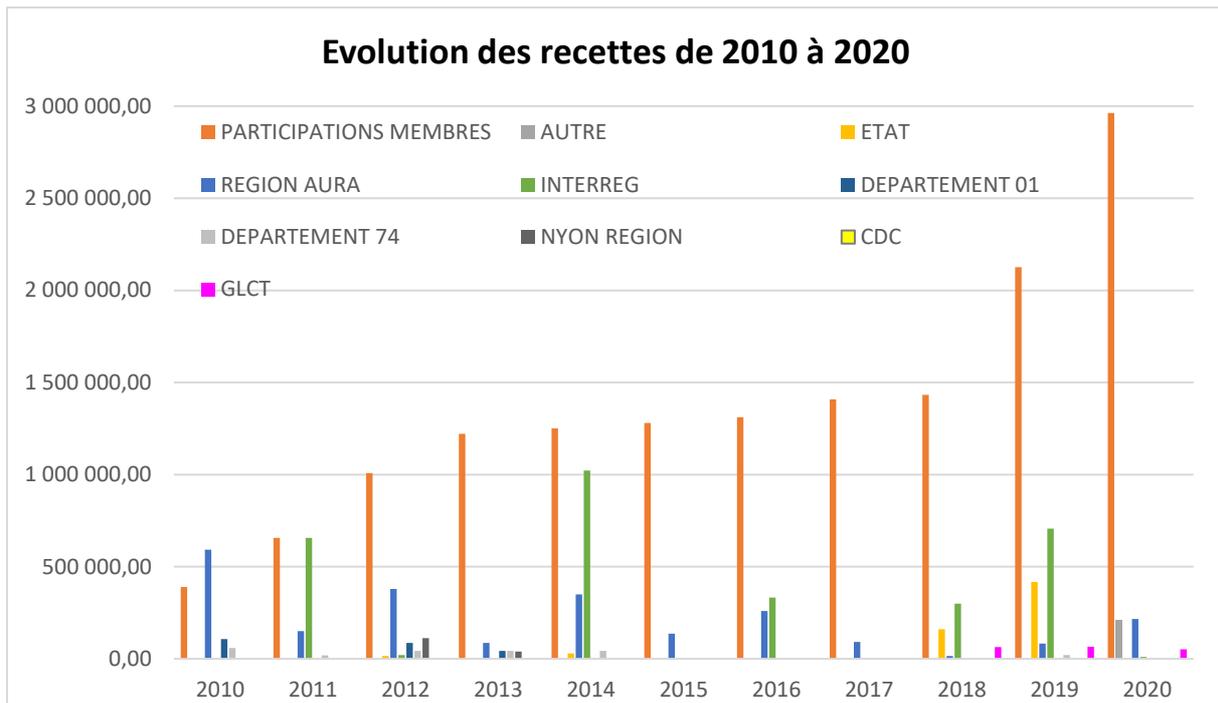
En 2019 et 2020 les budgets du Pôle métropolitain du Genevois français sont de l'ordre de 3.7 à 4.4 millions € par an et les budgets d'investissement sont en hausse entre 80 000 et 174 000 €, permettant l'acquisition de bornes de covoiturage et l'entrée au capital de l'entreprise CITIZ.

En 2021, le budget sera de l'ordre de 4 434 200.26 € en fonctionnement et 283 231.07 € en investissement, marquant, en investissement, une évolution en matière de services à la mobilité.

Evolution des budgets 2010 – 2020



La nature des missions de l'ARC, puis du Pôle métropolitain, a porté la structure, dès sa création, vers l'optimisation des recettes afin de financer un programme de travail multipartenarial ambitieux. L'éligibilité du programme de travail Grand Genève (dont les coûts sont supportés, d'une part, par les budgets des membres du GLCT Grand Genève et, d'autre part, par le budget du GLCT depuis 2013) au cofinancement européen INTERREG a permis d'optimiser le montant des recettes, composées des participations des membres, mais aussi des subventions et cofinancements issus des partenaires.



Depuis 2010, la part des subventions sur le compte administratif consolidé de l'ARC (budget principal et budget annexe confondus) a atteint des pics à 42,79% en 2011 et 65% en 2014. Cette part de subventions connaît néanmoins une dégradation continue depuis 2015 (19,67% en 2018). Cette tendance s'inscrit dans un paysage général moins favorable ces dernières années à l'accompagnement des dépenses de fonctionnement.

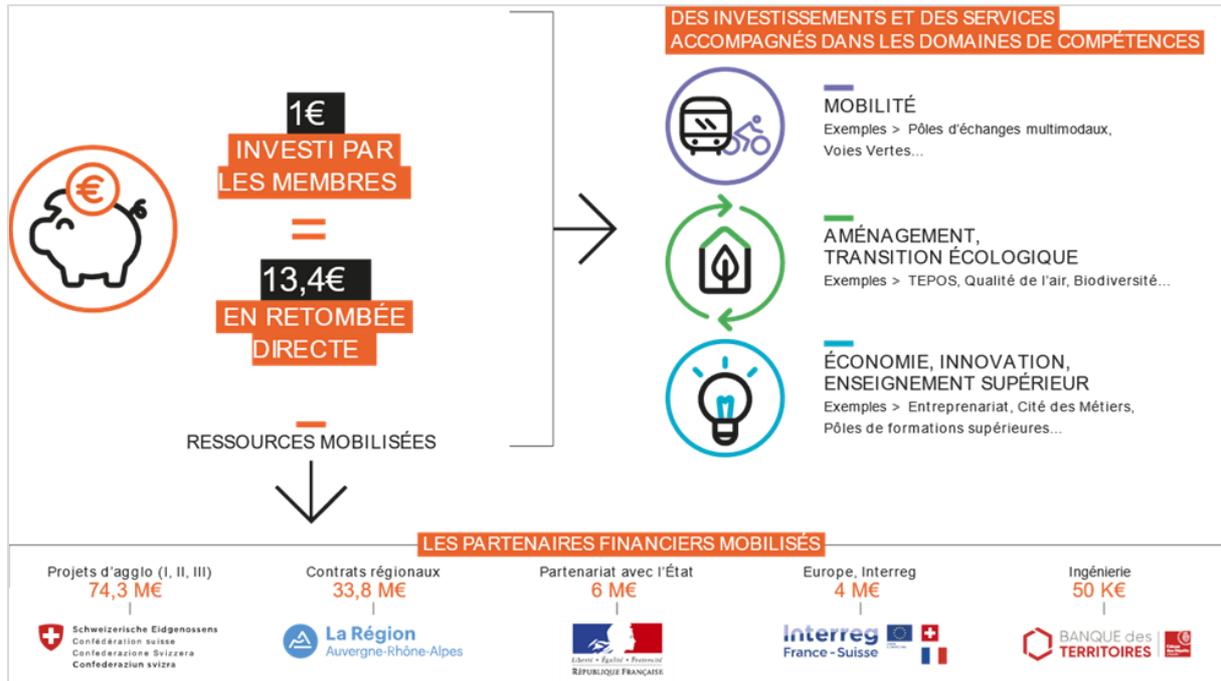
Ainsi, entre 2011 et 2016, la collectivité avait perçu 2 174 275 € de subventions dans le cadre du programme de coopération transfrontalière INTERREG. Le Pôle métropolitain a d'ores et déjà soumis plusieurs projets, en tant que chef de file, auprès du Comité de programmation INTERREG V mais ne saurait obtenir un soutien aussi massif sur les exercices à venir.

L'ARC avait également bénéficié de cofinancements significatifs de la Région Rhône-Alpes via les dispositifs contractuels régionaux liés à l'aménagement du territoire (256 000 € par an en moyenne), des Départements de l'Ain et de la Haute-savoie (respectivement 236 500 € et 206 464 € sur 5 ans). Ce n'est plus le cas aujourd'hui, la priorité ayant été donnée, notamment pour la Région Auvergne Rhône-Alpes, à l'accompagnement de l'investissement (Convention de coopération métropolitaine, Contrats d'Ambition Région...).

La collectivité, ne disposant pas de ressources dynamiques (absence de fiscalité), recherche systématiquement un support financier auprès des partenaires institutionnels pour élaborer son programme de travail. Elle poursuit le développement de politiques contractuelles, adossées à des logiques partenariales : les actions relevant de plusieurs niveaux de compétences, le montage de partenariats s'est imposé comme une solution pour la mobilisation des acteurs autour d'une démarche de projet et pour le financement des actions. Afin d'en garantir une inscription dans la durée, la collectivité formalise ces partenariats par l'établissement d'un lien contractuel autour de programmes définis conjointement. A noter que ces programmes profitent désormais majoritairement aux opérations portées par les collectivités maîtres d'ouvrages du Genevois français, plutôt qu'au programme de travail du Pôle métropolitain, caractérisé par des dépenses de fonctionnement qui suscitent une moindre appétence des partenaires institutionnels.

Le Pôle métropolitain : facilitateur de cofinancements externes

117 millions d'€ obtenus sur 10 ans



Des démarches sont toujours déployées pour rechercher des ressources complémentaires. Le Pôle métropolitain s'inscrit dans plusieurs partenariats et contractualisations aux fins de cofinancement de son programme de travail mais aussi des opérations en maîtrise d'ouvrage de ses membres :

- Les fonds européens (INTERREG, FEDER, FEADER) accessibles pour une série de démarches inscrites aux programmes de travail Grand Genève et Genevois français (ex : promotion du covoiturage, PACTE) ;
- la Caisse des Dépôts et Consignations, par le biais d'une convention triennale, afin de cofinancer certains volets du programme de travail Grand Genève et Genevois français ;
- L'État, au travers de la préparation du nouveau Contrat de Relance et de Transition Ecologique impliquant le Pôle métropolitain ainsi que l'ensemble des EPCI membres. D'autres appels à projet émanant de l'État ou de ses opérateurs (ADEME, Programme d'Investissement d'Avenir ; etc) sont également mobilisés ;
- la Région Auvergne Rhône-Alpes (« Convention Air », Convention territoriale de coopération métropolitaine).

Un travail de veille et d'orientation est réalisé pour détecter les appels à projets européens, nationaux, régionaux susceptibles d'être compatibles avec le programme de travail du Pôle métropolitain et du Grand Genève, mais aussi avec les projets portés par ses membres.

L'année 2021 verra le renouvellement de contractualisations pour le Pôle métropolitain et ses membres, avec la formalisation du Contrat de Plan Etat-Région 2021-2027, la création du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et la nouvelle programmation européenne 2020-2027.

5.2 Les ressources humaines

Les effectifs

Les effectifs ont doublé de 2010 à 2020 (19 agents). Le nombre de titulaires est passé de 5 en 2010 à 12 en 2020. Le nombre de contractuels est passé de 4 à 7 durant la même période. Le Pôle métropolitain n'a pas de contractuels en CDI.

L'augmentation des effectifs a suivi les cycles de projets et de missions portés par l'ARC Syndicat mixte puis par le Pôle métropolitain. Ainsi la création de l'ARC Syndicat mixte se traduit par une installation de la collectivité et le recrutement de plusieurs agents entre 2010 et 2011 pour atteindre un effectif de 12 agents fin 2011. Les effectifs varient peu entre 2011 et 2015, passant de 12 à 13 agents. La feuille de route politique adoptée en octobre 2014 se traduit par un nouveau cycle de projets, parallèlement à la démarche de création du Pôle métropolitain : entre 2015 et 2017, les effectifs passent de 13 à 19 agents.

L'augmentation des effectifs à partir de 2015 tient :

- à l'exercice de nouvelles missions telles que l'accompagnement de l'aménagement du territoire dans ses dimensions de planification et de transition énergétique, de la mobilité et du développement économique ;
- au renforcement de la communication de la collectivité (communication institutionnelle et communication sur les démarches thématiques portées par la collectivité).

L'aménagement du territoire et la transition énergétique ont motivé 4 recrutements entre 2014 et 2016. Ils correspondent à la montée en charge des thématiques InterSCOT et de la transition énergétique (labellisation TEPOS du Genevois français dès 2016), prises en charge par le pôle Aménagement, dans le programme de travail de l'ARC.

Le développement économique et la mobilité ont également motivé 3 recrutements (respectivement en 2014, 2016 et 2019) afin d'assumer les missions dévolues à l'ARC puis au Pôle métropolitain. Ces thématiques sont également inscrites dans la feuille de route politique adoptée en début de mandat.

Les thématiques de la mobilité et de la transition énergétique ont été animées jusqu'en 2015 par des agents mis à disposition par les Départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois (opération INTERREG IV, période 2012/2015). L'ARC s'est ensuite doté de compétences propres et a procédé aux recrutements nécessaires. Une convention de partenariat avec le Département de l'Ain a été adoptée en 2019 dans le cadre du programme PACT'AIR pour la mise à disposition d'un 0.5 ETP. Le Pôle métropolitain dispose également des services d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour traiter des travaux géomatiques et cartographiques du Pôle Aménagement du Pôle métropolitain. Une convention a été signée avec la CC Pays de Gex, le 22 juin 2017.

Les besoins de la communication institutionnelle à l'égard des partenaires et du grand public, et les exigences de communication des démarches directement portées par l'ARC et le Pôle ont entraîné 2 recrutements (un recrutement sur la communication des démarches liées à la transition énergétique : Assises européennes de la transition énergétique, PACT'Air, plateforme REGENERO, TEPOS... ; et un recrutement en septembre 2019 lié à l'accroissement des compétences traitées désormais par le Pôle, au développement de la stratégie de communication, avec pour objectif une meilleure appropriation de la structure et des projets à mener à l'échelle du territoire pour les élus et le déploiement des nombreux services initiés et gérés par le Pôle incluant également l'élaboration de plusieurs stratégies et campagnes de communication visant à promouvoir et assurer leurs succès respectifs auprès de la population du Genevois français.

Le renforcement du service Démarches participatives et culture a entraîné le recrutement d'un agent en accroissement temporaire d'activité en 2019 pour l'accompagnement du Conseil Consultatif Métropolitain, le suivi et le soutien à la réalisation d'événements tel que le Festival du Léman Express.

Le budget 2019 a autorisé la création d'un poste d'Attaché pour un renforcement du Pôle Communication (la pérennisation d'un poste (ATA) répondant à un Accroissement Temporaire d'Activité depuis 2 ans.)

En 2020 un départ en congé maternité et un besoin de renfort dans le service aménagement a entraîné le recrutement d'un agent sur un poste en accroissement d'activité en qualité de chargé de mission aménagement-habitat.

L'engagement dans l'élaboration d'un Programme d'actions concerté pour la transition écologique nommé « PACTE du Grand Genève », afin d'inscrire la transition écologique comme fil rouge de l'aménagement et de la coopération transfrontalière (Programme élaboré entre 2020 et 2021 et signé au cours des Assises Européennes de la Transition Energétique de 2022) nécessite le recrutement de deux agents en contrat de projets.

- Un chargé de mission participation pour la Transition écologique du Grand Genève,
- Un chargé de mission événementiel et communication pour la Transition écologique du Grand Genève.

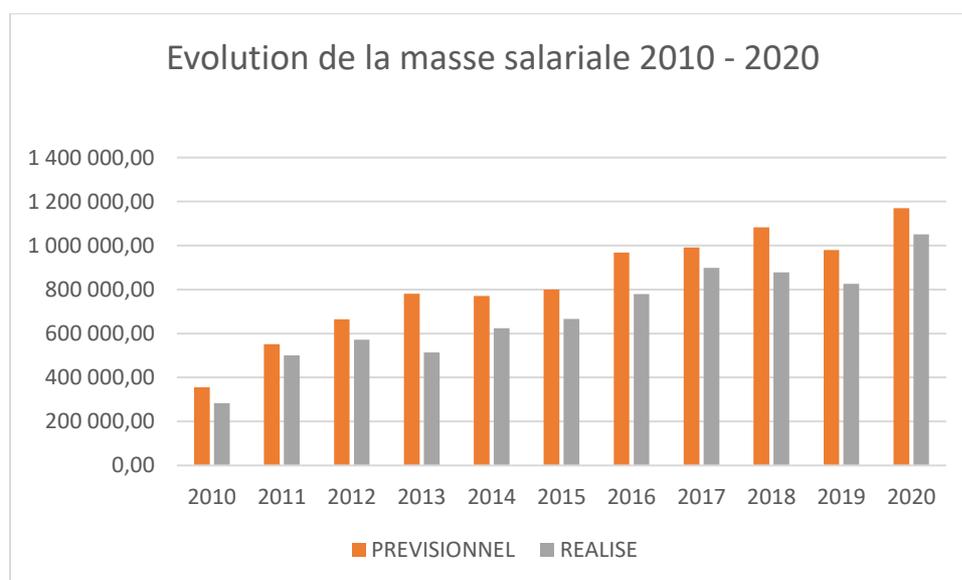
Le Pôle métropolitain compte aujourd'hui 3 postes à pourvoir (secrétaire général du GLCT Grand Genève, assistance administrative, développement économique-formation-enseignement supérieur). La collectivité rencontre, à l'image de l'ensemble des collectivités du Genevois français, des difficultés de recrutement. Ce constat et la recherche de synergies portent le Pôle métropolitain vers le développement de mutualisation avec ses membres.

A noter que l'effectif en activité compte aujourd'hui 13 femmes et 7 hommes. Il est distribué entre 1 agent de catégorie C, 2 agents de catégorie B et 17 agents de catégorie A. L'agent de catégorie C est une femme, les agents de catégorie B sont des femmes, les agents de catégorie A sont répartis entre 10 femmes et 7 hommes.

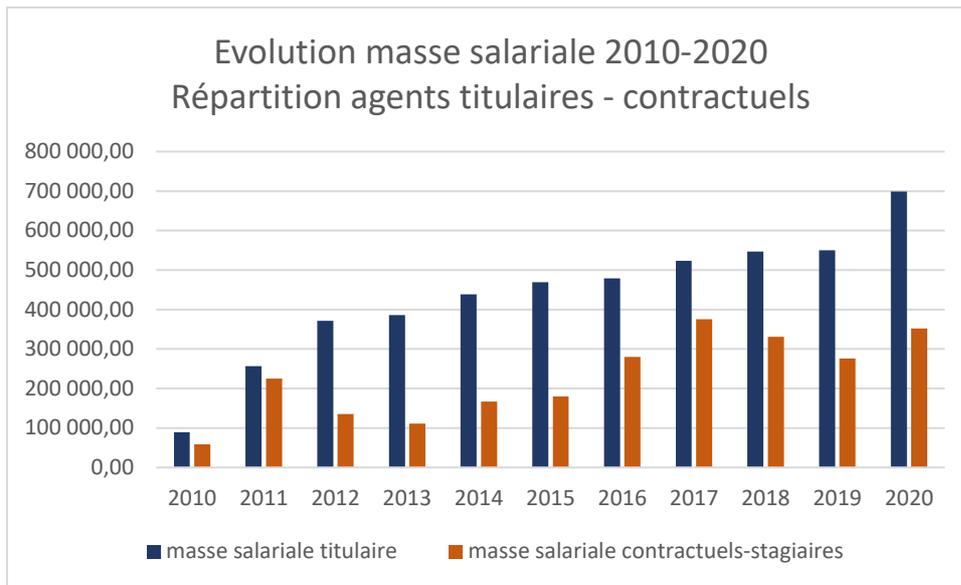
La masse salariale

| ANNEE | ARC | | | | | | | POLE | | | |
|---------------------------------------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|--------------|
| | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
| masse salariale titulaire | 89 496,94 | 256 814,12 | 371 353,43 | 385 902,03 | 438 708,43 | 469 497,08 | 479 254,63 | 523 300,67 | 546 896,02 | 550 089,28 | 698 886,17 |
| masse salariale contractuels-stagiaires | 58 792,14 | 225 479,70 | 135 267,74 | 111 137,99 | 167 035,31 | 179 619,73 | 279 755,63 | 375 303,45 | 331 134,29 | 276 121,02 | 351 905,09 |
| TOTAL | 148 289,08 | 482 293,82 | 506 621,17 | 497 040,02 | 605 743,74 | 649 116,81 | 759 010,26 | 898 604,12 | 878 030,31 | 826 210,30 | 1 050 791,26 |
| nombre titulaires | 5 | 7 | 8 | 8 | 9 | 9 | 9 | 11 | 11 | 12 | 12 |
| nombre contractuels | 4 | 5 | 4 | 4 | 4 | 4 | 6 | 6 | 6 | 6 | 7 |
| | 9 | 12 | 11 | 12 | 13 | 13 | 15 | 17 | 17 | 18 | 19 |
| stagiaires | 0 | 1 | 1 | 1 | | 1 | 1 | 0 | 1 | 1 | 2 |
| 1 agent compté dans les 2 (titularisation) | | | | | | | | | | | |

La masse salariale correspond à 30% du budget annuel du Pôle métropolitain, en ligne avec les caractéristiques de son activité (ingénierie, coordination). Elle évolue au gré des renforcements des ressources sur les domaines thématiques (mobilité en 2016 et 2019, transition énergétique et communication en 2017, 2019 et 2020). Elle est réalisée en moyenne à 94.41 % (le delta correspond aux postes non pourvus et aux temps non complets).



L'évolution de la masse salariale suit l'évolution des effectifs (voir supra).



A noter que le Pôle métropolitain s'est doté d'un RIFSEEP en 2017.

Organisation

Compte tenu de la croissance rapide de la Collectivité, le Pôle métropolitain a mené une réflexion sur l'organisation interne. Cette réflexion sur une réorganisation physique des services (aménagement des locaux, accès à distance du serveur, déménagement, télétravail...) a été finalisée avec le déménagement du siège du Pôle métropolitain sur au 15 avenue Emile Zola à Annemasse, en Mai 2019. Les travaux pour l'agrandissement des bureaux du Pôle métropolitain et de la salle de réunion sur le même plateau sont en cours. Ce nouvel espace sera livré à la fin du printemps 2021.

L'accès du serveur à distance et la mise en place d'une charte sur le télétravail permettent aux agents du pôle métropolitain qui en ont fait la demande et dont les missions sont compatibles de télétravailler depuis le 1^{er} novembre 2019 à raison d'un jour par semaine. Une évolution de la charte de télétravail à fait l'objet d'une délibération en date du 10 décembre 2020 autorisant les agents du Pôle métropolitain de télétravailler deux jours par semaine pour un temps plein et 1 jour pour un temps partiel.

Le Pôle métropolitain s'est doté de logiciels métiers adaptés destinés à développer le télétravail ou le travail sur des sites distants (courriers, instances, téléphone IP, plateforme collaborative...) permettant notamment de gagner en productivité.

Par rapport au contexte particulier de l'année 2020 et à l'instauration de l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de COVID19, les agents du Pôle métropolitain ont alterné les périodes de télétravail intégral et de télétravail partiel.

Pour 2021, il est proposé d'inscrire aux budgets primitifs une masse salariale de 1 319 000 € (salaires, charges, indemnités des élus, tickets restaurants, CNAS, assurance statutaire) : au-delà de l'avancement de carrière (hypothèse +2%), l'effectif ne devrait pas connaître d'augmentation significative, avec un nombre d'agents inférieur à 20 (tableau des emplois). L'effectif du Pôle métropolitain en 2020 s'élève à 19 agents (hors agents mutualisés). A ce jour, 3 postes inscrits au tableau des emplois restent ouverts et non pourvus.

Le temps annuel appliqué aux agents est de 1 607 heures de travail effectif (jour de solidarité compris) soit 40 heures hebdomadaires avec récupération d'ARTT. La collectivité doit engager à terme une réflexion sur le temps de travail. Un travail doit être également mené sur la définition d'une politique d'avancement des agents afin de répondre aux remarques issues du contrôle effectué en 2017 et 2018 sur la gestion de l'ARC syndicat mixte et du Pôle métropolitain et à l'obligation au 1^{er} janvier 2021 de présenter des lignes directrices de gestion.

Indemnités des élus

L'enveloppe indemnitaire annuelle globale du Pole métropolitain du Genevois français s'élève à un montant brut de 78 555,12 €. Le Président et les Vice-Présidents ne souhaitent pas percevoir le taux

maximum d'indemnités auquel ils peuvent prétendre en vertu de la loi et du règlement, le montant des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents a été adopté de la manière suivante :

- Le Président : 17.32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Les 7 Vice-Présidents : 8.66% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Actions sociales

Le Pôle métropolitain recourt aux services du CNAS. Il s'agit d'un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Sur la base de ce qui précède, il convient d'inscrire pour le budget 2021, le montant de la cotisation au CNAS au sein du budget général de la collectivité soit 3 600 €.

La collectivité participe à la garantie salaire des agents à hauteur de 50% du montant de l'assurance. Elle participe également à la mutuelle (prévoyance) des agents (participation forfaitaire selon les seuils de salaire brut). Ces participations sont inscrites au budget pour un montant de 8450 €.

Le personnel du Pôle métropolitain bénéficie de titres restaurants d'un montant unitaire de 6 € avec une prise en charge de la collectivité à 50%, dont le montant inscrit au budget est de 15 000 €.

Ces éléments sont intégrés dans la masse salariale.

Mutualisation

Le Pôle métropolitain se veut volontariste sur le sujet de la mutualisation avec ses membres. Il s'agit de mettre en place les solutions les plus efficaces dans le but de limiter les coûts de fonctionnement au maximum. A ce titre, le recours aux compétences disponibles dans les EPCI membres est recherché lorsque cela est possible, y compris en confiant le service à une intercommunalité membre choisie par le conseil communautaire (Informatique, SIG, ...).

Le Pôle métropolitain a signé une convention avec Annemasse Agglomération le 28 juin 2017 sur la mise à disposition d'une expertise marchés publics. Cette mutualisation a connu un nouveau développement courant 2019 avec la mise en place d'une nouvelle convention qui confie au Pôle de la commande publique d'Annemasse Agglomération le traitement des marchés du Pôle métropolitain. Une convention de groupement de commande sur les fournitures et le matériel informatique a d'ailleurs été signée entre le Pôle métropolitain et Annemasse Agglomération en janvier 2019.

Une convention de mise à disposition de service a été signée à l'été 2018 pour gérer les archives de l'ARC et du Pôle métropolitain. Le Pôle métropolitain doit dorénavant s'attacher à traiter le volet numérique et s'est manifesté pour une poursuite de la mission dans la limite des moyens disponibles des services d'Annemasse Agglomération.

De même, le Pôle métropolitain dispose des services d'un agent de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex pour traiter des travaux géomatiques et cartographiques du Pôle Aménagement du Pôle métropolitain. Une convention a été signée avec la CC Pays de Gex, le 22 juin 2017.

Enfin, il convient de rappeler que le Pôle métropolitain avait opté en septembre 2017 pour la mise à disposition d'un ingénieur informatique de la Ville d'Ambilly, pour 10% de son temps de travail, pour accompagner les utilisateurs du réseau informatique de l'ARC et assurer la maintenance des serveurs et des terminaux. Le déménagement du siège du Pôle métropolitain sur le site de l'Etoile-Annemasse a mis fin à ce dispositif.

Dans le cadre des mises à disposition de services supports (Système d'information géographique, marchés publics, informatique), la démarche de mutualisation offre un accès à de réelles compétences d'expertise pour des coûts maîtrisés.

Il faut également souligner que le Pôle métropolitain a également conclu, en 2017, un partenariat avec le Conseil départemental de l'Ain (dans le domaine de l'environnement – mise à disposition d'un personnel du département de l'Ain au service du Grand Genève), et avec le canton de Genève (mise à disposition d'un agent du Pôle métropolitain pour assurer le Secrétariat général du GLCT).

Les apports de la mutualisation en termes de professionnalisation des services et d'efficacité du service délivré contribueront à renforcer la légitimité du Pôle métropolitain comme structure garante des intérêts du territoire.

5.3 L'endettement

L'ARC, puis le Pôle métropolitain, n'ont jamais souscrit d'emprunt. Une ligne de trésorerie a été ouverte pour le financement potentiel de besoins de trésorerie en 2019, puis renouvelée en 2020. Cette ligne a été ouverte pour un montant de 700 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée d'un an avec un taux de 0.50% elle a été remboursée et reconduite en 2020 pour un même montant au taux de 0.50%.

Le Pôle métropolitain ne porte pas de projet d'investissement d'envergure : il n'est pas prévu de recourir d'autre emprunt à court terme.

3. La situation financière du Pôle métropolitain

La configuration budgétaire 2021 du Pôle métropolitain poursuit la trajectoire identifiée dans les perspectives menées dans le cadre des précédents rapports d'orientation budgétaire (ROB), soit la poursuite de la baisse des cofinancements externes et la disparition, effective à compter de 2019, des marges de trésorerie.

Le Pôle métropolitain continue ainsi d'être confronté aux difficultés du cofinancement de ses missions relevant quasi-exclusivement du fonctionnement. La fin des dispositifs GPRA, INTERREG « Projet d'agglomération » et CDDRA « pesaient », chacun, l'équivalent d'1 € de cotisation. En conséquence, l'effort financier des EPCI membres du Pôle métropolitain augmente à budget constant, malgré la mobilisation de cofinancements INTERREG sur plusieurs dossiers et des négociations abouties avec la Caisse des Dépôts et Consignations (sur un soutien spécifique au programme de travail du Pôle). Le Pôle métropolitain finance désormais - sans cofinancements externes - des démarches d'intérêt métropolitain. En outre, les marges de trésorerie baissent logiquement avec la consommation croissante des reports des exercices antérieurs (2 200 000 € en 2016, 1 600 000 € en 2017, 1 120 000 € en 2018, 203 000 € en 2019, l'année 2020 a un report estimatif de 739 000 euros, la trésorerie reste néanmoins très faible à la suite de retards de paiements de fonds Interreg.

Ainsi le budget s'établira en 2021 à 4 434 200.26 € en fonctionnement et 283 231.07 € en investissement. La proposition de budget 2021 est stable par rapport au budget 2020 (près de 4 453 000 € en 2020) il intègre des opérations pour lesquelles le Pôle métropolitain entend assurer un service de rénovation énergétique des logements (REGENERO), dont une partie des coûts sera assumée par ses EPCI membres via un conventionnement spécifique, et le renforcement des services de mobilités nouvelles.

A l'image des exercices précédents, le budget 2021 repose pour les 2/3 sur des dépenses structurelles (de nature récurrente et consubstantielles aux missions du Pôle): ressources humaines, conventions d'objectifs pluriannuelles avec les partenaires, démarches de coordination dans les domaines de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de la transition écologique) et pour 1/3 sur des dépenses « ponctuelles » (opérations limitées dans le temps qui n'appellent pas d'engagements financiers ultérieurs : principalement des études). Le développement continu des opérations récurrentes portées le Pôle métropolitain doit inciter à la prudence sur l'exposition de la collectivité liée à ses engagements, compte tenu de sa forte dépendance aux cofinancements et de la dégradation de ses marges de trésorerie.

Le budget 2020 sera ainsi réalisé à 72.19%, un taux qui tient compte de l'impact de la crise sanitaire.

6.1 Budget 2020 : bilan

Le budget prévisionnel annuel 2020 du Pôle métropolitain du Genevois français s'élevait à 4 453 214.63 €. Il sera réalisé comptablement à 72.19%

Ainsi, avec une dépense réalisée de 3 123 594 € en 2020, la réalisation enregistre une nette progression par rapport aux exercices précédents (dépense réalisée en 2014 : 1 750 000 € ; dépense réalisée en 2015 : 2 320 000 €, dépense réalisée en 2016 : 2 340 000 €, dépense réalisée en 2017 : 2 477 918,70 €, dépense réalisée en 2018 : 2 725 247.07 €) et une légère baisse par rapport aux dépenses réalisées en 2019 de 3 332 300 €.

Le report 2020 sur l'exercice 2021 est de 739 000 € (dont 120 000 € de reversement de cofinancements européens auprès des partenaires concernés : départements, etc). Il est à souligner que 2020 termine un cycle de consommation des marges de trésorerie débuté en 2015 (pour rappel, le report 2015 sur l'exercice 2016 se montait à près de 2 200 000 €, celui de 2016 sur l'exercice de 2017 à 1 621 996,40 €, celui de 2017 sur l'exercice de 2018 à 1 117 469.49 €). Pour plus de garantie, une ligne de trésorerie a été ouverte pour un montant de 700 000.00 € en 2019 afin d'être mobilisée en cas de nécessité et renouvelée pour le même montant en 2020.

Les recettes sont estimées à hauteur de 3 926 210 € au 31 décembre 2020. Elles tiennent compte des versements des cotisations, de l'excédent antérieur reporté 2019 d'un montant de 363 291.11 €, et des subventions émanant des partenaires. Le résultat estimatif inscrit au compte administratif 2020 impliquera un report d'environ 739 000 € sur le budget 2021.

6.2 Budget 2021 : principales caractéristiques

Un travail de priorisation a été mené et validé lors du débat d'orientation budgétaire afin de présenter un budget 2021 à l'équilibre. Ainsi le budget 2021 s'établit à 4 434 200.26 € en fonctionnement, et 283 231.07 € en investissement, le report de l'exercice 2020 est de 739 096.26 €

Au regard du programme de travail projeté, le budget 2021 identifie les grandes masses suivantes :

| Domaine | Nature des dépenses | Budget 2020 | BP 2021 |
|----------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|-------------------------------------------------------------------------------|
| Mobilité | <p>Déploiement des services à la mobilité et des nouvelles mobilités : poursuite du déploiement du service d'autopartage, du covoiturage dynamique, réalisation de plans de mobilité, animations et sensibilisation.</p> <p>Préfiguration d'une AOM du Genevois français : proposition de projet de service, d'organisation, de gouvernance...</p> <p>Grand Genève : déploiement du plan d'actions pour la diminution du trafic aux petites douanes, suivi des mesures du Projet d'agglomération (PA1, PA2, PA3), élaboration du Projet d'agglomération n°4, suivi des grands projets du Canton de Genève.</p> | 746 000 € | 666 820€ (495 000 € de fonctionnement + 171 820 € d'investissement) |
| Aménagement du territoire | <p>InterSCOT et préfiguration d'un SCOT : Elaboration du Schéma métropolitain de l'habitat et du logement (SMHL), mise en œuvre du Schéma métropolitain d'Aménagement Commercial (SMAC), et du Schéma d'Accueil des Entreprises (SAE), préfiguration d'un SCOT métropolitain (gouvernance, organisation), suivi des documents d'urbanisme supra Genevois français (Schéma régional des carrières, etc.) ou des territoires voisins (refonte du Plan directeur cantonal de Genève).</p> <p>Grand Genève : Elaboration du PA4, réalisations d'études exploratoires (ex : métropole ferroviaire), suivi des grands projets Genevois, suivi de la démarche prospective à l'échelle du Grand Genève « Habiter la ville-paysage du 21ème siècle » pilotée par la Fondation Braillard.</p> <p>Centre de Ressources : développement du centre de géodonnées du Genevois français, valorisation des données issues du Système d'Information du</p> | 211 700 € | 212 000€ |

| | | | |
|--------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|
| | Territoire à Genève (SITG), contribution au programme de l'Observatoire Statistique Transfrontalier (OST). | | |
| Transition écologique | <p>Programmes transversaux : Lancement de la démarche « Grand Genève en transitions », coordination de la mise en œuvre des PCAET des territoires, animation de la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS), organisation des AETE 2022.</p> <p>Energie : évolution du service de rénovation énergétique REGENERO dans la perspective de SPPEH, perspectives de développement d'énergies renouvelables.</p> <p>Qualité de l'Air : mise en œuvre du Fonds Air-ENR, mise en œuvre du programme d'actions transfrontalier Pact'Air dont poursuite de l'outil de communication Air2G2, adhésion ATMO.</p> <p>Biodiversité : Organisation de l'évènement « La nuit est belle » et mise en place d'outils d'observation commun à l'échelle du Grand Genève. Candidature à « Territoire Engagé pour la Nature ».</p> <p>Alimentation et circuits courts : préfiguration d'un Projet alimentaire territorial pour une candidature en 2022.</p> | 623 000 € | 671 000 € |
| Développement économique, innovation, ESR | <p>Planification - stratégie : Elaboration d'un pacte économique permettant de réorienter les actions du Pôle métropolitain vers une économie positive. Mise en œuvre d'actions du Schéma d'accueil des entreprises telles que des expérimentations pour l'économie circulaire ou les études de faisabilité de conciergerie d'entreprises.</p> <p>Accompagnement des domaines d'excellence du Genevois français : habitat durable, solidarités, sports Outdoor, industrie du futur ...</p> <p>Promotion du territoire : orienté principalement vers l'endogène, avec l'organisation ou la participation à divers évènements (Hackaton-DXO, Tables rondes du Grand Genève, etc.) et réalisations de vidéos promotionnelles.</p> <p>Déploiement de la stratégie de développement de l'Enseignement Supérieur-Recherche « Grand Forma » dans le Genevois français : renforcement de l'offre de formation et de la mobilisation des acteurs, adhésion au Club des Entreprises et Fondation de l'Université Savoie Mont Blanc.</p> <p>Développement de la Cité des Métiers du Grand Genève.</p> | 625 350 € | 645 181 € |

| | | | |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------|-------------------|
| Gouvernance | Participation au fonctionnement et programme de travail du GLCT Grand Genève. Elaboration de la démarche Grand Genève en transitions. Elaboration de la feuille de route du mandat. Politiques partenariales : Mobilisation des dispositifs pour le financement des projets du territoires : CRTE, CPER, infrastructures de mobilité (PA). | 337 000€ | 250 000 € |
| Communication | Mise en place et récurrence de supports à destination des élus du Genevois français (enjeux, principales actions et rôle du Pôle métropolitain), avec objectif de simplification et synthétisation des contenus. Promotion des services développés à l'attention du grand public, avec une communication dédiée selon les territoires. Accentuation de la présence en ligne du Genevois français avec supports numériques / vidéos. Engagement de participation et communication pour le volet « Grand Genève en transitions », à l'échelle transfrontalière (projet Interreg). Préparation d'évènements culturels transfrontaliers pour la valorisation du Léman Express, conception d'une nouvelle exposition itinérante transfrontalière. | 242 000 € | 290 000 € |
| RH | Masse salariale | 1 170 349 € | 1 319 000€ |
| Charges de structure | Frais de fonctionnement, investissement (mobilier, bureautique), prestations informatiques, services mutualisés hors écritures ordres | 320 290 € | 289 500 € |

A noter que les charges de personnel et de fonctionnement représentent respectivement près de 1 319 000 € et 244 500€, en ligne avec un budget 2021 qui marque le renforcement des domaines de de la transition écologique (Grand Genève en transitions) et intègre les indemnités des élus.

Les recettes sont essentiellement composées des participations des membres du Pôle métropolitain (3 004 500 €) et de subventions (ADEME, FEDER, Région Auvergne Rhône-Alpes, Caisse des Dépôts...) pour un montant estimé de 740 700 € et de l'excédent 2020 de 739 000 €.

Pour mémoire, en 2020 une augmentation est intervenue après 5 années de stabilité du montant de cotisation (3,47 €) et d'une augmentation en 2019 à 5.07 € par habitant et par an.

Ainsi, les ressources du Pôle métropolitain reposent d'abord sur les cotisations de ses membres. Ces dernières se monteraient, en 2021, à 3 004 500 €. Ces ressources propres permettent de couvrir la masse salariale, les charges de fonctionnement et la cotisation GLCT Grand Genève (près de 1 673 500 €) et une partie du programme de travail. Le programme de travail 2021 du Pôle métropolitain est estimé à 2 735 000 € Il reste toutefois dépendant de la mobilisation de recettes externes (cofinancements des partenaires sur le programme autofinancé par le Pôle : près de 740 700 € attendus en 2021). Le report financier de l'exercice antérieur est de 739 000 €.

Le Pôle métropolitain reste par ailleurs investi dans des démarches de mutualisation auprès de ses membres (SIG, Marchés publics...) afin d'optimiser les coûts.

La proposition de budget 2021 signe une année de transition et de redéfinition des priorités de mandat. Cette année s'inscrit donc en continuité des actions engagées ainsi qu'en préfiguration de nouvelles actions qui sont encore en cours de définition. Suite au Débat d'orientation budgétaire 2021, il est donc proposé de maintenir la cotisation des membres du Pôle métropolitain à 7 € par an et par habitant. L'adoption de la feuille de route et la préparation du plan d'actions pluriannuel permettront d'élaborer une prospective budgétaire pour le mandat.

4. Budget 2021 : propositions

Pour chaque domaine d'action du Pôle métropolitain, une synthèse des objectifs et actions proposées ainsi que leurs évaluations tant en termes de dépenses que de recettes sont présentées. Ces éléments suivent les prescriptions de la feuille de route et s'organisent autour des notions de stratégie d'action, d'accompagnement à la mise en œuvre et des outils de développement nécessaires à l'observation territoriale et à la prospective.

Ces propositions s'élèvent à :

Budget Primitif

Fonctionnement : 4 434 200.26 euros

Investissement 283 231.07 euros

Propositions de contributions pour le Budget Primitif 2021

La contribution est portée à 7 euros / habitants.

5. Traduction budgétaire du programme de travail

Le rôle de du Pôle métropolitain est de construire les stratégies et d'accompagner les projets nécessaires au développement du Grand Genève et du Genevois français. Le Pôle métropolitain joue un rôle d'impulsion et de coordination des politiques publiques en termes de mobilité, d'aménagement du territoire, de transition écologique, de développement économique et de promotion du territoire.

Le Pôle métropolitain n'est pas doté de véritables capacités d'investissement et assume des fonctions de coordination, d'études et d'accompagnement basées sur un budget de fonctionnement dont les principaux postes de dépense s'incarnent dans les prestations, les études et recherches ainsi que les charges de personnel et d'administration générale.

A. Gouvernance

Les objectifs :

- ✓ Structurer le territoire et renforcer notre action sur des enjeux métropolitains (Genevois français et Grand Genève) ;
- ✓ Développer les politiques partenariales au service des projets du territoire et des EPCI membres ;
- ✓ Assoir et faire vivre le schéma de gouvernance de l'agglomération transfrontalière : GLCT Grand Genève, Forum d'agglomération. Elaborer le Projet de territoire du Grand Genève sous la forme d'un programme d'actions concerté pour la transition écologique - « Grand Genève en transitions ».

Budget primitif

1,2 ETP

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| Gouvernance du Pôle métropolitain | | |
| Pôle métropolitain : Conseil juridique /séminaires / AMO/ évolution nouveau mandat | 70 000 | 0 |
| Politiques partenariales | 40 000 | 0 |
| Le Pôle métropolitain au sein du Grand Genève | | |
| « Grand Genève en transitions » - PACTE- Programme d'actions concerté pour la Transition écologique du Grand Genève | 20 000 | 0 |
| Adhésion GLCT 2021, AETE, adhésions et partenariats divers (MOT, etc.) | 120 000 | 50 000 |
| TOTAL | 250 000 | 50 000 |
| Autofinancement : Pôle métropolitain 200 000 € | | |

B. Mobilité

Les objectifs :

- ✓ Faciliter l'émergence de nouveaux services à la mobilité (autopartage, déploiement de lignes de covoiturage dynamique, plans de mobilité entreprise).
- ✓ Mettre en œuvre le schéma métropolitain de mobilité et préfigurer une Autorité Organisatrice des Mobilités : Charte, PACTE, proposition d'un projet de service et hypothèses d'organisations et de financements) ;
- ✓ Compléter la stratégie mobilité du Grand Genève, accompagner la mise en œuvre du Projet d'agglomération et élaborer des scénarios sur le financement d'infrastructures de mobilité par Genève, préparer le Projet d'agglomération n°4.

Budget primitif

RH : 2 ETP

| | Dépenses | Recettes |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|------------------------------|
| Schéma métropolitain de la mobilité et préfiguration AOM | | |
| Préfiguration AOM, animation réseau technique, réseau d'acteur adaptation LOM | 205 000 | |
| Mobilités nouvelles & Conseils mobilité | | |
| autopartage | 86 820 | 50 274 |
| covoiturage | 145 000 | 15 000 |
| coworking : tiers-lieux | 10 000 | |
| PDIE, PDA | 50 000 | 90 000 (dispositif PENDAURA) |
| PENDAURA (accès à la mobilité) | 90 000 | 30 000 |
| Extension VéloPartage | 30 000 | |
| Stratégie mobilité du Grand Genève | | |
| Enquête Grand territoire | 30 000 | |
| Suivi des études Grand Genève et des chantiers majeurs (schéma cyclable, concept ferroviaire...) | 20 000 | |
| TOTAL | 666 820 | 185 274 |
| Autofinancement Pôle : 481 546 € | | |

C. Aménagement du territoire

Les objectifs :

- ✓ Préfigurer le SCOT du Genevois français : élaboration du schéma métropolitain de l'habitat et du logement, conseils juridique et gouvernance pour préfigurer le SCOT, mise en œuvre du schéma d'accueil des activités et du schéma métropolitain d'aménagement commercial.
- ✓ Approfondir la stratégie d'aménagement du territoire à l'échelle du Grand Genève : élaboration du PA4, réalisations d'études exploratoires (métropole ferroviaire, enquête consommation, Habiter la ville paysage du 21^{ème} siècle, etc.)
- ✓ Se doter des outils et des données indispensables à l'analyse des tendances à l'œuvre sur le territoire : études territoriales et thématiques, outils cartographiques et statistiques.

Budget primitif

RH : 3 ETP

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------------------------------------------------|----------------|----------|
| Préfigurer le SCOT du Genevois français | | |
| Conseil juridique et préfiguration SCOT | 45 000 | |
| Schéma métropolitain de l'habitat et du logement | 50 000 | |
| Approfondir la stratégie d'aménagement du Grand Genève | | |
| Métropole ferroviaire | 30 000 | |
| Programme de travail GG(prospective démographique, commerce...) | 30 000 | |
| Etudes exploratoires (Fondation Braillard, Territoire la Suite, etc.) | 30 000 | |
| Observer et analyser | | |
| Base de données, cartographies et SITG | 10 000 | |
| Données statistiques (Observatoire Statistique Transfrontalier) | 17 000 | |
| TOTAL | 212 000 | 0 |
| Autofinancement Pôle : 212 000€ | | |

D. Transition écologique

Les objectifs :

- ✓ Porter des programmes transversaux : Lancer la démarche « Grand Genève en transitions », coordonner la mise en œuvre des PCAET des territoires, animer la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS), organiser les AETE 2022.
- ✓ Energie : Faire évoluer le service de rénovation énergétique REGENERO dans la perspective de SPPEH, développer les filières d'énergies renouvelables.
- ✓ Qualité de l'Air : mettre en œuvre le Fonds Air-ENR, et le programme d'actions transfrontalier Pact'Air, poursuivre l'adhésion ATMO.
- ✓ Biodiversité : Organiser l'évènement « La nuit est belle » et mettre en place des outils d'observation commun à l'échelle du Grand Genève (Trame noire). Préparer une candidature à « Territoire Engagé pour la Nature ».
- ✓ Alimentation et circuits courts : préfigurer un Projet alimentaire territorial pour une candidature en 2022.

Budget primitif

2 ETP

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------------------------------|----------------|----------------|
| Stratégie globale de transition écologique | | |
| Démarche TEPOS, Coordination PCAET, étude filières | 50 000 | 2 000 |
| Biodiversité -trame noire du Grand Genève | 28 000 | 8 000 |
| AETE 2022 | 50 000 | 32 500 |
| Projets et services | | |
| Plateforme REGENERO | | |
| Socle et Niveau 1 | 210 000 | 30 000 |
| Niveau 2 | 180 000 | 180 000 |
| Fonds Air-ENR | 10 000 | |
| PACT'AIR : AIR2G2 et Aeropair | 20 000 | |
| Agriculture : Programme d'approvisionnement territorial | 50 000 | 35 000 |
| Partenariats | | |
| ATMO Air Rhône-Alpes | 73 000 | |
| TOTAL | 671 000 | 287 500 |
| Autofinancement Pôle : 383 500€ | | |

E. Développement économique et formation

Les objectifs :

- ✓ Redéfinir les priorités d'actions pour le Pôle métropolitain et mettre en œuvre le Schéma d'accueil des entreprises ;
- ✓ Accompagner les domaines d'excellence du Genevois français et promouvoir le territoire.
- ✓ Développer l'enseignement supérieur.

Budget primitif

2 ETP

| | Dépenses | Recettes |
|--------------------------------------------------------|------------------|-----------------|
| Stratégie globale | | |
| Feuille de route économie – Pacte économique | 45 000 | |
| Accompagner les domaines d'excellence | | |
| Solidarités, habitat durable | | |
| Habitat durable innovales | 82 381 | 17 000 |
| Animation filières Sports | | |
| OSV | 21 500 | |
| Animation eco circulaire en ZAE | 5 000 | |
| Conciergeries services éco-responsables | 15 000 | |
| Industrie du futur | | |
| Mont Blanc Industries (Mont-Blanc Excellence) | 44 800 | |
| Industrie écologique | 25 000 | |
| Numérique | | |
| Geofab et geofab 2 | 5 000 | |
| DXO Digital dont Hackaton | 31 500 | |
| Animation French Tech French Impact | 42 500 | |
| Digital Tour Grand Genève | 12 000 | |
| Promotion économique | | |
| Brochure éco | 3 000 | |
| Tables rondes Grand Genève | 7 500 | |
| Attractivité endogène et Forum d'affaire franco-suisse | 25 000 | |
| Enseignement supérieur - formation | | |
| ESR Grand Forma | 70 000 | |
| Cité des Métiers / Digipro | 94 000 | 70 500 |
| Club des entreprises | 9 000 | |
| Fondation USMB | 107 000 | |
| TOTAL | 645 181 € | 87 500 € |
| Autofinancement Pôle : 557 681 € | | |

F. Communication et identité territoriale

Les objectifs :

- ✓ Développer la communication du Pôle métropolitain avec un discours de promesse devenu un discours de preuve :
 - communication institutionnelle à renforcer, simplifier les messages et accompagner les élus sur les enjeux, sujets/actions majeurs et le rôle du Pôle métropolitain
 - communication de marques à travers la valorisation des services auprès des publics cibles.
- ✓ Renforcer la communication sur la réalité du Grand Genève, avec comme vecteur les réalisations concrètes transfrontalières ;
- ✓ Faire de la culture un moyen de cohésion et de promotion du transfrontalier ;
- ✓ Développer la participation sur les volets transfrontalier et transition écologique, notamment à travers « Grand Genève en transitions ».

Budget primitif

5 ETP

| | Dépenses | Recettes |
|---------------------------------------------------------|------------------|----------------|
| Stratégie | | |
| Développement de la stratégie de communication | 10 000 | |
| PACTE participation et communication | 80 000 | 52 000 |
| Sites internet & extranet maintenance et développement | 20 000 | |
| Relations presse + revue presse+ partenariats presse | 18 000 | |
| Campagne frontaliers suisses | 15 000 | |
| Outils de promotion du territoire et des projets | | |
| Vidéos | 15 000 | |
| Prestations graphiques | 20 000 | |
| Publications et Impressions + rapport activité | 16 000 | |
| Photothèque | 4 000 | |
| Objets publicitaires | 5000 | |
| Réseau Conseils de développement | 5000 | |
| Evènementiels | | |
| Culture (expos, évènements, ouvrages) | 32 000 | |
| Evènementiel Léman express | 50 000 | |
| TOTAL | 290 000 € | 52 000€ |
| Autofinancement Pôle : 238 000 € | | |

H. Domaine d'actions : Frais de personnel

Budget primitif

| | Dépenses | Recettes |
|-----------------------------------|-------------|----------|
| Postes | 1 319 000 € | 78 438 € |
| Autofinancement Pôle : 1 240 562€ | | |

Répartition du Personnel

Budget principal

| Fonction | Pourcentage |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| 1 Directeur | 100% |
| 1 Responsable de pôle Administration Générale / Politiques contractuelles/ Secrétaire général du GLCT Grand Genève (non pourvu) | 100 % |
| 1 Responsale Finances / Comptabilité / RH | 100% |
| 1 Chargé(e) des Assemblées et Administration générale | 100% |
| 2 Assistant(e)s administratif(ves) (1 poste non pourvu) | 100% |
| 1 Chargé de mission Politiques partenariales | 100% |
| 1 Chargé de mission Economie | 100% |
| 1 Chargé de mission Formation/ESR (recrutement en projet) | 100 % |
| 1 responsable du pôle Communication / Participation | 100% |
| 1 chargé(e) de mission communication | 100% |
| 1 Chargé(e) de mission Culture | 50% |
| 1 chargé de mission évènement communication PACTE | 100% |
| 1 Chargé(e) de mission Communication participation PACTE | 100% |
| 1 chargé(e) de mission communication TEPOS | 100% |
| 1 Responsable du pôle Développement territorial | 80% |
| 1 Chargé(e) de mission Aménagement du territoire | 100% |
| 1 Responsable Mobilité | 100% |
| 1 Chargé(e) de mission Mobilité | 90% |
| 1 Chargé de mission Transition écologique | 80% |
| 1 Chargé de mission Transition écologique | 100% |

| | |
|------------------------------------------------|------|
| 1 accroissement d'activité aménagement habitat | 80% |
| 2 Stagiaires | 100% |

I. Domaine d'actions : Administration générale

Budget Principal : fonctionnement

| | Dépenses | Recettes |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| Charges à caractère général | 244 500 | 3 004 666 (cotisations membres) |
| Virement section investissement | 113 993.89 | |
| amortissement | 26 852.11 | |
| <i>Reserve pour annulation recette programme pactair 2017 Géofab</i> | 166 673.26 | |
| <i>Report 2020</i> | | 739 096.26 (dont 120 000 € pactair 2017) |
| TOTAL | 4 434 200.26 € (dépenses investissement mobilité décomptées) | 4 434 200.26 € (recettes investissement mobilité décomptées) |

Budget principal : Investissement

| | Dépenses | Recettes |
|------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
| Déficit d'investissement reporté | 32 411.23 | |
| Virement section fonctionnement | | 113 993. 89 |
| Restes à réaliser 2020 mobilité | 33 999.84 | |
| Logiciels, matériel, mobilier | 45 000 | |
| Bornes covoiturage (dans le programme de travail mobilité) | 100 000 | |
| Achat véhicules (dans le programme de travail mobilité) | 71 820 | 50 274 |
| Amortissement | | 26 852.11 |
| Régularisation du déficit | | 66 411.07 |
| Remboursement FCTVA | | 25 700 |
| TOTAL | 283 231.07 € | 283 231.07 € |

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 mars 2021

ADOPTION DE LA
FEUILLE DE ROUTE
POLITIQUE
2020-2026

N° CS2021-09

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à onze heures
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 29

• Délégués titulaires :

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – M. Pierre-
Jean CRASTES - Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE – M. Gabriel DOUBLET – M. Patrice DUNAND –
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian DUPESSEY –
M. Marin GAILLARD- Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Sébastien JAVOGUES – M. Alain LETESSIER – M. Denis
MAIRE - M. Jean-François OBEZ – Mme Nadine PERINET
– Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M. Jean-
Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M. Daniel
RAPHOZ – M. Jean-Luc SOULAT – M. Stéphane VALLI

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE

• Délégués représentés :

M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-
Claude TERRIER - M Jean-Claude GEORGET donne
pouvoir à M. Marin GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN
donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Joseph
DEAGE donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER - M.
Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Chrystelle
BEURRIER – M. Christophe MAYET donne pouvoir à
Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT donne
pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés :**

M. Christophe ARMINJON - M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Cyril DEMOLIS – M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT – M. Christophe MAYET

ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE POLITIQUE 2020-2026

L'élaboration de la feuille de route politique du mandat 2020-2026 a fait l'objet de quatre séminaires de bureau et de deux séminaires du Comité Syndical du Pôle métropolitain. Elle donnera lieu à l'élaboration d'un plan d'actions et d'une prospective financière à trois ans au cours de l'année 2021.

Le cadre d'action du Pôle métropolitain est réaffirmé et précisé à travers les axes suivants :

- Agir ensemble pour maîtriser notre avenir (lien commune -EPCI-Pôle métropolitain)
- Coopérer à l'échelle transfrontière et régionale pour réussir
- Révéler un « vivre ensemble transfrontalier » grâce à la culture
- Construire la transition écologique, fil directeur du mandat

La feuille de route est par ailleurs déclinée selon les axes d'interventions thématiques suivants :

- Aménagement du territoire : Maîtriser notre développement et aménager durablement le Genevois français et le Grand Genève
- Ressources (eau, air, sol), biodiversité et alimentation : Préserver et valoriser les ressources du territoire, vers plus de sobriété
- Mobilités : Transformer les mobilités
- Economie positive et formations : Favoriser les transitions économiques avec les acteurs
- Concertation : Faire pour et avec les citoyens
- Communication : Connaître et valoriser les actions

La feuille de route politique 2020-2026, annexée à la présente délibération, est ainsi soumise à l'approbation du Comité Syndical.

Un bilan intermédiaire sera établi à la mi-mandat afin de lui apporter les adaptations nécessaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 33 voix pour, Monsieur Hubert BERTRAND s'abstenant, Monsieur Stéphane VALLI et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **DÉBAT** des propositions effectuées,
- **ADOpte** la feuille de route politique du mandat 2020-2026 ci-annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 mars 2021

ADOPTION DE LA
CHARTRE MOBILITE
-
DEMARCHE AOM

N° CS2021-10

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à onze heures
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 29

• Délégués titulaires :

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – M. Pierre-
Jean CRASTES - Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE – M. Gabriel DOUBLET – M. Patrice DUNAND –
Mme Christine DUPENLOUP - M. Christian DUPESSEY –
M. Marin GAILLARD - Mme Isabelle HENNIQUAU – M.
Sébastien JAVOGUES – M. Alain LETESSIER – M. Denis
MAIRE - M. Jean-François OBEZ – Mme Nadine PERINET
– Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M. Jean-
Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M. Daniel
RAPHOZ – M. Jean-Luc SOULAT – M. Stéphane VALLI

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE

• Délégués représentés :

M. Christophe ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-
Claude TERRIER - M Jean-Claude GEORGET donne
pouvoir à M. Marin GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN
donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Joseph
DEAGE donne pouvoir à Mme Chrystelle BEURRIER - M.
Cyril DEMOLIS donne pouvoir à Mme Chrystelle
BEURRIER – M. Christophe MAYET donne pouvoir à
Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT donne
pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés :**

M. Christophe ARMINJON - M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Cyril DEMOLIS – M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT – M. Christophe MAYET

ADOPTION DE LA CHARTE MOBILITE DEMARCHE AOM

Une offre de mobilité qui a beaucoup progressé depuis 2014

Les mobilités sur le territoire entrent dans une nouvelle ère avec la mise en service du Léman Express, le renforcement de l'offre de transports publics dans tout le Genevois français, la mise en service du tramway Genève-Annemasse, de la Voie Verte du Grand Genève et d'un réseau conséquent de mobilité douce, une offre de services à la mobilité renforcée (transports lacustres, autopartage, covoiturage, P+R, vélostations, géovélo...), et les mises en service à venir des autres tramways et BHNS transfrontaliers.

Les intercommunalités membres du Genevois français ont ainsi fortement renforcé leurs compétences et actions. La Communauté d'agglomération du Pays de Gex et Thonon Agglo sont désormais compétents sur l'entièreté de leur périmètre, la CC du Genevois, le SM4CC et Annemasse Agglo ont accru leur offre de mobilité et la ville de Bellegarde a étendu sa compétence au périmètre de la commune nouvelle Valserhône. Les budgets consacrés aux transports publics et aux services à la mobilité ont ainsi progressé de 60 % entre 2017 et 2020 (passage de 31 millions d'€ par an à près de 50 millions d'euros par an).

Dès 2014, la création d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique sur le périmètre du Genevois français (qui compte aujourd'hui 430 000 habitants) a été mise en perspective de ce développement. Le Schéma Métropolitain des Mobilités du Genevois français, adopté en 2017, fixe d'ambitieux objectifs partagés et montre comment activer l'ensemble des leviers à disposition des collectivités pour faire face à l'accroissement attendu du trafic routier lié à la croissance démographique : développement de l'offre de transports publics ; développement des modes actifs (vélo, marche) ; développement des services à la mobilité (autopartage, covoiturage, services numériques) ; développement de l'offre de transport lacustre ; démobilité (télétravail et réseau de Tiers-lieux, etc.).

Il a débouché, en 2018, par la délégation au Pôle métropolitain de la compétence sur les mobilités nouvelles qui l'a conduit à mener des actions en matière de développement des mobilités partagées (autopartage, covoiturage), de plans de mobilités des employeurs, d'intermodalité (étude opérationnelle sur l'exploitation des P+R).

Pour autant les enjeux auxquels font face les collectivités sont toujours plus prégnants.

Le territoire reste marqué par une saturation du système de transports et déplacements qui se traduit au quotidien par une congestion majeure et croissante, avec chaque jour, plus de 15 voitures supplémentaires en circulation. Cette situation entrave le bon fonctionnement du territoire et menace à terme sa capacité à engager sa transformation écologique, à maîtriser son développement et garantir, la qualité du cadre de vie.

Le territoire fait face à une croissance démographique extrêmement dynamique qui est susceptible d'accroître considérablement ces tensions. A l'horizon 2030, 30% de déplacements supplémentaires sont attendus (soit +400 000 déplacements quotidiens dont 200 000 en voiture), ce qui est susceptible de faire progresser encore la congestion, les pressions sur les ressources naturelles, la qualité de l'air et la qualité de vie.

Les impératifs de transition écologique, renforcés avec la crise actuelle nous imposent de changer de modèle de déplacement et suppose un véritable bouleversement du système de transports et de mobilité.

Par conséquent, les élus souhaitent se fixer une nouvelle ambition et passer un cap

Ainsi, les élus font le constat que :

- la coopération nécessite un fort engagement et un travail constant d'impulsion et de coordination;

- les défis que rencontre le territoire appellent à agir plus vite et plus fort au service des habitants et des entreprises.

Aussi, les élus souhaitent étudier une bascule plus ambitieuse pour la constitution d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire du Genevois français au cours du mandat, « l'AOM des Territoires ».

Les élus du Genevois français partagent la conviction que créer une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) constitue une réponse aux défis exceptionnels rencontrés en matière de mobilité sur le territoire :

- Le territoire fait face à une conjonction de défis uniques par leurs intensités.
- Pour construire une AOM unique, le territoire du Genevois français constitue l'échelle pertinente pour organiser les mobilités. Cette échelle n'est évidemment pas figée. Les échanges et coopérations à l'échelle transfrontalière (Cantons de Genève, de Vaud et du Valais) et avec les territoires voisins (notamment avec les autres EPCI du Chablais, les CC des 4 Rivières, Vallée Verte, de Cluses Arve et Montagne, de Cruseilles ou encore du Grand Annecy) sont nécessaires et seront pris en compte.
- La future AOM unique dite « des territoires » doit permettre de poursuivre des objectifs partagés.

Aussi, les travaux politiques conduits en 2020 ont permis de fixer les 5 grands engagements de l'AOM unique « des territoires » du Genevois français.

1. Une AOM équilibrée : rechercher les avantages de la centralisation tout en restant adaptée aux EPCI.
2. Une priorité donnée à l'intensification de l'offre de transport public.
3. Un projet mobilité complet visant à apporter des solutions adaptées aux attentes diverses des territoires et des habitants.
4. Une action de l'AOM unique centrée sur les principales missions de la compétence mobilité.
5. Un modèle économique qui s'adapte à la capacité contributive des membres.

Le souhait des élus est désormais de poursuivre et approfondir les travaux en déclinant les principes politiques contenus dans cette Charte dans un Pacte Mobilité adopté à l'automne 2021 qui permettra de lancer une phase de préfiguration qui devra préparer et conduire les processus de modification statutaire et de transfert effectif de la compétence.

- *Pacte politique courant 2021* → déclinaison des grands principes intégrant les feuilles de route politique de chaque EPCI et arrêtant la date prévisionnelle du transfert dans le courant du mandat
- *Préfiguration de l'AOM à partir de 2022* → préparation des modalités de transfert
- *Création de l'AOM durant le mandat* → mise en œuvre



Conférence mobilités : engager les EPCI dans la co-construction de la démarche

Validations en Bureau et Conseils syndicaux

Poursuite entretiens bilatéraux EPCI : passer du quoi au comment, tenir compte des craintes et des préoccupations

La présente Charte politique est donc un engagement à travailler ensemble face aux défis de la mobilité, grâce à la constitution d'une « AOM des territoires ». Elle ne constitue ni l'acte de création de l'AOM ni une décision d'adhérer à cette AOM. En effet, la présente Charte pose les enjeux de territoire, identifie les défis à relever et propose un cadre à une future AOM des territoires.

La deuxième phase, le Pacte mobilité, qui sera proposé en fin d'année 2021, constituera un engagement vers l'AOM avec l'identification d'un périmètre précis et la définition d'une date de mise en œuvre. Le Pacte mobilité permettra donc de définir la progressivité de la mise en œuvre de l'AOM afin de prendre en compte les volontés opérationnelles des EPCI membres du Pôle métropolitain.

Cette étape permettra enfin d'engager la troisième phase : la préfiguration opérationnelle de l'AOM.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 33 voix pour, Messieurs Stéphane VALLI, Denis MAIRE et Madame Muriel BENIER ne prenant pas part au vote,

- **ADOpte** la Charte politique relative à la création d'une autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) unique à l'échelle du Genevois français, établissant les grands objectifs et principes politiques en vue de « l'AOM des territoires » et ci-annexée à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 mars 2021

MODALITES DE
VERSEMENT DE LA
PARTICIPATION DU
POLE
METROPOLITAIN
EN VUE DE LA
CREATION DE LA
FONDATION
UNIVERSITE
SAVOIE MONT-
BLANC

N° CS2021-11

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 9

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à onze heures
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 27

• Délégués titulaires :

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – M. Pierre-
Jean CRASTES - Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE – M. Patrice DUNAND – Mme Christine
DUPENLOUP - M. Christian DUPESSEY – M. Marin
GAILLARD - Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Sébastien
JAVOGUES – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE - M.
Jean-François OBEZ – Mme Nadine PERINET – Mme
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M. Jean-
Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M. Daniel
RAPHOZ — M. Stéphane VALLI

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE

• Délégués représentés :

M. Gabriel DOUBLET donne pouvoir à M. Christian
DUPESSEY - M. Jean-Luc SOULAT donne pouvoir à Mme
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Christophe
ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER -
M Jean-Claude GEORGET donne pouvoir à M. Marin
GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN donne pouvoir à M.
Marin GAILLARD – M. Joseph DEAGE donne pouvoir à
Mme Chrystelle BEURRIER - M. Cyril DEMOLIS donne

**pouvoir à Mme Chrystelle BE
MAYET donne pouvoir à Mme Catherine BRUN – M.
Benjamin VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN**

• **Délégués excusés :**

**M. Gabriel DOUBLET - M. Jean-Luc SOULAT - M.
Christophe ARMINJON - M. Patrick ANTOINE – M. Jean-
Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Cyril
DEMOLIS – M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT –
M. Christophe MAYET**

**MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU
POLE METROPOLITAIN EN VUE DE LA CREATION DE LA
FONDATION UNIVERSITE SAVOIE MONT-BLANC**

Vu la délibération n° CS2020-09 du 21 février 2020 approuvant l'intégration du Pôle métropolitain du Genevois français parmi les membres fondateurs de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc et validant au travers d'une convention, le partenariat financier au titre du Plan d'Actions Pluriannuel de la Fondation Partenariale Abrisante de l'Université Savoie Mont-Blanc, s'élevant à 107 000 € pour 5 ans, soit 21 400 € au titre de l'année 2020 ;

Vu la signature de l'acte d'engagement du Pôle métropolitain du Genevois français dans la Fondation Partenariale de l'Université Savoie Mont-Blanc en date du 15 janvier 2021 ;

Vu le Budget Primitif (BP) 2021 du Pôle métropolitain,

Il convient désormais de préciser les modalités de versement comme suit :

- Un versement unique de 107 000 € sur appel de fonds de la Fondation partenariale de l'Université Savoie Mont-Blanc au lieu de cinq versements annualisés de 21 400 €.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 30 voix pour, Messieurs Stéphane VALLI, et Daniel RAPHOZ, Mesdames Catherine BRUN et Muriel BENIER, Madame Catherine BRUN pour les pouvoirs de Messieurs Christophe MAYET et Benjamin VIBERT ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** les modalités de versement précisées ci-avant ;
- **AUTORISE** le Président à signer des pièces liées à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal is circular with the text "Pôle Métropolitain du Genevois Français" around the perimeter and "R.F." at the bottom. The center features a figure holding a torch and a scale, with a sunburst above.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 26 mars 2021

ADOPTION DE LA
FEUILLE DE ROUTE
ET DU PROJET DE
CONVENTION DE
PARTENARIAT ET
DE FINANCEMENT
2021 AVEC
INNOVALES

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six mars à onze heures
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 18 mars 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 27

N° CS2021-12

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 27
Pouvoirs : 9

Mme Aurélie CHARILLON - Mme Muriel BENIER – M.
Hubert BERTRAND – Mme Chrystelle BEURRIER – M.
Julien BOUCHET – Mme Catherine BRUN – M. Pierre-
Jean CRASTES - Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE – M. Patrice DUNAND – Mme Christine
DUPENLOUP - M. Christian DUPESSEY – M. Marin
GAILLARD - Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Sébastien
JAVOGUES – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE - M.
Jean-François OBEZ – Mme Nadine PERINET – Mme
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Vincent
SCATTOLIN – M. Christophe SONGEON – M. Jean-
Claude TERRIER – Mme Carole VINCENT – M. Daniel
RAPHOZ — M. Stéphane VALLI

• Délégués suppléants :

M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick
ANTOINE

• Délégués représentés :

M. Gabriel DOUBLET donne pouvoir à M. Christian
DUPESSEY - M. Jean-Luc SOULAT donne pouvoir à Mme
Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI - M. Christophe
ARMINJON donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER -
M Jean-Claude GEORGET donne pouvoir à M. Marin
GAILLARD - M. Jean-Yves BROISIN donne pouvoir à M.
Marin GAILLARD – M. Joseph DEAGE donne pouvoir à
Mme Chrystelle BEURRIER - M. Cyril DEMOLIS donne

pouvoir à Mme Chrystelle BE

MAYET donne pouvoir à M

Benjamin VIBERT donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés** :

M. Gabriel DOUBLET - M. Jean-Luc SOULAT - M. Christophe ARMINJON - M. Patrick ANTOINE – M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Cyril DEMOLIS – M. Joseph DEAGE - M. Benjamin VIBERT – M. Christophe MAYET

ADOPTION DE LA FEUILLE DE ROUTE ET DU PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT 2021 AVEC INNOVALES

Le Pôle métropolitain du Genevois français, a initié une politique de développement économique à l'échelle du Genevois français depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable, inclusif et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés.

Cette stratégie a révélé un enjeu de développement économique fort pour ce territoire qui souhaite développer une économie inclusive et ouverte au plus grand nombre en partenariat avec les clusters, pôles de compétitivités performants, et agences économiques de proximité afin de maintenir un équilibre social global sur son territoire. Le soutien à l'innovation sociale, à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'entrepreneuriat sociétal font partie de la stratégie de développement économique du Pôle métropolitain. Les enjeux, à l'échelle du Genevois français, résident dans la faculté à fédérer et animer les forces vives de l'ESS afin de constituer un effet levier générateur de croissance économique et d'emplois durables et d'autre part, d'accompagner les entreprises existantes sur les sujets d'innovation sociale ou entrepreneurs sur le volet juridique de l'ESS.

En parallèle, considérant que le Genevois français connaît un rythme et un volume de production annuelle de logements exceptionnels en Auvergne-Rhône-Alpes avec près de 3 900 logements neufs par an depuis 10 ans. Si l'on prend en compte les enjeux de rénovation du parc ancien (30% à 40% du parc à rénover), mais aussi de l'économie circulaire (70% des déchets proviennent du BTP), le marché de l'habitat durable, des écomatériaux, de l'écorénovation, de l'économie circulaire et des nouvelles énergies dédiés à l'habitat, est particulièrement porteur et dynamique sur notre territoire. Aujourd'hui, 12% des actifs du Genevois français travaillent dans ce secteur. L'ambition est de faire du Genevois français un territoire d'incubations de services, d'innovations et d'expérimentations appliquées à l'habitat durable et aux énergies renouvelables et à l'économie circulaire, lui permettant par la même occasion d'atteindre ses objectifs en matière de transition énergétique dans le cadre de la démarche de Territoire à Energie POSitive (TEPOS).

La convention triennale 2019-2021 signée entre le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) InnoVales et le Pôle métropolitain du Genevois français, a pour objectif d'accélérer l'émergence, la consolidation et l'essaimage de projets soutenant la transition écologique et solidaire sur le territoire.

La feuille de route proposée s'organise autour de deux axes :

- AXE 1 – Développer l'entrepreneuriat innovant et l'innovation sociale au profit dans les différentes filières de la Transition écologique (Habitat durable, mobilité durable, circuits courts alimentaires, Economie Circulaire...).
- AXE 2 - Favoriser la transition énergétique, écologique, circulaire et solidaire sur le Genevois français auprès des citoyens collectivités locales et des entreprises.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité avec 29 voix pour, Messieurs Stéphane VALLI, Denis MAIRE et Daniel RAPHOZ, Mesdames Catherine BRUN et Muriel BENIER, Madame Catherine BRUN pour les pouvoirs de Messieurs Christophe MAYET et Benjamin VIBERT ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat, annexé à la présente délibération, avec l'association InnoVales, pour la réalisation de la feuille de route 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer ainsi que l'ensemble des documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 82 200 € à l'association InnoVales pour l'année 2021 selon les modalités fixées dans la convention cadre 2019-2021 et dans la convention de partenariat et d'objectifs pour la réalisation de la feuille de route 2021 ci-annexée ;
- **IMPUTE** la dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 9 avril 2021

Publié ou notifié le 9 avril 2021

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 avril 2021

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2021-13

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 31
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux avril à dix-huit heures le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 15 avril 2021

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 31

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Benjamin VIBERT – M. Jean-François OBEZ – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe ARMINJON – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

- Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Philippe NOUVELLE – M. Bernard VUAILLAT, suppléant de Mme Aurélie CHARILLON – M. Gaëtan COME, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Denis MAIRE – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Julien BOUCHET

- Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS – M. Jean-Claude GEORGET donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE – M. Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel BENIER – M Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Denis MAIRE – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. François DEVILLE - M. Julien BOUCHET – M. Michel MERMIN - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET - M. Jean-Yves BROISIN – M. Christophe MAYET

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 18 février 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 18 février 2021

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 30/04/21

Publié ou notifié le 30/04/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 avril 2021

APPROBATION DU
PROJET
D'AGGLOMERATION
N°4

N° CS2021-14

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 31
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux avril à dix-huit heures le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 15 avril 2021

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 31

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Benjamin VIBERT – M. Jean-François OBEZ – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe ARMINJON – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Philippe NOUVELLE – M. Bernard VUAILLAT, suppléant de Mme Aurélie CHARILLON – M. Gaëtan COME, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Denis MAIRE – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Julien BOUCHET

• Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS – M. Jean-Claude GEORGET donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

- **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE – M. Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel BENIER – M Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Denis MAIRE – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. François DEVILLE – M. Julien BOUCHET – M. Michel MERMIN - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET - M. Jean-Yves BROISIN – M. Christophe MAYET

APPROBATION DU PROJET D'AGGLOMERATION N°4

Vu la délibération du Comité syndical du 10 décembre 2020 CS2020-43 validant le projet de listes des mesures du Projet d'agglomération n°4 ;

Vu les des précédents débats menés lors du Comité syndical du 26 mars 2021 ;

1 Rappel du contexte

Depuis 2007, les partenaires du Grand Genève sont engagés collectivement pour répondre aux enjeux liés au fort dynamisme de ce territoire transfrontalier d'un million d'habitants. Ainsi, dans la continuité des projets d'agglomération n°1, n°2 et n°3, **le GLCT Grand Genève se porte candidat à répondre à la quatrième génération de l'appel à projet « Projet d'agglomération » de la Confédération Suisse** pour mettre en œuvre une agglomération compacte, verte, multipolaire, transfrontalière et de proximité.

Dans cette démarche, le Pôle métropolitain du Genevois français représente ses membres au sein du GLCT (Groupement Local de Coopération Transfrontalière) du Grand Genève.

La candidature du Grand Genève à la quatrième génération de Projet d'agglomération est composée de :

- Un rapport principal consacré au Grand Genève dans son ensemble,
- Un rapport PACA consacré aux huit Périmètres d'Aménagement Coordonnés d'Agglomération,
- Une annexe « Rapport de mise en œuvre »,
- Une annexe « Fiches mesures et évaluation des mesures »,
- Une synthèse.

Formellement, l'Assemblée du GLCT du Grand Genève sera amenée, le 22 avril prochain, à délibérer sur deux documents :

- La synthèse du Projet d'agglomération 4
- La conclusion (Chapitre 10), extraite du rapport principal du Projet d'agglomération 4.

Ces deux documents sont joints à la présente délibération.

Ces documents s'organisent autour de différents modules qui répondent aux exigences de base de la Confédération :

- **Analyse de la situation et des tendances** : Les tendances du PA3 sont confirmées et accentuées. La mise en service du Léman Express et des lignes de transports publics montrent que les solutions proposées par l'agglomération sont pertinentes et efficaces :
 - **Environnement – Paysage** : Le Grand Genève bénéficie d'un cadre naturel, agricole et paysager d'exception qui participe à l'attractivité du territoire mais subit les effets de la pression démographique et urbaine : les surfaces agricoles diminuent et les fonctionnalités des espaces naturels se dégradent. Dans les zones les plus urbanisées de l'agglomération, les nuisances perturbent la vie des habitants, même si de nombreuses actions sont mises en œuvre. Les planifications et les projets accordent une place de plus en plus importante aux fonctionnalités écologiques et à la nature en ville (végétation, sols naturels, eau) pour répondre aux attentes de la population et s'adapter au changement climatique.
 - **Urbanisation** : Le Grand Genève est un territoire dont les dynamiques démographiques et économiques sont fortement polarisées par Genève, avec une aire d'influence toujours plus large. Malgré les efforts entrepris par les

collectivités, la construction des logements se réalise majoritairement en France et les emplois se développent principalement dans le cœur d'agglomération. Cette situation est préjudiciable à l'équilibre du territoire puisqu'elle génère d'importants flux pendulaires et fragilise les agglomérations régionales du Grand Genève. L'accueil de la croissance démographique au sein du territoire est un sujet de débat important, notamment compte-tenu des capacités d'accueil réelles au-delà de 2030, afin de limiter l'artificialisation des sols et favoriser la densification. L'armature commerciale du territoire, avec de petites surfaces de proximité en Suisse et de nombreux centres commerciaux de périphérie en France, est aujourd'hui largement remise en question au niveau politique et par l'évolution des habitudes d'achat.

- **Mobilité** : Grâce aux projets d'agglomération, les déplacements s'appuient sur un réseau d'infrastructures dédiées à la mobilité, toujours en cours de consolidation. Les habitants du Grand Genève peuvent ainsi utiliser le Léman Express, les tramways transfrontaliers, les bus à haut niveau de service et un réseau de voies vertes pour leurs déplacements quotidiens. Les interfaces multimodales créées ces dernières années permettent la transition entre les espaces résidentiels et les réseaux de transports. Cependant, la mobilité au sein du Grand Genève reste très majoritairement individuelle et motorisée, ce qui génère des congestions récurrentes, des conflits d'usages et des zones d'accumulation d'accidents sur certains axes routiers et au passage des douanes.
- **Rapport de mise en œuvre** : Il renseigne l'état d'avancement et de réalisation des mesures des PA précédents, ainsi que les processus et outils déployés par le Grand Genève pour assurer la mise en œuvre des mesures.
- **Vision d'ensemble 2040** : Les partenaires du Grand Genève appellent de leurs vœux une métropole :
 - **VERTE** : La charpente paysagère (structure naturelle et agricole) est préservée et constitue le socle du territoire. Le maillage vert assure la continuité et la perméabilité entre les entités du territoire et permet de développer la nature en ville. La charpente paysagère et le maillage vert sont des réservoirs de biodiversité, des espaces de respiration et de délasserement pour les habitants.
 - **MULTIPOLAIRE** : Les centres métropolitains, régionaux et locaux ainsi que les villages et les pôles d'activités majeurs sont diversifiés et complémentaires. Le réseau rapide métropolitain (RER, réseau transports publics interurbains, rabattements), le transport individuel motorisé ainsi que les liaisons modes doux structurantes (véloroutes, voies vertes) soutiennent la multipolarité.
 - **COMPACTE** : Les espaces urbains se qualifient par une densité élevée et adaptée au contexte, une qualité urbaine élevée, une large place laissée à la végétalisation et à la nature en ville, des espaces publics sûrs, confortables et inclusifs, des espaces routiers pacifiés.
 - **DE PROXIMITES** : Les centres, les villages et quartiers sont porteurs de proximité spatiale pour la vie quotidienne. Les services, les loisirs de proximité ainsi que l'économie locale sont facilement accessibles. Le réseau des transports publics et des modes doux assure des liaisons performantes et rapides.
 - **TRANSFRONTALIERE** : Les équilibres territoriaux et la solidarité sont recherchés entre les différentes composantes du Grand Genève (logements, emplois, fonctions, mobilités, services et équipements). Les mécanismes de gouvernance et de financement sont adaptés aux besoins des habitants et de l'économie.
- **Stratégies sectorielles** : **Treize stratégies sectorielles** en matière d'Environnement-Paysage, Mobilité et Urbanisation précisent les orientations nécessaires pour atteindre la vision d'ensemble.
- **Mesures et priorisation.**



2 Appel à projet de la Confédération suisse

La Confédération suisse participe, au titre du « **fonds d'infrastructure** », au financement de mesures qui améliorent les infrastructures de transports en commun et de mobilité douce dans les villes et les agglomérations, y compris les agglomérations transfrontalières et à condition que les mesures soutenues sur le territoire français aient des effets positifs sur la partie suisse de l'agglomération.

La Confédération évaluera la **cohérence d'ensemble du Projet d'agglomération**, et notamment la stratégie portée par le Grand Genève pour articuler urbanisation-mobilité-environnement. Il s'agit plus particulièrement de favoriser le report modal vers les transports en commun et les modes doux, en développant ces modes de transports, en sécurisant le trafic et en limitant l'étalement urbain. Les enjeux environnementaux et paysagers doivent être considérés comme une toile de fond inhérente au projet.

Pour figurer dans la **liste des « mesures infrastructurelles » (projets)** sollicitant un cofinancement de la part de la Confédération suisse, les projets doivent notamment répondre aux **critères** suivants :

- Cohérence de de la mesure pour l'agglomération, pertinence des effets positifs sur la partie suisse de l'agglomération lorsqu'il s'agit d'une mesure en France ;
- Degré de maturité élevé ;
- Rapport coût-utilité bon ou très bon ;
- Réalisation et financement doivent être garantis et doivent être atteints dans les délais impartis.

3 Liste des projets présentés

Lors de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 19 novembre 2020, la liste des mesures mobilité candidates au PA4 a été pré-validée. Cette liste a été établie progressivement depuis le début de l'élaboration du projet d'agglomération et répond à des conditions de priorisation liées à une sélection stricte des mesures sur la base des critères énoncés ci-dessus.

Par souci de clarté, les mesures ont été classées en quatre catégories (terminologie provisoire) :

- Mesures phares du PA4 qui correspondent aux mesures particulièrement indispensables à la construction de l'agglomération

- Mesures structurantes du PA4 qui correspondent à consolider les réseaux de mobilité douce et de transport public d'armature d'agglomération
- Mesures PACA du PA4 qui correspondent à des mesures « locales » ou accompagnant des mesures phares ou structurantes
- Mesures « Paquet de mesures du PA4 » qui correspondent à des petites mesures qui ont une cohérence globale entre elles (ex : paquet de mesures Modes doux).

Pour rappel, la Confédération demande aux agglomérations d'opérer une priorisation dans la liste des projets présentés, selon les horizons de temps suivants :

| | | |
|------|-----------|-------------------------------------------|
| A1 | 2011-2014 | Cofinancé Confédération PA1 |
| A2 | 2015-2018 | Cofinancé Confédération PA2 |
| A3 | 2019-2022 | Cofinancé Confédération PA3 |
| A4 | 2024-2027 | Cofinancement Confédération sollicité PA4 |
| Ae 4 | 2024-2027 | Assumé par l'agglomération |
| B4 | 2028-2031 | Cofinancement Confédération sollicité PA4 |
| Be4 | 2028-2031 | Assumé par l'agglomération |

Rappel des cofinancements sollicités et obtenus dans le cadre des Projets d'Agglomération antérieurs :

| | Mesures déposées [nombre] | Coût total [MCHF] | Mesures retenues [nombre] | Coût total retenu [MCHF] | Mesures FR [nombre] | Montant cofinancement total [MCHF] | dont montant cofinancement FR [MCHF] |
|-----|------------------------------|----------------------|------------------------------|-----------------------------|------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------|
| PA1 | 61 | 668.78 | 27 | 466.75 | 6 (22%) | 186 | 36 (19%) |
| PA2 | 54 | 962.90 | 35 | 624.45 | 3 (8%) | 204 | 33 (16%) |
| PA3 | 42 | 623.40 | 27 | 296.76 | 5 (19%) | 119.10 | 12 (10%) |

Dans le projet d'agglomération n°4, en matière de mobilité, pour les maîtres d'ouvrage français :

- **5 mesures sont considérées comme éligibles au cofinancement pour la période 2024-2027 (A4) pour un montant total de 119.3 MCHF :**
 - o **1 tramway transfrontalier - Tram Genève / interface multimodale P47-Ferney-Voltaire (mesure 32-1-7) / 44 MCHF montant pour la partie française (coût total prévisionnel du projet à l'échelle transfrontalière : 84 MCHF)**
 - o **1 Tram Genève- Annemasse phase 2 (mesure 36-1-11), démarrage dérogatoire en 2023 / 35.2 MCHF**
 - o **1 interface multimodale en gare de Marignier (mesure 15-93) / 6.1 MCHF**
 - o **1 Bus à Haut Niveau de Service en rabattement sur une gare du Léman Express - Annemasse –Cranves-Sales – Bonne (mesure 36-1-21) / 18.7 MCHF**
 - o **1 mesure d'accessibilité interface multimodale de Thonon-les-Bains (37-12) / 15.3 MCHF**
- **1 mesure est considérée comme éligible au cofinancement pour la période 2028-2031 (B4) pour un montant de 11 MCHF : Aménagement d'un transport par câble aérien Valserhône (39-99).**
- **7 mesures Modes doux dans le « paquet de mesures modes doux » (rabattement aux gares, connexion entre centralités) pour un montant total de 18.3 MCHF sur la période 2024-2027.**

La liste des mesures annexée comprend :

- Les mesures mobilité « infra » répondant aux critères du fonds d'infrastructure et sollicitant un cofinancement de la Confédération suisse. Ces mesures sont priorisées en « A » (2024-2027) ou « B » (2028-2031). Seules les mesures « A » feront l'objet d'une contractualisation avec Berne si elles devaient être retenues.

- Les mesures mobilité ne sollicitant pas le cofinancement de la Confédération suisse, mais qui participent à l'objectif de report modal et à la montée en qualité du système de mobilité. Elles sont notées « Ae », « Be » selon leurs horizons de réalisation.
- Par ailleurs, il est précisé que les mesures urbanisation, environnement et paysage ne font pas l'objet d'une demande de cofinancement à la Confédération mais doivent toutefois apparaître pour appréhender la cohérence et la pertinence de l'ensemble du Projet d'agglomération.

L'ensemble des maîtres d'ouvrage concernés, communes et intercommunalités, ont confirmé leurs engagements quant à la réalisation de ces mesures.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE la synthèse** du Projet d'agglomération 4, ci-annexée à la présente délibération.
- **APPROUVE le chapitre 10** « Perspectives : une vision d'ensemble renouvelée » du Projet d'agglomération 4, ci-annexé à la présente délibération.
- **APPROUVE la liste définitive des mesures françaises** proposées dans le cadre de la candidature du Grand Genève au fonds d'infrastructure de la Confédération suisse par le biais du Projet d'Agglomération de quatrième génération, selon la liste ci-annexée à la présente délibération.
- **PREND ACTE de l'engagement des maîtres d'ouvrage à réaliser¹ les mesures « A » et « Ae »** à l'horizon de réalisation prévu, à partir du 1^{er} janvier 2024 (sauf dérogation pour les mesures démarrant en 2023) et jusqu'à 2028 sous réserve d'obtention des cofinancements escomptés par ailleurs et de la validation par les différentes instances compétentes des différentes phases de projet (ex : démarches administratives) et de planification financière nécessaires à la réalisation de chacune des opérations.
- **PREND ACTE de l'engagement des maîtres d'ouvrage** à assurer toutes les procédures d'études et de planifications utiles à la mise en œuvre des mesures « B » et « Be » dans les horizons de réalisation prévus.
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à proposer ces mesures dans le cadre de la candidature du Grand Genève au fonds d'infrastructure de la Confédération suisse par le biais du Projet d'Agglomération de quatrième génération, et à signer l'ensemble des documents y afférant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 30/04/21

Publié ou notifié le 30/04/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



¹ Selon l'accord sur les prestations, par « engager et réaliser, il faut comprendre : « déclencher et faire avancer la planification d'une mesure, soumettre pour décision les objets nécessaires à la réalisation de cette mesure aux organismes compétents (décisions en matière de planification et/ou financière), et dans les cas où ces derniers auront pris les décisions, réaliser la mesure ».

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 22 avril 2021

ADOPTION DE LA
CONVENTION
ANNUELLE DE
PARTENARIAT ET
DE FINANCEMENT
AVEC MONT BLANC
INDUSTRIES

N° CS2021-15

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 31
Pouvoirs : 4

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux avril à dix-huit heures le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 15 avril 2021

Secrétaire de séance : Pierre-Jean CRASTES

Membres présents : 31

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François RAPHOZ – M. Jean-François OBEZ – M. Hubert BERTRAND – Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Christophe ARMINJON – Mme Claire CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER – M. Pierre-Jean CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – Mme Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES – Mme Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

Mme Annick GROSROYAT, suppléante de M. Philippe NOUVELLE – M. Bernard VUAILLAT, suppléant de Mme Aurélie CHARILLON – M. Gaëtan COME, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Denis MAIRE – M. Marc MENEGHETTI, suppléant de M. Julien BOUCHET

• Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. François DEVILLE donne pouvoir à M. Cyril DEMOLIS – M. Jean-Claude GEORGET donne pouvoir à M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET donne pouvoir à Mme Catherine BRUN

• **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE – M. Christine DUPENLOUP – Mme Aurélie CHARILLON – Mme Muriel BENIER – M Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Denis MAIRE – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Joseph DEAGE – M. François DEVILLE – M. Julien BOUCHET – M. Michel MERMIN - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET - M. Jean-Yves BROISIN – M. Christophe MAYET

**ADOPTION DE LA CONVENTION ANNUELLE DE
PARTENARIAT ET DE FINANCEMENT AVEC MONT BLANC
INDUSTRIES**

Vu la convention cadre 2018-2020 adoptée par le Comité syndical du Pôle métropolitain du Genevois français lors de sa séance du 28 septembre 2018 (délibération n° CS-2018-30) ;

Vu le bilan 2020 de l'action AURAI 4.0 du cluster Mont Blanc Industries au titre de cette convention cadre ;

Vu le projet de feuille de route 2021 ;

Vu le projet d'avenant à la convention cadre et son projet d'annexe au titre de l'année 2021 ci-joints à la présente délibération ;

Au titre du développement économique, le Pôle métropolitain du Genevois français élabore et met en œuvre une stratégie de développement économique et de formation à l'échelle de son territoire. Il accompagne notamment les actions d'animation de filières, concourant au développement économique du Genevois français. L'industrie du Futur, autrement appelée « Industrie 4.0 », compte parmi les secteurs économiques les plus dynamiques du territoire et constitue le principal en termes d'emplois, de chiffre d'affaires et de création de valeur ajoutée économique. Le maintien de cette activité et son développement présentent un enjeu majeur pour l'essor économique du Genevois français.

Le cluster Mont-Blanc Industries agit au cœur d'un écosystème dynamique en fédérant les compétences des partenaires technico-économiques du territoire pour accompagner et accélérer la croissance des entreprises dédiées aux filières du décolletage, de l'usinage complexe et de la mécatronique.

Son ambition est de :

- Devenir un territoire de référence d'excellence dans ces filières industrielles ;
- Développer la compétitivité mondiale des entreprises industrielles en les amenant vers la co-traitance, la diversification sectorielle et le développement de produits propres ;
- Aider et accompagner les entreprises industrielles du territoire à se développer par l'innovation, la conquête des marchés à l'export et l'amélioration de leurs performances technologiques, managériales et écologiques.

Dans ce cadre, Mont Blanc Industries met en œuvre le dispositif « Mont-Blanc Excellence Industries », également appelé « Label ». Ce Label est un outil pour renforcer la compétitivité des entreprises industrielles du territoire et promouvoir celle-ci. Il s'emploie à accélérer le développement des entreprises vers l'Industrie du Futur, grâce à un audit systémique de 360° de l'entreprise, à créer une dynamique collective d'excellence et renforcer leur reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

Représentant 14% des activités, 10% des emplois du territoire, 25% des emplois des entreprises adhérentes à Mont Blanc Industries, le maintien et développement de ces filières industrielles est prioritaire pour le Genevois français.

Au regard du nombre d'entreprises adhérentes auprès de Mont Blanc Industries (66 sur le Genevois français parmi 315) et du rayonnement d'un tel dispositif, le Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français a conventionné auprès de l'association Mont Blanc Industries (Ex AURAI4.0) et aux côtés du Grand Annecy et de la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes (CCAM) sur la période 2018-2020 pour soutenir le dispositif. Au-delà du soutien financier, l'objectif fixé communément est d'accompagner et labéliser *a minima* 42 entreprises industrielles et de promouvoir le dispositif auprès des industries de chaque territoire. Pour 2021, il est proposé de prolonger le partenariat d'une année avec les mêmes partenaires. Les objectifs techniques, financiers et partenariaux sont fixés dans l'avenant à la convention de partenariat quadripartite annexée.

Etant donné les spécificités du Genevois français relatives à la taille de son territoire, aux compétences des huit EPCI membres du Genevois français, de la mobilisation de différents acteurs publics et privés (agences économiques, Pôle Territorial de Coopération Economique, etc), il est proposé d'approfondir le niveau de partenariat établi entre Mont-Blanc Industries et le Pôle métropolitain du Genevois français, à travers la mise en place d'actions visant, d'une part, à faire davantage connaître et à relayer les actions de Mont-Blanc Industries auprès des entreprises du Genevois français et, d'autre part, à faire connaître parmi les adhérents de Mont-Blanc Industries les actions à destination des entreprises du Pôle métropolitain et de ses membres.

Il s'agit ainsi de consolider et développer les coopérations au sein de l'écosystème économique du Genevois français, de jouer des effets de réseau pour renforcer la palette d'accompagnement des entreprises. Un projet d'annexe spécifique au Genevois français est donc proposé en annexe de l'avenant à la convention cadre.

Bilan de l'année 2020

L'année 2020 a été marquée par la crise COVID-19. Mont Blanc Industries a accompagné 80 entreprises sur la période mars à juillet 2020 dans le cadre du plan de relance étatique et régional.

Par ailleurs, dans le cadre du label « Mont Blanc Excellence », 39 entreprises ont suivi cette démarche de performance industrielle. La crise COVID n'a pas permis d'atteindre les objectifs quantitatifs de 42 entreprises accompagnées. Parmi celles-ci, **9 entreprises issues du Genevois français ont été labellisées employant environ 1 400 salariés et pour un chiffre d'affaires d'environ 420 millions d'euros**. Le comité de labélisation est constitué de la BPI, CCI, CMA, Thesame, Mt Blanc Industrie, Cetim, ECTI, USMB, ALPEGE, SNDEC.

Différents **supports de communication** ont été réalisés tels que des newsletters, une dizaine de « success stories », des dossiers d'expertise, de nombreux articles et posts dans les journaux locaux et réseaux sociaux.

8 clubs d'excellence (5 en 2019) ont été organisés sur des thèmes liés à la démarche d'accompagnement réunissant en moyenne un tiers des entreprises labellisées, soit une quinzaine d'entreprises à chaque fois. Ces séances ont eu lieu en grande partie sur la ZAE des Jourdiés sur le Pays Rochois.

24 webinaires au total sur 2020 (hors Club Excellence) ont été organisés sur des thèmes divers : télétravail, témoignages, banques, fabrication additive, Intelligence Artificielle. Ces webinaires sont adressés à la totalité des 64 industries adhérentes à Mont Blanc Industries basées en Haute-Savoie ainsi qu'aux industries situées dans l'Ain adhérentes à la grappe d'entreprises MécaBourg ou au Pôle de compétitivité Polyméris.

Les résultats de la démarche de progrès pour la totalité à l'échelle des 39 entreprises accompagnées sont encourageants et permettent de générer **10% de création d'emplois** en 2 ans et d'augmenter le **chiffre d'affaires de +25%**.

Objectifs pour l'année 2021 :

Les objectifs sont multiples et permettront de :

- **Renforcer les partenariats avec les agences de développement économiques et services économie des intercommunalités membres du Pôle métropolitain** décrits en annexe de l'avenant à la convention cadre afin de la communication et la palette d'accompagnements des entreprises du Genevois français ;
- **Promouvoir le label Mont Blanc Industries** auprès des industriels n'ayant pas bénéficié de cette démarche de progrès ;
- **Recruter de nouvelles entreprises** sur le territoire du Genevois français grâce à un rapprochement accentué auprès des agences et opérateurs économiques du Genevois français ;
- **Poursuivre la labélisation** auprès des entreprises du Genevois français en fin de première année ;
- Organiser **un événement fédérateur** dans une entreprise exemplaire si les conditions sanitaires le permettent ;
- Développer **des clubs d'excellence** pour la formation-action des industriels ;
- Développer **des webinaires** élargis à la totalité des adhérents soit 64 entreprises sur la partie haut-savoyardes et l'élargir aux industries et services aux industries situées dans le Pays bellegardien et dans le Pays de Gex via le pôle Polyméris ou via la grappe d'entreprises MécaBourg (nouvelle action).

Pour mener à bien cette mission, il est nécessaire de financer une cotisation auprès de l'association Mont Blanc Industries pour l'année 2021 à hauteur de 2 880 € et de financer le programme d'accompagnement « Mont Blanc Excellence » des industriels à hauteur de 42 000€ au titre de l'année 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme d'actions pour l'année 2021 relatif au « Label Mont Blanc Excellence » avec l'association Mont Blanc Industries dans le cadre de l'avenant 2021 à la convention d'objectifs 2018-2020 ;
- **APPROUVE** l'annexe à la convention établie entre Mont-Blanc Industries et le Pôle métropolitain précisant les objectifs et modalités du partenariat 2021 ;
- **AUTORISE** l'achat d'une cotisation annuelle pour l'année 2021 à hauteur de 2 880 € auprès de Mont Blanc Industries ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 42 000 € à Mont Blanc Industries, pour le soutien au dispositif « Label Mont-Blanc Excellence » selon les modalités fixées par l'avenant relatif à la convention de partenariat annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention et les documents y afférant ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'annexe à l'avenant à la convention de partenariat ;
- **IMPUTE** cette dernière dépense en résultant au crédit ouvert à cet effet au budget principal, à l'article 6574.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 30/04/21

Publié ou notifié le 30/04/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 20 mai 2021

MOTION DU POLE
METROPOLITAIN
DU GENEVOIS
FRANÇAIS CONTRE
LE PROJET DE
CONTOURNEMENT
EST ET
TRAVERSEE DU
LAC

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à vingt heures le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 12 avril 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Philippe NOUVELLE – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND –
Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Bernard BOCCARD –
M. Patrick ANTOINE - M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain
LETESSIER – M. Denis MAIRE - Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Christophe ARMINJON - Mme
CLAIRE CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude
MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean
CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT –
M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – Mme
Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine
PERINET

• Délégués suppléants :

M. Bernard VUAILLAT, suppléant de Mme Muriel BENIER
– M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Christian AEBISCHER, suppléant de
M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant
de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER, donne pouvoir à
M. Christophe SONJON – M. Julien BOUCHET donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Sébastien
JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

N° CS2021-16

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 32
Pouvoirs : 3

- **Délégués excusés :**

M. Daniel RAPHOZ – Mme

Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Joseph DEAGE – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Michel MERMIN – M. Julien BOUCHET – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Christophe MAYET – M. Sébastien JAVOGUES

**MOTION DU POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS
FRANÇAIS CONTRE LE PROJET DE CONTOURNEMENT EST
ET TRAVERSEE DU LAC**

Le 28 avril dernier, le Canton de Genève a déposé le dossier du projet « Contournement Est et Traversée du Lac » à la Confédération suisse dans l'objectif de l'inscrire dans la planification des routes nationales, et ainsi de bénéficier d'un portage et financement fédéral à horizon 2040.

L'option retenue du projet est celle d'un pont émergeant à 200 m des rives, et d'un raccordement principal sur le secteur de Vallard, avec un barreau prévoyant un accrochage sur le secteur des Chasseurs. Le coût global est estimé à 4,775 milliards de francs, comprenant les aménagements en Suisse et en France avec un degré de précision de +/- 35%. La transmission de ce dossier fait suite à l'adoption de l'initiative constitutionnelle « Pour une grande traversée du lac » par le peuple genevois en juin 2016 (62% de Oui), pour lequel le Grand Conseil a voté en mars 2019 un crédit de 6,3 millions de francs pour la réalisation d'études.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Pôle métropolitain du Genevois français déplore ses nombreuses contradictions et paradoxes, et dénonce fermement son contenu, contraire aux objectifs du projet d'agglomération du Grand Genève, et des enjeux de transition écologique du territoire transfrontalier.

En effet, le rapport de synthèse soutient à la fois que le projet de Contournement Est du Canton de Genève « permet de répondre aux enjeux et objectifs fixés à l'horizon 2030+ par le Canton, l'agglomération et la Confédération », tout en soulignant que « le projet ne concourt pas à l'atteinte des objectifs de réduction des émissions de CO2 fixés par le Plan climat cantonal » et que les mesures d'accompagnements à l'échelle du Grand Genève devront être précisées. Ces mesures concernent notamment une approche complète en matière de réseau de voirie primaire et secondaire (gestion des flux) ; des mesures en matière d'aménagement du territoire ; de préservation de l'environnement ; de gestion sur les espaces agricoles...

Par ailleurs, à l'heure où la résolution des enjeux mobilité s'imposent à une échelle d'agglomération, le Pôle métropolitain s'inquiète du tracé envisagé, qui prévoit un raccordement du contournement-Est sur le secteur de Malagnou, et des conséquences de saturation supplémentaire du réseau dans ce secteur déjà dense. Des tracés alternatifs ou complémentaires sont également imaginés sur territoire français. Le Pôle métropolitain s'interroge sur l'objectif principal du rapport, qui vise à désengorger avant tout le centre-ville de Genève, et non pas l'agglomération transfrontalière du Grand Genève.

Enfin, le Pôle métropolitain regrette le manque de concertation transfrontalière pour la conception globale de cet ouvrage d'envergure, dont les impacts en matière de mobilité et ses conséquences sur l'environnement, l'aménagement et la qualité de vie concernent l'ensemble de l'agglomération transfrontalière.

Aussi, ce projet de contournement Est et de Traversée du Lac vient mettre en échec la philosophie même de l'agglomération du Grand Genève qui repose sur une articulation étroite entre les politiques d'aménagement, de mobilité et d'environnement pour une agglomération verte, compacte, multipolaire, de proximités et transfrontalière.

Pour toutes ces raisons, les élus du Pôle métropolitain s'opposent fermement au projet de contournement Est et de Traversée du Lac.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOpte** cette motion portant l'opposition du Pôle métropolitain au projet de contournement Est et de Traversée du Lac ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain à informer les autorités suisses et françaises de la position du Pôle métropolitain.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 28/05/21

Publié ou notifié le 28/05/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 20 mai 2021

PROCEDURE ET
CRITERES DE
LABELISATION DES
OPERATEURS
D'AUTOPARTAGE

N° CS2021-17

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 32
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à vingt heures le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 12 avril 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

• Délégués titulaires :

M. Philippe NOUVELLE – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND –
Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Bernard BOCCARD – M.
Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain
LETESSIER – M. Denis MAIRE - Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Christophe ARMINJON - Mme
CLAIRE CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude
MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean
CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT –
M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – Mme
Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine
PERINET

• Délégués suppléants :

M. Bernard VUAILLAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Christian AEBISCHER, suppléant de
M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant
de M. Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER, donne pouvoir à
M. Christophe SONJON – M. Julien BOUCHET donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Sébastien
JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

M. Daniel RAPHOZ – Mme

Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Joseph DEAGE – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M. Michel MERMIN – M. Julien BOUCHET – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Christophe MAYET – M. Sébastien JAVOGUES

PROCEDURE ET CRITERES DE LABELISATION DES OPERATEURS D'AUTOPARTAGE

L'autopartage s'est développé dans le Genevois français à travers l'initiative publique, passant par l'opérateur CITIZ dont le Pôle métropolitain est actionnaire (10 stations réparties sur le Genevois français pour 18 véhicules).

Le Pôle métropolitain a été saisi par un loueur de voiture (ADA) qui souhaite développer de l'autopartage, et se doit donc de fixer des critères de labellisation pour encadrer et permettre les initiatives privées de services d'autopartage.

1. Cadre général

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière de mobilité, sur le plan opérationnel, il assure l'organisation, l'exploitation, le soutien et la promotion des services d'autopartage et de covoiturage ;

Considérant l'intérêt du service d'autopartage pour diminuer l'empreinte carbone des déplacements automobiles, libérer de l'espace public et élargir et améliorer l'offre de mobilité ;

Vu également l'alinéa 2 de l'article L.1231-1 du code des transports,

Le Pôle métropolitain est compétent pour « délivrer un label auto-partage aux véhicules affectés à cette activité et il lui revient à ce titre, de fixer les caractéristiques techniques et les conditions d'usage de ces véhicules auxquelles sera subordonnée la délivrance du label. »

En application de cet article et du décret n° 2012-280 du 28 février 2012 relatif au label autopartage, modifié par le décret n° 2012-1196 du 26 octobre 2012, et pour répondre à la demande des collectivités locales et des opérateurs d'autopartage, le Pôle métropolitain définit la procédure et les conditions d'obtention du label autopartage sur le territoire du Genevois français. Ainsi, il répond à l'obligation de traiter les demandes des différents opérateurs d'autopartage.

Cette procédure de labellisation est en effet ouverte à tous les opérateurs qui en font la demande et qui respectent les conditions prévues et définies par délibération du Comité syndical du Pôle métropolitain. Elle vise à garantir une qualité de service aux usagers et offre aux opérateurs les avantages légaux en matière de stationnement dédié à l'autopartage.

2. Définition d'un service d'autopartage et complémentarité des offres

Un service d'autopartage se caractérise par :

- Un système qui permet l'emprunt d'un véhicule pour une courte durée (pouvant être inférieure à l'heure), successivement par plusieurs utilisateurs autorisés.
- La souscription d'un contrat d'abonnement qui permet d'accéder à une flotte de véhicules disponible 24h/24 et 7j/7, subordonnée à la présentation du permis de conduire.
- Un coût d'usage du système qui dépendra notamment de son utilisation (en temps et/ou en kilomètres) avec l'objectif de favoriser les déplacements de proximités.

En France, l'offre d'autopartage est proposée par différents opérateurs (ex : CLEM, CITIZ, Communauto...), et entre particuliers qui se distinguent selon différents points, et notamment :

- La localisation des adresses des voitures et type de véhicules ;
- L'offre et l'étendue des prestations (ex : franchise, assurance, étendue du réseau, CGUs, etc.) ;
- La gamme tarifaire (prix journée, horaire, km...) ;
- Le modèle proposé (en boucle, entre particuliers, en free floating, en entreprise).

Dans le Genevois français, le Pôle métropolitain reconnaît qu'outre CITIZ, avec qui il est engagé depuis 2016 suite à un appel à manifestation d'intérêt, d'autres opérateurs peuvent proposer et développer l'autopartage sur le territoire. Le déploiement d'autres solutions d'autopartage sur le territoire permet de développer l'offre de mobilité, de proposer de nouvelles solutions alternatives à l'autosolisme. Le Pôle métropolitain sera vigilant quant à l'impact sur l'activité de la société coopérative CITIZ et au développement du réseau tel que défini dans sa feuille de route sur l'ensemble du Genevois français.

Le Pôle métropolitain a reçu une demande de la société ADA/CL services à Bonneville pour un déploiement de service d'autopartage à Bonneville, avec 2 véhicules. En parallèle, cet opérateur a adressé une demande de place de stationnement réservée au gestionnaire de voirie. En effet, la labélisation permet à l'opérateur d'engager une demande de places de stationnement réservées auprès de l'autorité compétente, sur la base d'une convention d'occupation du domaine public précaire et révocable

Ainsi, afin d'encadrer le développement de l'offre d'autopartage dans le Genevois français, il est proposé les conditions de labélisation définies ci-dessous, permettant de fixer les conditions techniques et conditions d'usage des véhicules à respecter par les opérateurs demandeurs.

3. Proposition de conditions de labellisation d'autopartage

Conformément à l'article 2 du décret du 28 février 2012, les opérateurs souhaitant obtenir le label d'autopartage pour leur véhicule doivent répondre aux critères suivants.

Le label autopartage est attribué, sur demande des opérateurs, aux véhicules de la catégorie M1 et aux véhicules électriques des catégories L6e et L7e définies à l'article R.311-1 du code de la route qui remplissent les conditions suivantes :

- 1/ le taux d'émission de dioxyde de carbone ne doit pas excéder un seuil déterminé dans des conditions fixées par arrêté des ministres chargés des transports et du développement durable ;
- 2/ A l'exception des véhicules à alimentation exclusivement électrique, ils respectent la dernière norme EURO en vigueur, au plus tard un an après sa date d'entrée en vigueur pour tous types de véhicules neufs ;
- 3/ ils sont utilisés dans le cadre d'un contrat d'abonnement répondant aux prescriptions de l'article 4 du décret (possibilité de réserver le service pour les durées courtes, clarté de l'information sur les conditions d'accès, accès au service, y compris les jeunes conducteurs, service d'assistance).
- 4/ La délivrance du label est soumise à l'obligation de mettre à disposition les véhicules à partir de stations situées dans des zones géographiques définies par le Pôle métropolitain.

Ainsi, chaque opérateur souhaitant labéliser un service d'autopartage devra constituer un dossier, soumis pour validation au Pôle métropolitain. A minima, le dossier devra préciser :

- L'objet de la demande : présentation du service proposé.
- Les caractéristiques du service : fonctionnement, périmètre géographique, modalités d'abonnement et de réservation, la tarification, l'assurance, la facturation et le paiement.
- Les modalités de système dématérialisé pour la réservation, la facturation et le paiement.
- Les caractéristiques des véhicules (catégorie, norme EURO, vignette CRIT'AIR) .
- La durée sollicitée : le label est attribué pour une durée qui ne peut être inférieure à 18 mois ni supérieure à 48 mois (art.6 du 28 février 2012).
- Le lieu de la/les station(s) sollicitée(s) : seules les demandes sur le périmètre du Pôle métropolitain pourront être considérées.

Ce dossier sera remis aux services techniques pour instruction et avis, puis soumis à validation dans un délai de 2 mois. Dans le cadre de cette instruction du dossier, le Pôle métropolitain recueillera l'avis de la ou des commune(s) et de l'intercommunalité concernées par la demande,

avant labellisation ou rejet de la demande dans le cas où les conditions de labellisation ne seraient pas respectées.

A l'issue de l'instruction de la demande, le Pôle métropolitain notifiera sa décision au demandeur par courrier recommandé avec accusé de réception. Il devra motiver tout refus.

Sur la base de ces éléments et des débats menés au cours de la Conférence Mobilité du 13 avril 2021, il est proposé de mettre en place cette procédure de labélisation, avec des critères permettant de soumettre l'ensemble des opérateurs à la même réglementation, notamment que celle relative à l'opérateur CITIZ déjà en place.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Jean-François OBEZ s'abstenant,

- **APPROUVE** les critères de labélisation tels que définis aux articles 2 et 3 de la présente délibération ;
- **APPROUVE** la procédure de labélisation telle que définie par la présente labélisation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre cette procédure avec tout opérateur qui en ferait la demande, à labéliser les services répondant aux critères définis et à signer tout document correspondant en application de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 28/05/21

Publié ou notifié le 28/05/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 20 mai 2021

CONTRIBUTION
2021 A ATMO
AUVERGNE –
RHONE-ALPES

N° CS2021-18

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 32
Pouvoirs : 3

L'an deux mil vingt et un, le vingt mai à vingt heures le
Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni en
visioconférence, sous la présidence de Christian
DUPESSEY,

Convocation du : 12 avril 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents :

- Délégués titulaires :

M. Philippe NOUVELLE – M. Vincent SCATTOLIN –
M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ –
Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND –
Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Bernard BOCCARD – M.
Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain
LETESSIER – M. Denis MAIRE - Mme Pauline PLAGNAT-
CANTOREGGI – M. Christophe ARMINJON - Mme
CLAIRE CHUINARD – M. Cyril DEMOLIS – M. Claude
MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean
CRASTES – Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT –
M. Stéphane VALLI – M. Marin GAILLARD – Mme
Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine
PERINET

- Délégués suppléants :

M. Bernard VUAILLAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Christian AEBISCHER, suppléant de
M. Jean-Luc SOULAT – M. Marc MENEGHETTI, suppléant
de M. Michel MERMIN

- Délégués représentés :

Mme Chrystelle BEURRIER, donne pouvoir à
M. Christophe SONJON – M. Julien BOUCHET donne
pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Sébastien
JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

- **Délégués excusés :**

M. Daniel RAPHOZ – Mme

Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Denis MAIRE – M. Jean-Luc SOULAT – M. Joseph DEAGE – M. François DEVILLE – M. Jean-Claude TERRIER – M . Michel MERMIN – M. Julien BOUCHET – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-Claude GEORGET – M. Jean-Yves BROISIN – M. Christophe MAYET – M. Sébastien JAVOGUES

CONTRIBUTION 2021 A ATMO AUVERGNE RHONE-ALPES

Selon l'article L.221-3 du Code de l'environnement, il est fait obligation à l'Etat de confier la surveillance de l'air à un organisme agréé qui « associe, de façon équilibrée, des représentants de l'Etat et de l'ADEME, des collectivités territoriales et de leurs groupements [...] ». Dans la Région Auvergne Rhône-Alpes, ce rôle est assuré par "ATMO Auvergne Rhône-Alpes", structure associative, dont le financement, aux termes de l'article R.221-10 du code de l'environnement, est "assuré principalement par des subventions de l'Etat et des collectivités ou des contributions des personnes morales membres de l'organisme".

Dans ce contexte, pour bénéficier du partenariat et de l'expertise d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes, il convient d'en être membre et de contribuer à son financement en versant une cotisation annuelle.

L'observatoire régional pour la qualité de l'air "ATMO Auvergne Rhône-Alpes" est devenu un partenaire incontournable de la transition énergétique du Genevois français, depuis 2012 avec l'élaboration du rapport "Qualité de l'air du Grand Genève", puis avec les projets INTERREG "G²AME" (Grand Genève Air Modèle Emissions) et "PACT'Air" (Programme d'Actions Transfrontalier pour l'Air du Grand Genève).

Jusqu'en 2019, trois intercommunalités du Genevois français étaient membres d'ATMO Auvergne Rhône-Alpes : Thonon Agglomération, Annemasse Agglo et Pays de Gex Agglo. Le principe d'une adhésion du Pôle métropolitain en substitution des EPCI membres, a été validé dès 2018 au terme d'une réflexion menée par la Conférence « Transition énergétique » et a été actée officiellement en 2019.

Le montant de l'adhésion annuelle correspond à l'application du tarif de base des EPCI de « moins de 250 000 habitants » (0,1724€ par habitant), soient 71 395€ en 2021 pour les 420 000 habitants du Genevois français.

L'adhésion permet d'assurer tous les services de bases destinés aux collectivités adhérentes (membres) de l'observatoire. A leur demande, les EPCI membres du Genevois français peuvent solliciter une expertise particulière (étude d'impact, opération de sensibilisation, mesures spécifiques ...) sur la base des tarifs adhérents, les coûts afférents étant versés directement par les EPCI bénéficiaires.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONFIRME** l'adhésion à l'Observatoire Régional de la Qualité de l'Air "ATMO Auvergne Rhône-Alpes" ;
- **AUTORISE** le versement de la cotisation 2021, à hauteur de 0,1724 € par habitant du Genevois français, soit 71 395 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires au maintien de cette adhésion.

Envoyé en préfecture le 28/05/2021

Reçu en préfecture le 28/05/2021

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20210520-CS2021_18-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 28/05/21

Publié ou notifié le 28/05/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 07 juillet 2021

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2021-19

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Carole VINCENT

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-
François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert
BERTRAND – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Jean-Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme
Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M.
Jacques DUBOUT, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M.
Alain LETESSIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant M.
Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Madame Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à Patrice
DUNAND – Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER donne
pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean
CRASTES donne pouvoir à Mme Carole VINCENT – M.
Florent BENOIT, donne pouvoir à M. Julien BOUCHET –
M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude
GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M.
Sébastien JAVOGUES

- **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE – M.

**Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU –
Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves
CHEMINAL – M. Alain LETESSIER – M. Jean-Luc
SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire
CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M.
Jean-Claude TERRIER – M. Claude MARNILLIER – M.
Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Florent
BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M.
Yves MASSAROTTI – M. Marin GAILLARD – M.
Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine
PERINET**

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical les comptes-rendus des réunions du Comité syndical du 22 avril et 26 mars 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE syndical les comptes-rendus des réunions du Comité syndical du 22 avril et 26 mars 2021.

- Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 19/07/21

Publié ou notifié le 19/07/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole Française du Genevois is circular, featuring a central figure holding a staff and a shield, surrounded by the text 'Métropole Française du Genevois' and 'R.F.' at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 07 juillet 2021

APPROBATION DE
LA CONTRIBUTION
2021 AU GLCT
GRAND GENEVE

N° CS2021-20

Nombre de délégués
titulaires

en Exercice : 44

Nombre de délégués

Présents : 24

Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Carole VINCENT

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-
François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert
BERTRAND – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Jean-Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme
Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M.
Jacques DUBOUT, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M.
Alain LETESSIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant M.
Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Madame Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à Patrice
DUNAND – Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER donne
pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean
CRASTES donne pouvoir à Mme Carole VINCENT – M.
Florent BENOIT, donne pouvoir à M. Julien BOUCHET –
M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude
GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M.
Sébastien JAVOGUES

- **Délégués excusés** :

M. Philippe NOUVELLE – M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MARNILLIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

APPROBATION DE LA CONTRIBUTION 2021 AU GLCT GRAND GENEVE

Vu les Accords de Karlsruhe sur la coopération transfrontalière entre les collectivités territoriales et organismes publics locaux, du 23 janvier 1996 et notamment son article 11 ;

Vu le Code Général des Collectivités territoriales français, notamment l'article L 1115-4 ;

Vu la délibération CS 2011-18 de l'ARC Syndicat mixte approuvant la convention instituant le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) « Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer sa gouvernance » ;

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français

Vu l'arrêté n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0044 portant dissolution de l'ARC Syndicat mixte, stipulant que le Pôle métropolitain du Genevois français se substitue de plein droit dans tous les actes et contrats pris antérieurement par l'ARC Syndicat mixte,

Vu l'arrêté n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français,

Vu la délibération CS délibération CS2021-08 approuvant le Budget primitif du Pôle métropolitain du Genevois français pour l'année 2021,

La République et Canton de Genève, le Canton de Vaud, le Conseil régional de Nyon, la Ville de Genève, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie, le Département de l'Ain et le Pôle métropolitain du Genevois français sont membres du Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève. Installé en 2013, le GLCT Grand Genève vise à renforcer la gouvernance de l'agglomération transfrontalière franco-valdo-genevoise et à conduire, plus particulièrement, les différentes générations de Projet d'agglomération. La République française et la Confédération suisse sont membres associés.

Les membres du GLCT, représentent l'ensemble des territoires impliqués dans le projet d'agglomération. Structure de droit public suisse dont le siège à Genève, le GLCT dispose de la capacité juridique et de l'autonomie budgétaire. Il constitue ainsi le premier GLCT de droit suisse chargé de la conduite d'un projet d'agglomération transfrontalier. Les élus suisses et français y sont représentés de manière équilibrée.

Le GLCT Grand Genève :

- ✓ « réalise, organise et gère le lancement des études et démarches nécessaires à la réalisation du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et à son approfondissement, notamment selon un programme de travail annuel et pluriannuel voté par ses membres .
- ✓ coordonne, promeut et soutient toute démarche utile à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois ».
- ✓ est composé d'une **Assemblée composée** de 24 élus, représentant à égalité les parties françaises et suisses, **et d'un Bureau** composé du Président et de sept Vice-présidents, représentant les huit collectivités membres. Les statuts précisent que le « *Président du GLCT est élu parmi les représentants du Canton de Genève qui sont membres du Conseil d'Etat* ». Le représentant du Pôle métropolitain est Premier Vice-président ou 2^{ème} Vice-président, alternativement selon les années impaires ou paires, avec le représentant du Canton de Vaud.

Le GLCT Grand Genève intervient principalement dans 3 domaines d'actions :

- La Mobilité
- L'Aménagement du Territoire
- L'Environnement

Le Budget du GLCT repose sur les contributions de ses membres.

La contribution est fixée annuellement par l'Assemblée du GLCT Grand Genève. Le 19 novembre 2020, l'Assemblée du GLCT a ainsi approuvé, à l'unanimité, son Budget prévisionnel 2021 et a fixé le montant des contributions des membres pour 2021 selon les règles statutaires du GLCT Grand Genève.

| Recettes GLCT (Taux à 1,10) | | 595 333,00 | 541 211,82 |
|------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| | | CHF | € |
| Genève | Répartition au nombre de voix - 8 voix | 303 619,83 | 276 018,03 |
| | Canton de Genève (7) | 265 667,35 | 241 515,77 |
| | Ville de Genève (1) | 37 952,48 | 34 502,25 |
| Vaud | Répartition égale entre les parties | 53 579,97 | 48 709,06 |
| | RégionNyon | 26 789,99 | 24 354,53 |
| | Etat de Vaud | 26 789,99 | 24 354,53 |
| France | Répartition au nombre de voix - 12 voix | 238 133,20 | 216 484,73 |
| | Région Auvergne-Rhône-Alpes (3) | 59 533,30 | 54 121,18 |
| | Conseil départemental de l'Ain (2) | 39 688,87 | 36 080,79 |
| | Conseil départemental de la Haute-Savoie (2) | 39 688,87 | 36 080,79 |
| | Pôle métropolitain du Genevois français (5) | 99 222,17 | 90 201,97 |

La contribution annuelle du Pôle métropolitain doit être approuvée par le Comité syndical du Pôle métropolitain à l'occasion du vote du Budget primitif pour chaque exercice. Elle s'établit à 90 201,97 € pour 2021.

En complément de la délibération CS2021-08 approuvant le Budget du Pôle métropolitain pour l'année 2021, il est proposé de compléter cette décision par l'adoption d'une délibération approuvant formellement le versement annuel de la contribution 2021 du Pôle métropolitain du Genevois français au GLCT Grand Genève.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la contribution annuelle 2021 du Pôle métropolitain au Budget du GLCT Grand Genève pour un montant 90 201,97€ selon le Budget Prévisionnel du GLCT Grand Genève et le Budget Primitif 2021 du Pôle métropolitain ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater le versement de la contribution annuelle à l'appui d'un appel à cotisation émis par le GLCT Grand Genève conformément aux crédits inscrits au Budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 19/07/21

Publié ou notifié le 19/07/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 07 juillet 2021

CONTRIBUTION
EXCEPTIONNELLE
AUX ASSISES
EUROPEENNES DE
LA TRANSITION
ENERGETIQUE 2022

N° CS2021-21

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Carole VINCENT

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-
François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert
BERTRAND – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Jean-Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme
Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M.
Jacques DUBOUT, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M.
Alain LETESSIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant M.
Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Madame Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à Patrice
DUNAND – Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER donne
pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean
CRASTES donne pouvoir à Mme Carole VINCENT – M.
Florent BENOIT, donne pouvoir à M. Julien BOUCHET –
M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude
GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M.
Sébastien JAVOGUES

- **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE – M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MARNILLIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE AUX ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE 2022

Vu la décision de l'Assemblée du GLCT Grand Genève du 19 novembre 2020,

Le Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Grand Genève a placé la transition écologique au cœur de ses priorités. Ainsi, le Grand Genève se donne deux ans pour élaborer d'une part sa stratégie les grands axes de son programme transfrontalier de transition écologique et définir d'autre part un plan d'actions. C'est la démarche « Grand Genève en transition ».

Le projet a pour objectif général de fédérer les initiatives franco-suissees en matière de transition écologique et de mettre en œuvre une stratégie intégrée d'aménagement du Grand Genève, reposant tant sur des leviers existants à amplifier que sur de nouveaux leviers à créer, en vue de tendre vers un modèle viable et durable pour le territoire et ses habitants.

Les Assises européennes de la transition énergétique constituent l'un des plus anciens et plus importants événements sur cette thématique. Il s'agit d'un évènement majeur né d'une initiative originale de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Depuis 1998, cet évènement se tient chaque année avec une fréquentation en augmentation régulière ayant par ailleurs contribué à la notoriété des « Assises » et conduit à une évolution de son organisation marquée par plusieurs étapes majeures :

- 1998-1999 : la Communauté Urbaine de Dunkerque réunit 300 personnes autour des « 1ères Assises nationales de l'énergie »
- 2012 : l'Agence nationale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) devient à la fois coorganisatrice et principal partenaire financier.
- 2014 : afin d'assurer une continuité dans la qualité des éditions, la Communauté Urbaine de Dunkerque crée un secrétariat permanent pour épauler les organisateurs successifs, permettant ainsi de capitaliser et mettre en commun toute l'expertise acquise lors des précédentes éditions. Les Assises rassemblent désormais plus de 2000 participants par édition.
- 2015 : La Communauté urbaine de Bordeaux rejoint les co-organisateurs et accueille sa première édition. Au terme de cette édition 2015, les co-organisateurs décident de faire évoluer les Assises à la fois dans leur contenu (transition énergétique) et dans leur ouverture internationale (Europe).
- 2016 : Les « Assises nationales de l'énergie » deviennent les « Assises européennes de la transition énergétique ». En parallèle, le Grand Genève entreprend des démarches auprès des co-organisateurs pour devenir territoire hôte.

- 2017 : Les co-organisateurs concrétisent encore davantage l'ouverture internationale avec l'entrée du Grand Genève comme co-organisateur et la perspective de l'édition 2018 à Genève. Les Assises franchissent par ailleurs un nouveau cap en termes de fréquentation, avec la participation de 3700 congressistes lors de l'édition 2017.
- 2018 : Les Assises sortent pour la première fois du territoire national strictement français et s'installent dans l'agglomération transfrontalière du Grand Genève pour sa 19^{ème} édition. Elles accueillent au total 5000 participants, notamment grâce à un Carrefour des Métiers largement ouvert à un public jeune. Pour la première fois également, un festival « off » est organisé afin de mobiliser les collectivités, associations et habitants du Grand Genève. Il mobilisera également près de 3 500 personnes.

Les Assises européennes de la transition énergétique sont organisées alternativement à Dunkerque, Bordeaux et dans le Grand Genève. L'édition de 2022 sera donc organisée par le Grand Genève, et se tiendra à Palexpo du mardi 1er février au jeudi 3 février 2022.

L'Assemblée du GLCT Grand Genève du 19 novembre 2020 a décidé de cette organisation et de son budget prévisionnel.

En effet en vue de cette deuxième édition, il est nécessaire de reconstituer l'autofinancement du budget spécifique du GLCT Grand Genève des Assises Européennes du GLCT Grand Genève.

Le Budget prévisionnel des AETE 2022 est établi à 1,7 million CHF.

Les dépenses prévisionnelles s'établissent comme suit :

| | Congès présente |
|----------------------------------------|------------------|
| Frais fixes | |
| Graphisme et impressions | 80'000 |
| Centre de congrès / espaces de travail | 353'000 |
| Intervenants - staff | 50'000 |
| Evènements sociaux (soirées) | 182'000 |
| Programmation - communication | 302'000 |
| Comptabilité - banque - assurance | 21'500 |
| Divers | 15'000 |
| Total frais fixes | 1'003'500 |
| Frais variables | |
| Coûts participants (dont repas) | 480'000 |
| Frais organisation (PCO) | 143'750 |
| Total frais variables | 623'750 |
| TVA | 57'000 |
| TOTAL GENERAL | 1'684'250 |

les recettes prévisionnelles s'établissent comme suit :

| Sur la base d'un budget de 1,7 million CHF | CHF |
|------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Autofinancement GLCT | 125 000 |
| Excédent Edition 2018 | 225 000 |
| Billetterie | 204 000 |
| Partenaires historiques (dont ADEME et privés) | 255 000 |
| Partenariat INTERREG PACTE | 50 000 |
| Partenariat régionaux privés | 63 000 |
| Partenariat régionaux publics - privés "garantis" par les membres du GLCT | 778 000 |
| | 1 700 000 |

Une contribution exceptionnelle des membres du GLCT est donc sollicitée, au-delà de la contribution ordinaire annuelle au GLCT Grand Genève, pour un total de 125 000 CHF afin de reconstituer sa capacité d'autofinancement.

Cette contribution est répartie de la manière suivante auprès des membres du GLCT Grand Genève :

| Recettes GLCT (Taux à 1,10) | | 125'000.00 |
|------------------------------------|------------------------------------------------|-------------------|
| | | CHF |
| Genève | Répartition au nombre de voix - 8 voix | 63'750.00 |
| | Canton de Genève (7) | 55'781.25 |
| | Ville de Genève (1) | 7'968.75 |
| Vaud | Répartition égale entre les parties | 11'250.00 |
| | Région Nyon | 5'625.00 |
| | Etat de Vaud | 5'625.00 |
| France | Répartition au nombre de voix - 12 voix | 50'000.00 |
| | Région Auvergne-Rhône-Alpes (3) | 12'500.00 |
| | Conseil départemental de l'Ain (2) | 8'333.33 |
| | Conseil départemental de la Haute-Savoie (2) | 8'333.33 |
| | Pôle métropolitain du Genevois français (5) | 20'833.33 |

Il est à noter que les membres du GLCT Grand Genève seront solidaires des éventuelles pertes liées à l'opération au prorata du nombre de voix au sein de l'Assemblée et selon les modalités de constitution du budget prévisionnel annuel du GLCT Grand Genève.

Le Pôle métropolitain est par ailleurs engagé dans la recherche de partenaires régionaux privés. Il est chargé de l'organisation générale des AETE 2022 aux côtés du Canton de Genève.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** la participation du Pôle métropolitain à la reconstitution de l'autofinancement du GLCT Grand Genève nécessaire à l'organisation des Assises Européennes de la Transition Energétique (AETE) 2022 dans le Grand Genève, pour un montant de 20 833,33 CHF, convertis en euros au taux en vigueur à date du versement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater le versement de cette contribution exceptionnelle de 20 833,33 CHF selon les crédits prévus au Budget Principal 2021 du Pôle métropolitain du Genevois français ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 19/07/21

Publié ou notifié le 19/07/21

Le Président,
Christian DUPESSEY




ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 07 juillet 2021

ADHESION A LA
MISSION
OPERATIONNELLE
TRANSFRONTALIE
RE (MOT) :
APPROBATION DE
LA CONTRIBUTION
2021

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Carole VINCENT

Membres présents : 24

N° CS2021-22

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 7

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-
François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert
BERTRAND – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Jean-Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme
Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M.
Jacques DUBOUT, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M.
Alain LETESSIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant M.
Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Madame Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à Patrice
DUNAND – Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER donne
pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean
CRASTES donne pouvoir à Mme Carole VINCENT – M.
Florent BENOIT, donne pouvoir à M. Julien BOUCHET –
M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude
GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M.
Sébastien JAVOGUES

• **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE – M.

**Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU –
Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves
CHEMINAL – M. Alain LETESSIER – M. Jean-Luc
SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire
CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M.
Jean-Claude TERRIER – M. Claude MARNILLIER – M.
Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Florent
BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M.
Yves MASSAROTTI – M. Marin GAILLARD – M.
Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine
PERINET**

**ADHESION A LA MISSION OPERATIONNELLE
TRANSFRONTALIERE (MOT) : APPROBATION DE LA
CONTRIBUTION 2021**

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association (loi 1901), créée à l'initiative du gouvernement français en 1997.

Au plan national, elle est soutenue par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), aujourd'hui devenue l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) placé auprès du Premier ministre ; par les Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Outre-Mer ; la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle fédère des groupements transfrontaliers, des Intercommunalités, des Départements et des Régions frontalières.

Le rôle de la MOT est de :

- assister les porteurs de projets ;
- veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers ;
- mettre en réseau les acteurs et les expériences.

Par délibération n° CS2017-79, le Pôle métropolitain a décidé d'adhérer à la MOT en 2017. Cette adhésion a pour principal intérêt de :

- lui assurer une visibilité nationale et européenne ;
- permettre une meilleure prise en compte des problématiques locales transfrontalières (Grand Genève, enjeux lémaniques) au plan national et européen ;
- accéder au centre de ressources de la MOT (fonds documentaires, revue de presse) pour son compte et pour ses membres ;
- faciliter la mise en relation avec les instances européennes pour l'accès aux différents programmes ;
- faciliter la mise en réseau avec les acteurs nationaux de la coopération transfrontalière.

Le barème des cotisations de la MOT établit une contribution annuelle de 3 300 € pour le Pôle métropolitain (ce dernier étant assimilé aux « associations de personnes morales, chambres consulaires et autres structures). Cette contribution est inscrite au Budget Principal 2021 du Pôle métropolitain du Genevois français.

Cette contribution accorde une visibilité aux membres, donne accès aux centres de ressources et aux différents réseaux nationaux et européens, donne droit à un bon-à-tirer d'un jour d'ingénierie (appui/conseil ; analyse).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Christian DUPESSEY ne prenant pas part au vote,

- **RENOUVELLE** l'adhésion du Pôle métropolitain à Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ;
- **VALIDE** la participation du Pôle métropolitain à hauteur de 3 300 € au Budget 2021 de la Mission Opérationnelle Transfrontalière selon les crédits inscrits au BP 2021 du Pôle métropolitain
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater le versement de la cotisation 2021 et à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 19/07/21

Publié ou notifié le 19/07/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 07 juillet 2021

APPROBATION DE
LA CONVENTION
CADRE ET DE LA
CONVENTION
D'UTILISATION
LIEES AU
DEPLOIEMENT ET
AU VERDISSEMENT
DE LA FLOTTE
D'AUTOPARTAGE
DANS LE
GENEVOIS
FRANÇAIS

N° CS2021-23

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Carole VINCENT

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-
François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert
BERTRAND – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Jean-Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme
Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M.
Jacques DUBOUT, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M.
Alain LETESSIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant M.
Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Madame Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à Patrice
DUNAND – Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER donne
pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean
CRASTES donne pouvoir à Mme Carole VINCENT – M.
Florent BENOIT, donne pouvoir à M. Julien BOUCHET –
M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude
GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M.
Sébastien JAVOGUES

• **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE – M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MARNILLIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

**APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE ET DE LA
CONVENTION D'UTILISATION LIEES AU DEPLOIEMENT ET
AU VERDISSEMENT DE LA FLOTTE D'AUTOPARTAGE DANS
LE GENEVOIS FRANÇAIS**

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière de mobilité, sur le plan opérationnel, il assure l'organisation, l'exploitation, le soutien et la promotion des services d'autopartage et de covoiturage ;

Vu « la charte d'engagement pour le déploiement de l'autopartage dans le Genevois français » définie entre le Pôle métropolitain, la SCIC Alpes Autopartage et les collectivités volontaires au démarrage de l'opération, à savoir : Annemasse Agglomération, la Communauté de communes du Genevois, la Communauté de communes du Pays de Gex, la Communauté de communes de Faucigny Glières, signée en octobre 2016 ;

Vu les articles 8 et 9 du décret n°2002-241 du 21 février 2002 relatif aux sociétés coopératives d'intérêt collectif dans le respect des conditions d'octroi fixées par le règlement (CE) n° 69/2001 du 12 janvier 2001 permettant aux collectivités territoriales de participer aux charges de fonctionnement et d'investissements des SCIC ;

Depuis 2016, le Pôle métropolitain est engagé en tant que sociétaire dans la définition des orientations de la coopérative Citiz Alpes-Loire et aux décisions de gestion, pour le déploiement de l'autopartage sur son territoire. Au regard de ses compétences en matière de mobilités nouvelles, le Pôle métropolitain assure en effet l'organisation, l'exploitation, le soutien et la promotion des services d'autopartage.

Considérant l'intérêt du service d'autopartage pour diminuer l'empreinte carbone des déplacements automobiles, libérer de l'espace public et élargir et améliorer l'offre de mobilité ; le déploiement de l'autopartage doit répondre à plusieurs constats :

- Dans le Genevois français, le taux de motorisation est 10% supérieur à la moyenne nationale. Avec le taux de renouvellement démographique élevé (> 8% par an), permettre aux nouveaux habitants comme à l'ensemble de la population, de réduire leur besoin d'une 2^{ème} ou 3^{ème} voiture par ménage est d'autant plus important pour réduire le taux de motorisation.

- Une voiture reste inutilisée 95% du temps, occupe une part importante des espaces publics (routes, parkings publics, garage, stationnement, etc.). Avec l'augmentation du télétravail, de l'usage de transport public, faciliter le changement de comportement plutôt que d'augmenter le nombre de voitures sous-utilisées est un enjeu auquel l'autopartage est adapté. D'ailleurs, les enquêtes le confirment : 46 % des usagers d'un service d'autopartage possédaient une voiture avant, et n'en ont plus à l'heure actuelle. Et 23 % déclarent avoir renoncé à l'achat d'un véhicule après avoir découvert l'autopartage »,
- Depuis 2016, l'offre d'autopartage est développée sur le territoire et le réseau se met progressivement en place, permettant une meilleure complémentarité avec l'offre de transport public, d'autant plus lorsqu'elle est structurante. L'impulsion donnée par les pouvoirs publics est importante pour faire émerger l'autopartage. Au bout de quelques années de déploiement, le service s'équilibre sur certaines agglomérations comme à Saint-Julien-en-Genevois.

Par ailleurs, une nouvelle phase de déploiement du service d'autopartage a été proposée par Citiz, opérateur historique de l'autopartage sur le périmètre du Pôle métropolitain. Au regard de la feuille de route marquée par la Transition Ecologique, le Pôle métropolitain souhaite un verdissement du service d'autopartage pour un effet plus marquant sur la réduction de l'empreinte carbone du service et cela en complémentarité avec l'offre de transport public.

En conséquence, le Pôle métropolitain a ainsi inscrit le déploiement de 10 voitures à faible émission, électriques ou hybrides, partagées d'ici 2022 dans la convention Air établie avec la Région Auvergne Rhône-Alpes. De même, la convention liée au Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve (PPA2)) prévoit également les mêmes dispositions et un subventionnement régional.

Ainsi, pour toute nouvelle station, Citiz doit mettre en place un partenariat permettant d'assurer la mise en partage d'une voiture thermique ou hybride par un tiers ; la voiture électrique ou hybride étant apportée par le Pôle métropolitain grâce à la subvention régionale (70% dans le cadre de la convention AIR et 80% dans le cadre de la convention liée au Plan de protection de l'atmosphère de la vallée de l'Arve (PPA2)).

1. Achat des voitures à faible émission dans le cadre de la convention AIR

L'action n°4 présentée dans le cadre de la convention AIR doit permettre une accélération du déploiement et du verdissement de l'autopartage avec un développement de la flotte de voitures partagées dans les communes de plus de 6000 habitants, desservies par un transport public.

La convention AIR est donc une opportunité pour accélérer et contribuer au déploiement d'un mix d'offre adapté aux besoins de mobilité. De manière préférentielle, il est prévu l'achat de voitures électriques. L'achat de véhicules hybrides est également possible pour faciliter le déploiement, sans dépendre du rythme de déploiement des bornes de recharge électriques proposées par le Syane, et l'appropriation par les usagers.

Compte-tenu des délais de mise en œuvre (a minima 6 mois entre la première prise de contact et la mise en service), il est proposé une programmation pluriannuelle ajustée :

D'après le premier devis établi auprès de l'UGAP (centrale d'achat) le montant serait 77 941 € HT (soit 93 529 € TTC) pour l'achat de 3 voitures (coût de la voiture électrique avec boîtier autopartage : 25 880 HT soit 33 528€ TTC). Des négociations doivent donc être menées pour permettre le respect du budget prévisionnel (71 820€ TTC), et à défaut reporter un achat en 2022. Ainsi, pour l'achat de 2 voitures (boîtier compris) en 2021, le montant prévisionnel est de 55 880 € HT soit 67 056 € TTC dans le respect de l'enveloppe prévue au budget 2021.

Une enveloppe plus conséquente est à prévoir sur le budget prévisionnel 2022 (environ 200 000€ TTC correspondant à l'acquisition de 6 voitures) pour répondre aux nombreuses demandes. Le dispositif Convention Air pourra être mobilisé pour cofinancer à hauteur de 70% ces investissements.

2. L'engagement de CITIZ et du Pôle métropolitain : Convention cadre

Pour encadrer l'acquisition et la mise à disposition des voitures, une convention est établie entre le Pôle métropolitain et CITIZ Alpes-Loire, SCIC Alpes Loire Autopartage. Cette convention aborde notamment les points suivants :

- Rôle du Pôle métropolitain : Les véhicules seront commandés, acquis et amortis par le Pôle métropolitain après confirmation de la création de stations par Citiz. Les véhicules seront sous la propriété du Pôle métropolitain du Genevois français. Il est proposé une durée de convention correspondante de 3 ans. 6 mois avant la fin de la convention, selon le bilan du service, les parties conviennent de poursuivre le service ou de l'interrompre, en définissant les modalités ad hoc.
La durée d'amortissement des véhicules est de 4 ans.
- Rôle de CITIZ : CITIZ assure les véhicules et gère notamment le contrat avec le Syane pour l'utilisation du réseau e-born. L'entretien et les réparations sont assurés par CITIZ. CITIZ est également chargé de prospecter auprès des établissements privés et publics pour établir les conventions d'utilisation (voir point suivant) pour développer les partenariats d'usage.

3. L'engagement complémentaire des utilisateurs : Convention d'utilisation

Le modèle économique de CITIZ est basé sur la possibilité que différents acteurs, privés ou publics, soient partenaires et utilisateurs du service. Ainsi, plusieurs partenaires peuvent également accompagner le déploiement de CITIZ sur leurs territoires. A travers la convention d'utilisation, CITIZ propose aux collectivités de mettre un véhicule thermique ou hybride de leur parc (d'occasion ou neuf) en autopartage et de s'engager à être utilisateur du service. Ces partenaires utilisateurs sont également intéressés à l'usage.

En conséquence, il est proposé une convention d'utilisation dans laquelle la collectivité partenaire s'engage à :

- Mettre à disposition du service Citiz un véhicule thermique ou hybride en libre-service à destination des abonnés Citiz, véhicule qui sera équipé dans ce contexte de partage,
- Utiliser le service et bénéficier d'un accès à ce véhicule et à tous les autres véhicules du réseau Citiz selon les conditions tarifaires professionnelles,
- A la promouvoir auprès de ses agents, élus et concitoyens,
- Nommer un référent en son sein,
- Mettre en œuvre les conditions nécessaires au bon fonctionnement du service en permettant notamment l'occupation du domaine public par arrêté,
- Faciliter la mise en place de la signalétique horizontale et verticale nécessaire à la mise en place des stations,
- Communiquer sur ce nouveau service auprès des autres services publics, des associations et entreprises, et de ses administrés.

L'engagement d'utilisateurs conditionne le déploiement de stations déployer la voiture mise à disposition par le Pôle métropolitain. Dans le cas où un établissement privé s'engage, la convention d'utilisation sera adaptée en conséquence.

Le Pôle métropolitain finance l'acquisition de 10 voitures électriques ou hybrides, dont 3 en 2021 pour des communes de plus de 6000 habitants, desservies par les transports publics sur les territoires volontaires.

Les collectivités peuvent ainsi bénéficier du service, sans prise en charge du volet investissement pour ces voitures électriques ou hybrides. Elles se placent alors en tant qu'utilisatrices du service et financent leur droit correspondant à utiliser le service (montant d'engagement forfaitaire à 250 € TTC / mois).

Pour assurer l'effet starter, dans le cas où il n'y aurait pas d'engagements privés, elles sont également invitées à mettre à disposition un véhicule thermique ou hybride de leur propre flotte et à utiliser le service (montant d'engagement forfaitaire à 250 € TTC / mois).

4. Offre découverte (valable jusqu'au 30 novembre 2021)

Pour anticiper l'implantation des nouvelles stations, sans attendre la livraison des véhicules, Citiz Alpes-Loire propose la mise à disposition de véhicules électriques de sa flotte.

Ainsi, pour accompagner le lancement du service, le Pôle métropolitain finance la mise en place de la station CITIZ à hauteur de 750 € / mois / véhicule jusqu'au 30 novembre 2021 et couvre ainsi l'engagement à utiliser le service. Ainsi, la collectivité bénéficie gratuitement du véhicule à faible émission (électrique ou hybride) et ne s'engage que pour le deuxième véhicule.

L'objectif est d'enclencher les usages privés pour réduire les engagements effectifs de la collectivité partenaire à l'issue de cette période. Sur cette période, les offres d'essais seront donc proposées aux habitants, dont les publics précaires. L'action sera valorisée dans le cadre du programme Pendaura+.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **CONFIRME** l'engagement du Pôle métropolitain dans le déploiement de l'autopartage et le verdissement de la flotte des véhicules partagés ;
- **APPROUVE** les projets de convention cadre et de convention d'utilisation ci-annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à l'achat des véhicules et des boîtiers télématiques dans le respect des montants inscrits au budget 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à mettre en œuvre l'offre découverte valable jusqu'au 30 novembre 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer et mettre en œuvre les conventions et les documents afférents
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 19/07/21

Publié ou notifié le 19/07/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 07 juillet 2021

PLAN DE
MOBILITE :
APPROBATION DE
LA CONVENTION
AVEC ANNEMASSE
AGGLO

N° CS2021-25

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Carole VINCENT

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-
François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert
BERTRAND – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Jean-Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme
Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M.
Jacques DUBOUT, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M.
Alain LETESSIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant M.
Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Madame Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à Patrice
DUNAND – Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER donne
pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean
CRASTES donne pouvoir à Mme Carole VINCENT – M.
Florent BENOIT, donne pouvoir à M. Julien BOUCHET –
M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude
GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M.
Sébastien JAVOGUES

- **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE – M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MARNILLIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

**PLAN DE MOBILITE : APPROBATION DE LA CONVENTION
AVEC ANNEMASSE AGGLO**

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière de mobilités nouvelles et plus particulièrement pour la réalisation d'actions à destination des employeurs pour encourager la promotion des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle, l'organisation et la gestion d'un service de conseil en mobilité à l'échelle métropolitaine ;

Vu le contrat de délégation de service public (DSP) entre Annemasse Agglomération et son délégataire engageant à réaliser 15 plans de mobilité sur le territoire couvert par l'agglomération et plus précisément l'avenant n°5 relatif à la prolongation de la DSP ;

Depuis 2016, Annemasse Agglomération a inscrit la réalisation de plans de mobilité sur son territoire dans son plan d'actions pour réduire la part de l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail et professionnels. Cet objectif a été contractualisé avec TP2A, filiale locale de RATP DEV dans le cadre de la Délégation de Service Public 2016/2022. Ainsi, le délégataire s'est engagé à réaliser des plans de mobilité sur le territoire couvert par l'agglomération, dont 15 sur la période 2019-2022.

En décembre 2018, la prise de compétence mobilités nouvelles du Pôle métropolitain a marqué la volonté locale de se doter d'une capacité d'action collective pour déployer des services et solutions de mobilités nouvelles, aux habitants et aux entreprises du Genevois français. Ainsi, le Pôle métropolitain est à présent compétent pour assurer la réalisation des plans de mobilité sur l'ensemble du Genevois français.

Souhaitant assurer la continuité du service selon les modalités initiales définies dans la DSP, Annemasse Agglomération a sollicité le Pôle métropolitain pour que lui soit confiée la réalisation des plans de mobilité sur son périmètre jusqu'à la fin de la DSP pour laquelle elle est engagée.

A ce titre, il convient d'établir une convention pour définir les rôles et responsabilités de chaque intervenant et les modalités de partenariat financières et opérationnelles correspondantes. Cette convention permet d'assurer la continuité du service et le financement forfaitaire des plans de mobilité sur le territoire d'Annemasse Agglomération par le Pôle métropolitain du Genevois français.

Pour rappel, le Pôle métropolitain sur l'ensemble du reste du Genevois français assure conseils à la mobilité et accompagnement des employeurs dans l'élaboration des plans de mobilité par l'intermédiaire des prestataires externes.

Ainsi, 10 plans de mobilité ont été réalisés en 2019. Sur la période 2020-2022, l'ambition est de réaliser 40 plans de mobilités sur l'ensemble du périmètre du Pôle métropolitain, prioritairement ciblés sur les zones d'activités métropolitaines et les principaux centres-villes et d'apporter un jour d'expertise mobilité pour les établissements volontaires de plus petite taille. Au total 50 plans de mobilité devraient être réalisés.

Dans cette convention couvrant la période de 2019 à 2022, il est proposé que chaque partie s'engage de manière à poursuivre le dispositif existant, solution la plus pratique et lisible du point de vue des entreprises du territoire. Ainsi,

- le Pôle métropolitain s'engage à coordonner la réalisation des plans de mobilité sur l'ensemble du Genevois français, que ce soit par l'intermédiaire de prestataires externes ou par la présente convention et à financer les prestations correspondantes ;
- Annemasse Agglomération s'engage à réaliser les objectifs de réalisation de plans de mobilité par l'intermédiaire de la délégation de service publics en cours, à participer aux séances de coordination et à communiquer sur la participation financière du Pôle métropolitain, à fournir les bilans périodiques correspondants.

Sachant que les emplois sur Annemasse Agglomération représentent 26% des emplois totaux du Genevois français, il est proposé d'affecter une part proportionnelle de 26% du budget métropolitain à la réalisation des plans de mobilité sur le territoire d'Annemasse Agglomération et d'affecter un montant forfaitaire correspondant, ceci afin de permettre une répartition sur l'ensemble du territoire.

Le budget métropolitain est basé sur un coût moyen d'un plan de mobilité de 7500€ l'unité (diagnostic, plans d'actions pour une durée d'environ 9 mois pour environ 15 jours homme, selon la base Agence Ecomobilité Savoie Mont Blanc). Pour la période 2019-2022, le budget prévisionnel alloué à la réalisation des plans de mobilité est ainsi estimé à 375 000 € TTC (50 *7500 €) dont 26% affecté à Annemasse Agglomération, soit 97 500 € TTC.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, les délégués Messieurs Bernard BOCCARD, Gabriel DOUBLET, Christian DUPESSEY, Denis MAIRE, Christian AEBISCHER et Madame Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, représentant Annemasse Agglomération, ne prenant pas part au vote,

- **APPROUVE** le projet de convention ci-annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et les documents y afférant ;
- **AUTORISE** l'exécution de la convention et le versement des montants correspondants à Annemasse Agglomération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 19/07/21

Publié ou notifié le 19/07/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 07 juillet 2021

DECISION
MODIFICATIVE N°1
DU BUDGET
PRINCIPAL

N° CS2021-26

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 7

L'an deux mil vingt et un, le sept juillet à douze heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 1^{er} juillet 2021

Secrétaire de séance : Carole VINCENT

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-
François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert
BERTRAND – M. Bernard BOCCARD – M. Gabriel
DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Christophe
ARMINJON – M. François DEVILLE – M. Christophe
SONGEON – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT
– M. Jean-Claude GEORGET – M. Yves BROISIN – Mme
Catherine BRUN – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de M. Daniel RAPHOZ – M.
Jacques DUBOUT, suppléant de Mme Christine
DUPENLOUP – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel
BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M.
Alain LETESSIER – M. Marc MENEGHETTI, suppléant M.
Michel MERMIN

• Délégués représentés :

Madame Isabelle HENNIQUAU donne pouvoir à Patrice
DUNAND – Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à
M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER donne
pouvoir à M. Christophe ARMINJON – M. Pierre-Jean
CRASTES donne pouvoir à Mme Carole VINCENT – M.
Florent BENOIT, donne pouvoir à M. Julien BOUCHET –
M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude
GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M.
Sébastien JAVOGUES

- **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE – M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Yves CHEMINAL – M. Alain LETESSIER – M. Jean-Luc SOULAT – Mme Chrystelle BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. Joseph DEAGE – M. Cyril DEMOLIS – M. Jean-Claude TERRIER – M. Claude MARNILLIER – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT – M. Stéphane VALLI – M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Marin GAILLARD – M. Christophe MAYET – M. Benjamin VIBERT – Mme Nadine PERINET

DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu les divers besoins en achats d'équipements informatiques et de licences, il est nécessaire de réajuster les crédits de dépenses du chapitre d'investissement 20.

Il est également nécessaire de basculer les crédits de l'imputation 21872 « achat de matériel de transport » à 2182 « achat matériel de transport » (véhicules) qui semble plus adaptée.

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|----------------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2051-020 : Concessions et droits similaires | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | 0,00 € | 2 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-21782-020 : Matériel de transport | 71 820,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2182-020 : Matériel de transport | 0,00 € | 71 820,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique | 0,00 € | 3 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2184-020 : Mobilier | 5 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 76 820,00 € | 74 820,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 76 820,00 € | 76 820,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | | 0,00 € | | 0,00 € |

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20210707-CS2021_25-DE

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°1 du budget principal 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
/d'Annecy le 19/07/21

Publié ou notifié le 19/07/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole de Genève is circular, featuring a central figure holding a staff and a sunburst above their head. The text around the seal reads "Métropole de Genève" at the top and "R.F." at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 septembre 2021

PROGRAMME
D'ACTIONS 2022-
2025 MOBILITÉ

N° CS2021-27

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 septembre 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 24

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – M. Jean-Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES

- Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE

- Délégués représentés :

M. Philippe NOUVELLE donne pouvoir à Jean-François OBEZ – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

- **Délégués excusés :**

**M. Philippe NOUVELLE - M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU –
Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard
BOCCARD - M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline
PLAGNAT- CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M.
Jean-Claude GEORGET – M. Christophe MAYET – Mme
Nadine PERINET**

PROGRAMME D' ACTIONS 2022-2025 MOBILITÉ

Depuis le 28 mars 2019, le Pôle métropolitain du Genevois français est engagé dans le programme CEE PRO-INNO 25, « PEnD-Aura+ », porté par l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement. Dans ce cadre, 287 000 € d'actions, 100% financé par les CEE (Certificats d'Economie d'Energie), ont été programmés sur la période 2019-2021.

Au regard de la belle dynamique insufflée par ce programme en termes d'animation, de sensibilisation et de communication en faveur de mobilité solidaire, le Pôle métropolitain souhaite poursuivre et renforcer la mise en œuvre des actions sur son territoire.

Le soutien apporté par AURA-EE et les obligés des CEE ont notamment permis au Pôle métropolitain et à ses partenaires de mettre en place des actions de communication et d'animation pour valoriser l'offre de mobilité de manière nouvelle et pleinement intermodale (ex : guides de la mobilité), de mettre en place des ateliers vélos et des vélos écoles dans les quartiers prioritaires en Politique de la Ville et de contribuer au développement de nouveaux services de mobilité partagée (autopartage, covoiturage organisé, dispositif vélo). Cette dynamique a pris de l'ampleur au cours de cette dernière année du programme.

Au regard des objectifs de transition écologique du Pôle métropolitain, fil directeur de notre mandat politique, et de la progression de la compétence Mobilité vers une autorité organisatrice de la mobilité, le Pôle métropolitain est volontaire pour participer à un nouveau programme portant sur la période 2022-2025.

Afin d'impulser une nouvelle dynamique pour mieux déployer les services à la mobilité, d'encourager la pratique du vélo dans la mobilité du quotidien et de massifier les actions de communication, sensibilisation et d'animation, il est proposé de porter un programme d'actions ambitieux de 300 000 € par an pendant 4 ans, soit un montant global de 1.2 million d'euros, entièrement pris en charge (à 100%) dans le cadre du dispositif CEE (certificats d'économie d'énergie).

A travers cette candidature, le Pôle métropolitain porte un double objectif :

- Promouvoir les modes alternatifs et notamment les modes actifs dans la mobilité du quotidien et auprès des différents publics – ex : Faciliter l'accès à l'ensemble de l'offre de mobilité pour l'ensemble de la population dans une logique de mobilité inclusive. Des actions pourront être spécifiquement ciblées sur les publics en situation de précarité. D'autres viseront l'émergence d'une filière vélo locale.
- Agir en complémentarité des actions des EPCI membres et de ses partenaires - Massifier les actions, poursuivre le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs, de manière décloisonnée et adaptée.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la candidature du Pôle métropolitain du Genevois à une deuxième génération d'appels à projets du programme de mobilisation des Certificats d'Economie d'Energie pour la mobilité durable telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à signer la lettre de candidature auprès de l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement (AURA-EE) et du Ministère de la Transition écologique, ainsi que les différents documents y afférant.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20210924-CS2021_27-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 06/10/21

Publié ou notifié le 06/10/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 septembre 2021

CONVENTION DE
PARTENARIAT
FRENCH TECH DU
GENEVOIS
FRANÇAIS

N° CS2021-28

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 septembre 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – M. Jean-Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE

• Délégués représentés :

M. Philippe NOUVELLE donne pouvoir à Jean-François OBEZ – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

- **Délégués excusés** :

M. Philippe NOUVELLE - M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline PLAGNAT- CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Christophe MAYET – Mme Nadine PERINET

CONVENTION DE PARTENARIAT FRENCH TECH DU GENEVOIS FRANÇAIS

Préambule

Lancée en 2013 par le Gouvernement, l'initiative French Tech a pour objectif de constituer un « écosystème » national favorable à la création et au développement d'entreprises innovantes, à forte valeur ajoutée, à forte croissance et orientées à l'internationale. Elle s'appuie sur 13 Capitales, dont la French Tech in the Alps, et sur les Communautés d'entrepreneurs.

Le Label a été renouvelé en Juin 2019 par le Gouvernement pour une période 4 ans, suite à une évaluation de la période 2014-2018 et à un nouveau dossier de candidature déposé à la mi-avril. La prochaine candidature aura lieu en septembre 2022.

La Communauté French Tech du Genevois français s'est constituée en association loi 1901 le 03 septembre 2021. Elle a pour objectif de mettre en réseau les acteurs de l'innovation afin de favoriser leur développement, de donner une visibilité à l'innovation au sein du Genevois français et en rayonnement à l'extérieur. Elle s'appuie sur les lieux totem qui accompagnent, hébergent et favorisent l'expérimentation et l'innovation auprès des start-up.

Le Pôle métropolitain du Genevois français a initié une politique de développement économique depuis novembre 2013. Il s'agit de construire un territoire durable et compétitif dans le Grand Genève et en Auvergne - Rhône-Alpes, impliquant les acteurs économiques privés et publics concernés. Dans ce cadre, le Pôle métropolitain souhaite soutenir les activités de la French Tech du Genevois français, afin :

- D'assurer une gouvernance partagée entrepreneurs – collectivités et acteurs économiques du Genevois français sur le sujet de l'innovation
- De mobiliser et d'impliquer les 5 lieux totems de l'innovation du Genevois français : Pôle entreprenariat du Pays de Gex-Innogex, Station A-Archparc ; Puls ; Innovales-Innolab ; Delta-CRIC dans le Chablais
- D'inscrire son action dans la dynamique régionale, nationale et internationale du Réseau French et donc aussi dans le cadre de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève
- De faire de la transition écologique un fil directeur en matière d'innovation dans le territoire

Aussi, il est proposé de soutenir le plan d'actions de la French Tech du Genevois français pour la période allant du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022 à hauteur de 30 000€, via une convention financière et d'objectifs annexée à la présente délibération.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention de partenariat avec la French Tech du Genevois français pour la période du 1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022, ci-annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président du Pôle métropolitain du Genevois français à la signer, ainsi que les différents documents y afférant ;
- **AUTORISE** le versement d'une subvention de 30 000€ à l'association French Tech du Genevois français pour cette période d'une année selon les modalités fixées dans le projet de convention annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20210924-CS2021_28-DE

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 06/10/21
Publié ou notifié le 06/10/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dupessey', is written over the circular seal of the Métropole de France.



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 septembre 2021

ADOPTION DE
L'AVENANT A LA
CONVENTION AIR
DU GENEVOIS
FRANÇAIS

N° CS2021-29

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 septembre 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – M. Jean-Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE

• Délégués représentés :

M. Philippe NOUVELLE donne pouvoir à Jean-François OBEZ – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

- **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE - M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline PLAGNAT- CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Christophe MAYET – Mme Nadine PERINET

ADOPTION DE L'AVENANT A LA CONVENTION AIR DU GENEVOIS FRANÇAIS

Vu les statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la délibération n°AP-2018-06 / 07-1-1655 de l'assemblée plénière du Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes en date du 14 juin 2018, définissant sa stratégie Environnement Energie et notamment son annexe 3 portant sur la qualité de l'air,

Vu la délibération n°CP-2020-02/07-59-3851 de la commission permanente du Conseil régional en date du 14/02/2020,

Vu la délibération N° CS2019-49 du Comité Syndical du Pôle métropolitain du Genevois français adoptant le projet de Convention Air du Genevois français

Considérant que la Convention AIR est une contractualisation proposée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'échelonnant sur trois années (2020-2021-2022) et permettant le financement d'investissements dédiés à l'amélioration de la qualité de l'air jusqu'à hauteur de 4 millions d'euros.

Considérant que la Convention Air du Genevois français, effective depuis le 20 février 2020 peut faire l'objet d'un avenant à compter de dix-huit-mois de mis en œuvre

Rappel du contexte et des objectifs de contractualisation « Convention Air du Genevois français »

Dans le cadre du dispositif relatif au Genevois français, la Convention Air du Genevois français s'applique aux intercommunalités (EPCI) suivantes : Annemasse Agglo, Communauté de communes Arve et Salève, Communauté de communes du Genevois, Communauté de communes du Pays Bellegardien, Pays de Gex Agglo et Thonon Agglomération. Les Communautés de Communes Faucigny-Glières et Pays Rochois font l'objet d'une contractualisation dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la Vallée de l'Arve.

Cette contractualisation permet à la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'accompagner les maîtrises d'ouvrage (Pôle métropolitain, EPCI, communes...) sur plusieurs typologies d'opérations dédiées. Une révision est possible après dix-huit mois afin de proposer une nouvelle ventilation des subventionnements.

Plusieurs réunions techniques ont été organisées avec les services régionaux ainsi que les services des intercommunalités concernées pour identifier les projets d'investissements pertinents.

Pour rappel, cinq opérations ont été retenues par les partenaires lors de la signature de la convention en février 2020 :

1) La création d'un fond air-bois & énergies renouvelables

Cette action vise à accompagner les particuliers dans le changement de leur ancien système de chauffage, en favorisant le remplacement par des solutions au bois (granulés...) plus performantes ou par des énergies renouvelables.

Cette action sera un nouveau cadre contractuel dans le cadre du subventionnement régional du Fond Air Bois d'Annemasse Agglo et contribuera également au Fond Air Bois d'Arve et Salève.

Montant total initial de l'opération : 400 000€

Subventionnement sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 320 000 €

2) Le renouvellement des flottes de véhicules publics

Il s'agit d'accompagner le renouvellement des flottes de véhicules des collectivités du territoire (EPCI, Communes) en impliquant un changement de motorisation pour aller vers des solutions plus écologiques : électricité, gaz ou hydrogène.

Opération : 100 Véhicules à remplacer, dont un subventionnement forfaitaire de 3 000 € pour chaque renouvellement.

Montant total initial de l'opération : 1 500 000 €

Subventionnement sollicité auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : 300 000 €

3) Aménagements, équipements et services pour la mobilité douce

Dans le cadre du schéma cyclable du Grand Genève, il est proposé d'accompagner le déploiement de voies cyclables à l'échelle du Genevois français. Seront priorités les tracés se situant à proximité d'un pôle d'échange multimodal ou ayant un emplacement stratégique. Cette action comprend également les équipements facilitant la mobilité douce et modes actifs : abris, signalisations.

Les tracés bénéficiant d'ores et déjà d'un subventionnement régional (ViaRhôna ou autres...) ne pourront pas bénéficier d'un accompagnement par la Convention AIR.

Montant total initial de l'opération : 4 100 000 €

Subventionnement sollicité : 2 870 000 €

4) Autopartage et services associés

Cette opération permettra le développement de nouvelles stations d'autopartage à l'échelle du territoire. L'action comprend également l'aménagement des stations.

Montant total initial de l'opération : 225 000 €

Subventionnement sollicité : 157 500 €

5) Les mesures de contrôle d'accès et d'informations aux voyageurs dans le cadre des P+R

Le développement des offres P+R sur le territoire induit des besoins en sécurisation et système d'informations afin d'optimiser l'usage par la population. La mise en place des contrôles d'accès facilite le report modal et évite le stationnement longue durée local.

Huit P+R existants ont été préalablement identifiés.

Montant total initial de l'opération : 494 000 €

Subventionnement sollicité : 345 800 €

PROPOSITION D'AVENANT : MODIFICATION DES OPÉRATIONS

Au regard des premiers mois de réalisation de la contractualisation et des sollicitations des maîtrises d'ouvrages communales et intercommunales, des besoins nouveaux apparaissent.

Conformément à l'article 6 de la convention pour l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire du Genevois français, il est possible d'intégrer des nouvelles actions et de modifier la répartition des volumes financiers entre les actions en fonction de l'avancement des dépenses. En conséquence, les articles suivants de la convention sont modifiés :

○ Action 1 - Fonds air-bois & ENR

Le déploiement des fonds air/ renouvellement des chauffages (primes « chauffage propre ») dans cinq EPCI du territoire à fin 2021 avec une possibilité d'accompagnement des particuliers jusqu'à 2025 nécessite des financements à la hauteur des objectifs assignés.

Dans le cadre de l'avenant, il est proposé de porter la demande de subventionnement à 1 200 000 € afin de satisfaire aux demandes potentielles des particuliers au sein des 6 EPCI bénéficiant de la contractualisation pour un volume de remplacement de 1500 appareils de chauffage.

Montant total de l'opération : 1 500 000 €

Subventionnement sollicité : 1 200 000 €

○ **Action 2 - Renouvellement de la flotte des véhicules publics**

Dans le cadre de la revoyure, il est proposé :

- D'introduire le remplacement des véhicules de transports en commun ;
- De viser le remplacement de 20 véhicules légers pour un montant forfaitaire par véhicules de 3000 € ;
- D'augmenter le montant affecté à cette opération pour le porter à un total 555 000 € de subventionnement.

Montant total de l'opération : 3420 000 €

Subventionnement sollicité : 550 000 €

○ **Action 3 - Aménagements, équipements et services pour la mobilité cyclable**

Au regard des sollicitations sur cette fiche-action, des co-financements mobilisables par d'autres collectivités publiques et l'Etat, il est proposé d'adapter le montant prévisionnel de la fiche-action.

Par ailleurs afin de satisfaire l'ensemble des typologies de demandes concernant la mobilité cyclable, le subventionnement pourra également accompagner la mise en location de vélos à assistance électrique pour les particuliers (hors cadre touristique) et l'acquisition de vélos-cargos.

Montant total de l'opération : 2 857 143 €

Subventionnement sollicité : 2 000 000 €

○ **Action 4 - Autopartage et services associés**

Afin de s'adapter au déploiement des nouvelles stations d'autopartage dans les EPCI du Genevois français, il est proposé de moduler le montant des dépenses subventionnables.

Montant total de l'opération : 256 000 €

Subventionnement sollicité : 179 200 €

○ **Action 5 - Les mesures de contrôle d'accès et d'informations aux voyageurs dans le cadre des P+R**

Le développement des offres P+R s'effectue à un rythme moins soutenu qu'initialement dans le délai de la contractualisation, il est proposé d'adapter le montant des dépenses subventionnables. Les maîtrises d'ouvrage éligibles sont les EPCI ainsi que leurs groupements (Syndicats mixtes).

Montant total de l'opération : 92 857 €

Subventionnement sollicité : 65 000 €

Synthèse

| Convention Air du Genevois français | | | | | | | | |
|-------------------------------------|---------------------------|----------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------|
| Opérations/MOA | | | Contrat signé (février 2020) | | | Proposition d'avenant 2021 | | |
| Fiche-actions | Nature de l'action | MOA | Montants opérations (dépendances subventionnables) | Taux d'intervention (%) | Montant subventionnement (€) | Proposition de dépense subventionnables (montant total des opérations) | Taux d'intervention (%) | Proposition répartition subventionnement avenant |
| Fiche 1 | Prime chauffage propre | EPCI | 400 000,00 | 80 | 320 000,00 | 1 500 000,00 € | 80 | 1 200 000,00 € |
| Fiche 2 | remplacement de véhicules | EPCI | 1 500 000,00 | forfait 3000 €/véhicule | 300 000,00 | 1 800 000,00 € | 15 | 555 000,00 € |
| Fiche 3 | Aménagements cyclables | EPCI | 4 100 000,00 | 70 | 2 870 000,00 | 2 857 143,00 € | 70 | 2 000 000,00 € |
| Fiche 4 | Auto-Partage | EPCI et pôle métropolitain | 225 000,00 | 70 | 157 500,00 | 256 000,00 € | 70 | 179 200,00 € |
| Fiche 5 | Accès P+R | EPCI et leurs groupements | 494 000,00 | 70 | 345 800,00 | 92 857,00 € | 70 | 65 000,00 € |
| | | | 6 719 000,00 | | 3 993 300,00 | 6 506 000,00 € | | 3 999 200,00 € |

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **VALIDE** l'avenant à la convention « Air du Genevois français », établi entre le Pôle métropolitain du Genevois français et la Région-Auvergne-Rhône-Alpes, prévoyant la mobilisation de 4 millions d'euros de subvention régionale pour la période 2020-2023 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter cet avenant auprès de Monsieur le Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à signer les documents correspondants pour cette contractualisation ainsi que tous documents afférents à cet avenant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 06/10/21

Publié ou notifié le 06/10/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 septembre 2021

ADOPTION DU
RAPPORT
D'ACTIVITE DE
L'ANNEE 2020 DU
POLE
METROPOLITAIN

N° CS2021-30

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 septembre 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – M. Jean-Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE

• Délégués représentés :

M. Philippe NOUVELLE donne pouvoir à Jean-François OBEZ – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

- **Délégués excusés :**

**M. Philippe NOUVELLE - M. Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU –
Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard
BOCCARD - M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline
PLAGNAT- CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M.
Jean-Claude GEORGET – M. Christophe MAYET – Mme
Nadine PERINET**

ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2020 DU POLE METROPOLITAIN

Dans le prolongement des précédentes éditions, le rapport d'activités 2020 sera publié sous format numérique (site web).

2020 fut une année particulière, profondément marquée par la crise sanitaire économique et sociale. Dans ce contexte particulier, le Pôle métropolitain a pu maintenir la continuité de ses services aux usagers (REGENERO, autopartage et covoiturage) dans des formats adaptés aux différentes phases de gestion de la crise sanitaire.

La crise sanitaire a, de nouveau, démontré à quel point le Grand Genève est une réalité quotidienne, humaine, sociale, culturelle, économique, sportive. La fermeture des frontières lors du premier confinement a constitué un véritable traumatisme au sein du Grand Genève. Tout au long de la crise sanitaire, les élus du Pôle métropolitain du Genevois français ont été actifs, en lien constant avec les autorités françaises et suisses, mais aussi avec les parlementaires, pour adapter les décisions nationales et locales à notre bassin de vie transfrontalier. Plusieurs évolutions ont été opérées tant par la Suisse que par la France. La notion de bassin de vie transfrontalier commence à être intégrée dans des politiques nationales.

L'année 2020 a également été celle du renouvellement de nos instances politiques. Après les élections municipales et intercommunales, le Comité syndical du Pôle métropolitain a été installé en septembre 2020 et a élu son nouveau Bureau pour le mandat 2020-2026. Dès le mois d'octobre, le travail sur la feuille de route politique a été engagé et plusieurs séminaires d'élus ont été organisés permettant d'aboutir à son adoption en mars 2021.

L'année 2020 a été consacrée à la préparation de la candidature du Grand Genève à la quatrième génération de Projet d'agglomération auprès de la Confédération suisse. Elle a aussi permis de lancer la démarche PACTE (Programme d'actions concerté pour la Transition Ecologique) du Grand Genève, aujourd'hui « Grand Genève en Transition ».

Le rapport d'activités 2020 sera diffusé au cours du mois d'octobre 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE** le rapport d'activité 2020 du Pôle métropolitain du Genevois français.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 06/10/21

Publié ou notifié le 06/10/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Dupessey', is written over the seal.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 septembre 2021

AUTORISATION DE
RECRUTER DES
CONTRATS
D'ALTERNANCE ET
STAGIAIRES

N° CS2021-31

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 septembre 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 24

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – M. Jean-Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES

• Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE

• Délégués représentés :

M. Philippe NOUVELLE donne pouvoir à Jean-François OBEZ – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

• **Délégués excusés :**

**M. Philippe NOUVELLE - M. Daniel RAPHOZ – Mme
Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU –
Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard
BOCCARD - M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline
PLAGNAT- CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M.
Jean-Claude GEORGET – M. Christophe MAYET – Mme
Nadine PERINET**

**AUTORISATION DE RECRUTER DES CONTRATS
D'ALTERNANCE ET STAGIAIRES**

Vu le Code du travail, et notamment les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la Loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle et modifiant le code du travail,

Vu l'article 13 de la Loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes,

Vu la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu l'article 56 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le Décret n° 2019-32 du 18 janvier 2019 relatif aux compétences professionnelles exigées des maîtres d'apprentissage et au service chargé de la médiation en matière d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

Vu le Décret n° 2020-478 du 24 avril 2020 relatif à l'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial,

En cas d'apprentissage aménagé :

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu le Décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,

Vu l'avis favorable donné par le Comité Technique, en sa séance du 23 septembre 2021

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Le contrat d'apprentissage :

Il s'agit d'un contrat de droit privé par lequel l'employeur s'engage, outre le versement d'un salaire, à assurer à l'apprenti une formation professionnelle complète, dispensée pour partie en entreprise et pour partie en centre de formation d'apprentis ou section d'apprentissage (article L. 6221-1 du code du travail). L'apprenti s'oblige, en retour, en vue de sa formation, à travailler pour cet employeur, pendant la durée du contrat, et à suivre cette formation.

L'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une

administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

La rémunération est versée à l'apprenti en tenant compte de son âge et de sa progression dans le ou les cycles de formation qu'il poursuit.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

En cas d'apprentissage aménagé : Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique accompagne sur le plan financier les établissements publics dans l'intégration d'apprentis en situation de handicap ;

Le Maître d'apprentissage :

La fonction tutorale peut être partagée entre plusieurs agents constituant une équipe tutorale au sein de laquelle sera désigné un « maître d'apprentissage référent » qui assurera la coordination de l'équipe et la liaison avec le CFA ou l'établissement de formation. Cette organisation peut être pertinente pour garantir une continuité dans le suivi de l'apprenti(e).

- Sont réputées remplir la condition de compétence professionnelle exigée d'un maître d'apprentissage :
- les personnes titulaires d'un diplôme ou d'un titre relevant du domaine professionnel correspondant à la finalité du diplôme ou du titre préparé par l'apprenti(e) et d'un niveau au moins équivalent, justifiant de 2 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé ;
- les personnes justifiant de 3 années d'exercice d'une activité professionnelle en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre préparé et d'un niveau minimal de qualification déterminé par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion ;
- les personnes possédant une expérience professionnelle de 3 ans en rapport avec le diplôme ou le titre préparé par l'apprenti(e) après avis du recteur, du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ou du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

S'il a le statut de fonctionnaire, le maître d'apprentissage bénéficie d'une NBI dans les conditions prévues par le décret n°2006-779 du 3 juillet 2006 modifié portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale.

A l'appui de l'avis favorable du Comité technique, il revient au Conseil Syndical de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de recourir au contrat d'apprentissage,
- **AUTORISE** le Pôle métropolitain du Genevois français à conclure à compter du 24 septembre 2021 pour la rentrée scolaire un contrat d'apprentissage ;

| Service | Nombre de postes | Diplôme préparé | Durée de la Formation |
|---------------|------------------|-----------------|------------------------|
| Communication | 1 | MASTER | 1 an renouvelable 1 an |

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget principal 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formations d'Apprentis.

Envoyé en préfecture le 06/10/2021

Reçu en préfecture le 06/10/2021

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20210924-CS2021_31-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture
d'Annecy le 06/10/21

Publié ou notifié le 06/10/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



The seal of the Métropole Française du Genevois is circular. It features a central figure, likely a personification of Justice or Liberty, holding a scale and a sword. The text around the perimeter reads "Métropole Française du Genevois" and "R.F." is at the bottom.

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 24 septembre 2021

DECISION
MODIFICATIVE N°2
DU BUDGET
D'INVESTISSEMENT

N° CS2021-32

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 24
Pouvoirs : 6

L'an deux mil vingt et un, le vingt-quatre septembre à douze heures, le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,

Convocation du : 17 septembre 2021

Secrétaire de séance : Alain LETESSIER

Membres présents : 24

- Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Christophe ARMINJON – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Chrystelle BEURRIER – M. Cyril DEMOLIS – M. François DEVILLE – M. Christophe SONGEON – M. Pierre-Jean CRASTES - M. Julien BOUCHET – M. Stéphane VALLI – M. Jean-Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES

- Délégués suppléants :

M. Denis LINGLIN, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU – M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Patrick ANTOINE

- Délégués représentés :

M. Philippe NOUVELLE donne pouvoir à Jean-François OBEZ – Mme Christine DUPENLOUP donne pouvoir à M. Vincent SCATTOLIN – Mme Carole VINCENT donne pouvoir à M. Pierre-Jean CRASTES – M. Marin GAILLARD donne pouvoir à M. Jean-Claude GEORGET – Mme Nadine PERINET donne pouvoir à M. Sébastien JAVOGUES – M. Daniel RAPHOZ donne pouvoir à M. Patrice DUNAND

- **Délégués excusés :**

M. Philippe NOUVELLE - M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M. Patrick ANTOINE – M. Bernard BOCCARD - M. Yves CHEMINAL – Mme Pauline PLAGNAT- CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT – M. Jean-Claude GEORGET – M. Christophe MAYET – Mme Nadine PERINET

DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET D'INVESTISSEMENT

Vu les divers besoins en matière de logiciels dans le cadre du marché « Etude, fourniture, pose, mise en service d'une ligne de covoiturage dynamique Hé Léman » et la création du site internet PACTE Grand Genève en transition, il est nécessaire de diminuer les crédits de dépenses à l'article 2152 « installation de voirie » et d'augmenter les crédits de « concession et droits similaires » article 2051 du chapitre d'investissement.

| Désignation | Dépenses | | Recettes | |
|---------------------------------------------------|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------------|
| | Diminution de crédits | Augmentation de crédits | Diminution de crédits | Augmentation de crédits |
| INVESTISSEMENT | | | | |
| D-2051 : Concessions et droits similaires | 0,00 € | 35 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles | 0,00 € | 35 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| D-2152-020 : Installations de voirie | 35 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles | 35 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total INVESTISSEMENT | 35 000,00 € | 35 000,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Total Général | 0,00 € | | 0,00 € | |

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 06/10/21

Publié ou notifié le 06/10/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2021

ADMINISTRATION
GENERALE

N° CS2021-33

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre à seize heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 03 décembre 2021

Secrétaire de séance : Julien BOUCHET

Membres présents : 29

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice
DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Patrick
ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – Mme Chrystelle
BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE - M. Claude MANILLIER – M. Christophe
SONGEON – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien
BOUCHET - Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT
– M. Marin GAILLARD – M. Jean-Yves BROISIN – M.
Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme
Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Marc GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M.
Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Régis PETIT, suppléant de Mme
Catherine BRUN

• Délégués représentés :

M. Philippe NOUVELLE, donne pouvoir à M. Patrice
DUNAND – M. Christophe ARMINJON, donne pouvoir à
Mme Chrystelle BEURRIER –

• Délégués excusés :

M. Philippe NOUVELLE – Mme Christine DUPENLOUP –
Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M.
Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

ID : 074-200075372-20211210-CS2021_33-DE

SOULAT – M. Christophe ARM

BERTHIER – M. Cyril DEM

TERRIER – M. Michel MERMIN – M. Stéphane VALLI – M.

Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-

Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M.

Christophe MAYET

ADMINISTRATION GENERALE

Monsieur le Président soumet à l'approbation du Comité syndical le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 7 juillet 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** syndical le compte-rendu de la réunion du Comité syndical du 7 juillet 2021.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/21

Publié ou notifié le 15/12/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2021

DEBAT
D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2022

N° CS2021-34

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 2

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre à seize heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 03 décembre 2021

Secrétaire de séance : Julien BOUCHET

Membres présents : 29

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice
DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Patrick
ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – Mme Chrystelle
BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE - M. Claude MANILLIER – M. Christophe
SONGEON – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien
BOUCHET - Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT
– M. Marin GAILLARD – M. Jean-Yves BROISIN – M.
Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme
Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Marc GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M.
Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Régis PETIT, suppléant de Mme
Catherine BRUN

• Délégués représentés :

M. Philippe NOUVELLE, donne pouvoir à M. Patrice
DUNAND – M. Christophe ARMINJON, donne pouvoir à
Mme Chrystelle BEURRIER –

• Délégués excusés :

M. Philippe NOUVELLE – Mme Christine DUPENLOUP –
Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M.
Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc

SOULAT – M. Christophe ARM**– Mme Marie-Pierre BERT****TERRIER – M. Michel MERMIN – M. Stéphane VALLI – M.****Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-****Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M.****Christophe MAYET**

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

La préparation du Budget Primitif (BP) pour l'année 2022 s'inscrit dans une perspective de mise en œuvre de la feuille de route du Pôle métropolitain adoptée le 26 mars 2021. Ce budget est établi dans une situation contrainte, marqué par la crise sanitaire toujours présente mais également par l'opérationnalisation du Plan de Relance. Ce contexte impacte toujours les finances publiques.

Le deuxième budget de ce mandat au Pôle métropolitain s'inscrit dans la volonté de rendre possible de nouvelles évolutions fortes traduites désormais dans un plan d'actions, issu de la feuille de route politique du Pôle métropolitain 2020-2026, adoptée le 26 mars dernier.

L'année 2022 sera l'occasion de poursuivre la structuration des sujets majeurs liés à l'organisation de la mobilité dans le Genevois français avec la perspective d'une Autorité Organisatrice de la Mobilité à l'échelle de notre territoire, à l'élaboration possible d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur un périmètre à définir (hors Thonon agglomération disposant d'un SCOT sur un périmètre élargi).

Ainsi, l'année 2022 sera également marquée par l'organisation dans le Grand Genève des Assises Européennes de la Transition Énergétique et de l'adoption de la Charte partenariale dans le cadre la démarche « Grand Genève en transitions », le déploiement de services à la mobilité dans le Genevois français (autopartage et covoiturage), l'élaboration d'un pacte économique fédérateur entre le Pôle métropolitain et ses EPCI membres, le développement de contractualisations au service de la transition écologique, le renforcement de l'offre de formation et d'évolution professionnelle ainsi que l'accompagnement de projets culturels partenariaux facteurs de cohésion territoriale.

Notre début de mandat a été marquée par une crise sanitaire d'une ampleur inédite qui a également consacré la nécessité de la prise en compte de notre bassin de vie transfrontalier.

L'impératif de transition écologique s'impose de plus en plus dans nos politiques publiques. Les réalisations récentes (Léman Express, Voies vertes...) ont démontré leur efficacité mais demeurent des premiers jalons.

Ce nouvel exercice budgétaire doit engager la déclinaison opérationnelle des priorités en termes d'investissement et de services pour nos habitants. Dans ce cette logique, nous souhaitons renforcer les capacités d'actions du bloc local communes – EPCI – Pôle métropolitain.

Pour autant, Il est nécessaire dans le cadre d'une prospective budgétaire adaptée de prendre en considération le contexte financier de nos collectivités territoriales. Il apparait encore fragile au regard de la période que nous traversons.

Il est donc proposé, dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du budget primitif 2022, de porter l'augmentation des cotisations des EPCI membres à 7,75€/habitant en 2022 puis de porter la contribution à 8,50€ en 2023 afin de satisfaire aux objectifs de la feuille de route politique. Ce montant restera stable jusqu'à la fin du mandat 2020-2026. Cette hausse progressive doit avant tout permettre la mise en œuvre des compétences « socles » du Pôle métropolitain : l'aménagement du territoire et la mobilité. Il s'agit de mettre en œuvre la feuille de route politique.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2022, à l'appui du rapport d'orientation budgétaire (ROB) présenté en annexe.

Envoyé en préfecture le 16/12/2021

Reçu en préfecture le 16/12/2021

Affiché le

SLOW

ID : 074-200075372-20211210-CS2021_34-DE

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/21

Publié ou notifié le 15/12/21

Le Président,
Christian DUPESSEY



ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français
SIEGE : 15 avenue Emile Zola
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL

OBJET :

Séance du 10 décembre 2021

ASSISES
EUROPEENNES DE
LA TRANSITION
ENERGETIQUE
(AETE) 2022 :
ADOPTION DES
PROJETS DE
CONVENTIONS DE
PARTENARIAT
AVEC LE GLCT
GRAND GENEVE
POUR LA
PARTICIPATION DU
POLE
METROPOLITAIN

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre à seize heures,
le Comité syndical, dûment convoqué, s'est réuni à
Archamps, sous la présidence de Christian DUPESSEY,
Convocation du : 03 décembre 2021

Secrétaire de séance : Julien BOUCHET

Membres présents : 29

• Délégués titulaires :

M. Vincent SCATTOLIN – M. Daniel RAPHOZ – M. Patrice
DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie
CHARILLON – M. Hubert BERTRAND – M. Patrick
ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian
DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE –
Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – Mme Chrystelle
BEURRIER – Mme Claire CHUINARD – M. François
DEVILLE - M. Claude MANILLIER – M. Christophe
SONGEON – M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien
BOUCHET - Mme Carole VINCENT – M. Florent BENOIT
– M. Marin GAILLARD – M. Jean-Yves BROISIN – M.
Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES – Mme
Nadine PERINET

• Délégués suppléants :

M. Marc GIRIAT, suppléant de Mme Muriel BENIER – M.
Christian AEBISCHER, suppléant de M. Bernard
BOCCARD – M. Régis PETIT, suppléant de Mme
Catherine BRUN

• Délégués représentés :

M. Philippe NOUVELLE, donne pouvoir à M. Patrice
DUNAND – M. Christophe ARMINJON, donne pouvoir à
Mme Chrystelle BEURRIER –

• Délégués excusés :

M. Philippe NOUVELLE – Mme Christine DUPENLOUP –
Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – M.
Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Jean-Luc

N° CS2021-35

Nombre de délégués
titulaires
en Exercice : 44
Nombre de délégués
Présents : 29
Pouvoirs : 2

SOULAT – M. Christophe ARM**BERTHIER – M. Cyril DEMO****TERRIER – M. Michel MERMIN – M. Stéphane VALLI – M.****Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI – M. Jean-****Claude GEORGET – Mme Catherine BRUN – M.****Christophe MAYET**

ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE (AETE) 2022 : ADOPTION DES PROJETS DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LE GLCT GRAND GENEVE POUR LA PARTICIPATION DU POLE METROPOLITAIN

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2017-0041, en date du 26 avril 2017 portant création du Pôle métropolitain du Genevois français à compter du 1er mai 2017 ;

Vu l'arrêté du Préfet de Haute-Savoie n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 en date du 13 décembre 2018 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain ;

Vu la convention instituant le « Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT) Projet d'agglomération franco-valdo-genevois en vue d'en assurer la gouvernance », conclue par l'ensemble des parties françaises et suisses le 28 juin 2012 ;

Vu la délibération du Comité syndical n°CS2021-21 du 7 juillet 2021 approuvant la contribution du Pôle métropolitain à la reconstitution de l'autofinancement du GLCT Grand Genève ;

Vu la délibération du Bureau n° BU2021-20 du 06 octobre 2021 approuvant l'attribution du marché public - dédié à la conceptualisation et construction des stands - à la société MATHYS SA ;

Monsieur le Président rappelle que les Assises européennes de la transition énergétique (AETE) constituent un événement majeur né d'une initiative originale de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Depuis 1998, cet événement se tient chaque année avec une fréquentation en augmentation régulière.

En 2018, la 19^{ème} édition des Assises s'est installée pour la première fois dans le Grand Genève et a ainsi renforcé la dimension européenne de cet événement. Une participation d'environ 5000 personnes a marqué cette première édition dans le Grand Genève. Fort de ce succès, les membres du GLCT Grand Genève ont souhaité accueillir la 23^{ème} édition des AETE qui devait se dérouler initialement les 1^{er}, 2 et 3 février 2022 et qui a été repoussée au 31 mai, 1^{er} juin et 2 juin 2022.

A l'instar des autres membres du GLCT Grand Genève, le Pôle métropolitain participe à l'organisation de cette édition à hauteur de 303 012,36 €. Dans ce contexte, le Pôle métropolitain contribue à l'organisation des AETE par le biais de deux conventions de partenariat et de financement avec le GLCT Grand Genève :

- **Convention n° 1** : participation exceptionnelle pour les AETE 2022 à hauteur de 72 727 € pour les dépenses en lien avec la mise à disposition d'un espace au sein du village de la Transition Energétique, dédié au Genevois français et orienté autour du thème Jour > Nuit (cadastre solaire, trame noire et énergies renouvelables) , la mise à disposition de passes 3 jours lors des Assises ainsi que de la visibilité à travers les supports de communication des Assises renforcé par l'appui d'un cabinet de relation presse afin valoriser les actions du pôle métropolitain.
- **Convention n°2** : participation exceptionnelle pour les AETE 2022 à hauteur de 54 000 € pour les dépenses en lien avec la mise à disposition d'un espace dédié à la maison commune PACTE Grand Genève en Transition (dans le cadre de l'opération Interreg V « PACTE Grand Genève en transition » bénéficiant des fonds FEDER).

A la lecture du projet de délibération, il est proposé l'amendement suivant pour les deux conventions susmentionnées : « En cas d'annulation de la manifestation, après déduction de la part du GLCT, les frais effectifs engagés seront répartis au prorata du montant de la contribution due. Si les versements ont déjà été effectués, le GLCT Grand Genève remboursera respectivement les partenaires concernés ».

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet d'amendement ci-dessus portant, pour les deux conventions, sur les modalités de financement dans le cadre d'une annulation de l'évènement.
- **APPROUVE** la convention de partenariat et de financement avec le GLCT Grand Genève en vue de l'organisation des Assises Européennes de la Transition Energétiques 2022 pour un montant de 72 727.00 €.
- **APPROUVE** la convention de partenariat et de financement avec le GLCT Grand Genève en vue de l'organisation des Assises Européennes de la Transition Energétiques 2022 pour un montant de 54 000 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les deux conventions avec le GLCT Grand Genève relatives au financement de la 23^{ème} édition des Assises Européennes de la Transition Energétique et tout document y afférant ;
- **PROPOSERA** l'imputation de ces dépenses à l'article 6233 au budget principal 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 15/12/21

Publié ou notifié le 15/12/21

Le Président,
Christian DUPESSEY

